HC
63
B4

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00636415 2

DE LA

DISETTE,

PAR

BENJAMIN BELL,

de la Société Royale d'Edimbourg ; des Sociétés d'Agriculture d'Ecosse et de Bath ; etc.

TRADUIT

PAR P. PREVOST,

Corr. de l'I. N. ; Prof. à Genève ; de l'Ac. de Berlin ; de la Soc. R. d'Edimbourg, etc.

A GENÈVE,
De l'Impr. de la BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE.
Et se vend
chez J. J. PASCHOUD, Libraire.

AN 12. — 1804.

COMME dans cet Ouvrage les Mesures Anglaises sont souvent employées, nous rappellerons ici leur valeur.

La livre sterling vaut à-peu-près 24 francs. Elle se divise en 20 shellings.

Le shelling vaut un peu plus d'un franc.

L'acre vaut 1065 toises carrées, ou 40 ares.

Le quarter vaut 22 boisseaux, ou 280 litres.

Le bushel vaut 5 boisseaux, ou 35 litres.

Le gallon est une mesure des liquides, qui équivaut à 225 pouces cubes, ou 461 centimètres cubes.

HC
63
B7

PRÉFACE.

MR. BELL, Chirurgien renommé d'Edimbourg, et Membre de plusieurs Sociétés savantes, a publié sous le titre d'*Essais sur l'Agriculture* (1) quelques dissertations liées entr'elles par un but commun. Toutes tendent à exciter le zèle des hommes publics

(1) *Essays on agriculture with a plan for the speedy and general improvement of land in Great Britain, by* BENJAMIN BELL, *F. R. S. E., member of the Highland Society for the encouragement of agriculture in Scotland; and honorary member of the Society of agriculture of Bath and the West of England. Edinburgh.* 1802.

pour la culture et l'amélioration des terres, à relever cet art qui est la base de l'établissement social, et qu'on néglige trop souvent lorsque cet établissement a acquis un certain degré de splendeur.

A cette époque les hommes rassemblés dans les villes, livrés à toutes les jouissances du luxe ; ayant sous les yeux les arts et le commerce qui les alimentent, éblouis enfin de l'éclat des richesses qui les entourent, oublient ou méconnoissent la source d'où ces richesses émanent : séduits par des illusions de tout genre, qu'entretiennent comme sans dessein ceux dont elles favorisent les vues ; ils font des lois et des réglemens qui, sous mille formes et sous mille spécieux prétextes, tendent à décourager le cultivateur, et aboutissent à des résultats aussi funestes qu'imprévus.

C'est ainsi que l'Angleterre en se livrant avec passion et, comme s'exprime notre auteur, avec une sorte de fureur au système manufacturier,

en est venue, selon lui, au point de manquer de pain au sein de l'opulence, ensorte qu'on pourroit, à ce qu'il semble, lui appliquer avec quelque justesse l'emblême de ce malheureux Prince qui ne pouvoit rien toucher sans le convertir en or. C'est l'ambition de fournir à tout l'Univers les produits de ses manufactures qui a causé sa détresse. Elle ne peut donc mieux faire que de renoncer à ce vain projet, et de suivre avec ardeur le système agricole, dont elle n'auroit jamais dû s'écarter. Elle y trouvera un bonheur plus durable et une gloire plus solide. Tel est l'objet que notre auteur a en vue; telle est la conclusion de tous ses raisonnemens.

Plusieurs écrivains avant Mr. Bell avoient reconnu les dangers du système mercantile adopté par l'Angleterre pendant le cours du dernier siècle. Ils sont même parvenus à le modifier, et déjà, par leur influence, plusieurs principes aussi sages que libéraux sont devenus des maximes avouées d'administration

et de politique. Cette gloire est dûe principalement à ADAM SMITH dont l'ouvrage sur la *Richesse des Nations* est heureusement trop connu pour qu'il soit besoin d'en occuper ici le lecteur. Mais si cet ouvrage est connu, il n'a pas été toujours compris : à la vérité la doctrine qui y est exposée est simple, mais elle est profonde : et, comme le dit fort bien un de ses plus estimables interprêtes, cette simplicité ne s'apperçoit pas au premier coup-d'œil, et pour la reconnoître il faut beaucoup d'étude et de méditation (1). Je renvoie à l'extrait sommaire de ce traducteur, ceux qu'effraie une longue lecture (2) : et je suis porté à croire qu'il évitera quelques erreurs aux écrivains qui s'occupent de la richesse publique. On ne les verra plus confondre le travail pro-

(1) GARNIER dans sa *Préface*.

(2) J'indiquerai encore ici l'analyse du même ouvrage, par Mr. DUG. STEWART, à la tête des *Essais phil. d'A. SMITH*, Tom. I. p. 88 de ma traduction. On y verra l'originalité de sa doctrine, établie sur des preuves sans replique. J'ai eu occasion de les reproduire dans la *Bibl. Brit. Litt.* T. III. p. 404.

ductif d'une marchandise avec celui qui est la mesure de sa valeur, l'opulence réelle et l'opulence fictive, et commettre d'autres équivoques, qu'il seroit bien de prévenir plutôt que d'inventer de nouveaux systêmes, ou du moins de nouvelles expressions : car celles-ci le plus souvent sont un indice de foiblesse : et il est rare qu'elles annoncent des vues saines et originales. Mais ces erreurs même sont un aveu de la supériorité de celui qui a posé les principes. Il a tracé une route où on a peine à le suivre, et où la moindre distraction suffit pour nous égarer.

Les opinions de Mr. BELL sont en général conformes à celles d'ADAM SMITH et ont été soumises à son examen (1). C'est même au desir et aux sollicitations de cet excellent juge que la publication en est dûe. ADAM SMITH desiroit avec ardeur qu'on sentît en Angleterre la nécessité de réduire la

(1) A. SMITH est mort en 1790. Mr. BELL n'indique pas l'époque précise de cette communication.

dette nationale : et le plan de l'auteur, pour opérer cette réduction, lui paroissoit celui dont le succès étoit le plus probable. Il sentoit d'ailleurs fortement l'importance de l'agriculture, et la nécessité de lui donner de puissans encouragemens. Il étoit d'accord avec l'auteur sur la facilité avec laquelle on pouvoit espérer de le faire (1).

Mais quelqu'intérêt qu'aient aux yeux des Anglais toutes les discussions de ce genre, il n'en est pas de même d'autres lecteurs. Ce qui offre des applications prochaines ou des vues générales et utiles fixe toujours notre attention. Elle se porte avec peine sur des détails de finance ou d'administration étrangères. J'ai donc cru devoir me borner à traduire le traité *de la Disette*, qui est le dernier des quatre opuscules que l'auteur a réunis sous un titre commun. Le sujet seul excite un grand intérêt, et les solides raisonnemens, que l'auteur oppose à des préjugés répandus

(1) *Préface de l'auteur.*

partout, ne peuvent être trop reproduits. Mais je sens qu'il convient de donner ici quelque idée des trois dissertations qui précèdent.

La première traite *de l'Impôt sur le revenu.*

La seconde, *de la Dette nationale, des fonds publics, et de la vente de la taxe sur les terres.*

La troisième, *de l'amélioration de l'Agriculture.*

Et la quatrième enfin, qui est celle que j'ai traduite, traite *de la rareté des subsistances et de la cherté.*

Ce dernier titre m'a paru devoir être remplacé par une expression plus abrégée, quoique celle de l'original indique mieux la nuance précise que l'auteur a en vue. Cette nuance a pour nous moins d'importance, et les mots dans les deux langues ne se correspondent pas exactement.

Quoiqu'il en soit, ces quatre traités sont, comme on voit, relatifs à l'agriculture par le but et l'intention de l'auteur : mais au fond ils appartiennent

de plus près à l'économie politique ; tout au moins, ils ne supposent pas la connoissance exacte et pratique des procédés du cultivateur. Il suffit pour les lire avec fruit de sentir l'importance de cet art, et son influence sur la richesse et la prospérité des nations.

Dans le premier Traité, l'auteur s'élève contre le système d'impositions qui a prévalu en Angleterre jusqu'à ces derniers temps, et dont il semble qu'on y a en quelque sorte épuisé les ressources. Ce système consiste à taxer les divers objets de consommation. L'auteur démontre très-bien que les impôts de cette espèce ne pèsent point avec égalité sur toutes les parties de la richesse nationale. L'homme riche n'en est atteint que dans la partie de son revenu qui se convertit en dépense. Tout ce qu'il met en réserve ne paie rien.

Notre auteur insinue de plus que c'est favoriser une disposition peu libérale, et punir en quelque sorte celui qui emploie son revenu à soutenir par sa

dépense les ouvriers qui travaillent pour lui. Cette dernière remarque est susceptible de discussion. L'homme qui ne dépense qu'une partie de son revenu l'emploie d'une manière, moins libérale peut-être, mais plus utile, que celui qui le consomme en entier. Il soutient des fruits de ses épargnes des entreprises plus importantes, et le travail qu'il alimente est plus durable et plus productif. Je me contente d'indiquer en passant cette exception à faire aux conclusions d'ailleurs solides de l'auteur contre un système accrédité (1).

Il finit par remarquer qu'on a tellement abusé de ce genre d'impôt, qu'il n'est pas facile en Angleterre d'en porter l'emploi au-delà; et que, du moins pour plusieurs articles, on en est au point de ne pouvoir les imposer plus, sans percevoir moins.

Il est donc question d'adopter quelque forme nouvelle d'imposition. Taxer

---

(1) J'ai développé ailleurs cette remarque dans les principes d'A. SMITH. V. *Bibl. Brit. Litt.* T. VII, p. 285.

la propriété est une idée qui se présente d'abord comme juste et naturelle. Mais outre les difficultés qu'on rencontreroit à en faire l'estimation, on voit aisément que la taxe seroit souvent injuste et inégale : car il y a beaucoup de propriétés qui rendent fort peu, et quelques-unes ne rendent rien.

C'est donc enfin le revenu qu'il faut imposer. C'est aussi à cet impôt que le Gouvernement anglais a eu recours. Et s'il n'a pas réussi dans les commencemens, il ne faut point l'attribuer au système en lui-même, qui est le seul bon et juste ; mais à quelques erreurs commises dans son établissement.

Sans nous engager dans cette discussion, je me bornerai à remarquer que le nombre des Commissaires chargés d'estimer le revenu, devroit être beaucoup augmenté, afin que cette appréciation se fît dans chaque lieu par des hommes bien à portée d'en juger. Ces hommes même, pour mériter la confiance générale, devroient, dans chaque district, être élus par le peuple, et choi-

sis de manière à pouvoir se passer d'honoraires et à offrir une grande responsabilité. Dans l'acte par lequel cet impôt a été établi, se trouvent des sanctions onéreuses aux grands fermiers et qui tendent à ruiner l'agriculture. Enfin on y a exempté mal à propos les petites et les grandes fortunes ; les premières en limitant à 60 liv. sterl. le moindre revenu imposé, les secondes en n'admettant pas la progression proportionnelle pour les revenus au dessus de 200 liv. sterling.

En calculant le revenu de la Grande-Bretagne, l'auteur le porte au-delà du double de l'évaluation du Ministre. Celui-ci l'avoit estimé 102 millions sterl. Mr. Bell le porte à 243 millions. Le seul article des contribuables dont le revenu est au-dessous de 60 liv. sterl. et au-dessus de 15 (limite substituée dans ce plan) monte à 75 millions. C'est à cette addition et à d'autres (que l'auteur justifie en détail), qu'il faut attribuer une aussi grande différence. Il conclut de son estimation qu'on pourroit lever annuelle-

ment sur le revenu une somme de 26 millions sterl. sans fouler le peuple.

Le second et le troisième Traités tendent en quelque sorte à indiquer l'emploi à faire de cette somme. Toutes dépenses prélevées, et en supprimant successivement les taxes sur la consommation, on s'appliqueroit d'abord à l'extinction de la dette nationale. C'est l'objet du second Traité. L'auteur y réfute sans peine les sophismes par lesquels on a tenté de prouver que des emprunts faits à la nation par elle-même ne tendent pas à l'appauvrir, que la prospérité de l'Angleterre est l'effet du système qu'elle a suivi et qu'elle en démontre les avantages. Ce n'est pas par la dette, mais malgré la dette, que d'autres causes assez évidentes ont fait faire des progrès à la richesse et à l'industrie. Il n'est pas besoin, je pense, de suivre ces raisonnemens, qui en France sont à-peu-près sans objet, et qu'il faut espérer qu'on n'aura plus occasion d'y reproduire (1). Une seule remarque ne me

(1) Les emprunts y ont été long-temps envisagés

paroît pas devoir être passée sous silence. L'auteur, en proposant d'appliquer annuellement quelque somme considérable au paiement de la dette, pense avec raison qu'on ne peut rien faire de mieux que de la verser dans le fonds d'amortissement, en le modifiant de manière à faire disparoître successivement les taxes sur les consommations qui ont été affectées au paiement des diverses parties dont cette dette est composée. Il émet à cette occasion une opinion qui peut paroître un paradoxe, qui est du moins contraire à celle que les Ministres et le Parlement professent, mais qui peut très-bien n'en être pas moins fondée : c'est qu'il est fort utile à la nation que les fonds publics soient bas, que leur hausse n'est pas une indication de prospérité, mais qu'elle est

---

comme une ressource nécessaire, et sous ce point de vue les administrateurs qui, par leur prudence et leur probité ont su soutenir le crédit chancelant du Gouvernement, ont rendu d'importans services. Mais ces sages administrateurs eux-mêmes gémissoient de voir croître une dette dont ils n'ignoroient pas les funestes suites.

au contraire fâcheuse et nuisible. Et au fait, dès qu'on ne veut plus emprunter, et qu'on a dessein de se rédimer en achetant les fonds au cours, cette opinion porte avec elle un caractère de vraisemblance.

Mais je ne puis suivre l'auteur dans la conséquence qu'il en tire : séduit probablement par l'espérance de maintenir les fonds bas et d'opérer en peu de temps le remboursement qu'il a en vue, il propose d'en fixer le prix *au pair*. Et il appelle ainsi le capital au denier vingt de la rente constituée, quelle qu'en soit la valeur titulaire et primitive. Il est vrai que pour corriger ce que cette proposition peut avoir de dur, il ajoute qu'on pourroit discuter avec chaque porteur d'effets la valeur de son titre et le rembourser au prix d'achat : or comme les uns ont acheté au-dessous et les autres au-dessus du pair (ou du denier vingt), il estime que pour l'Etat le sacrifice ne sera pas plus grand que si le remboursement étoit fait au taux proposé (au denier vingt.)

Comme

Comme cette proposition touche aux limites de celles qui intéressent la foi publique, je n'ai pas cru devoir la passer sous silence, et je me permettrai de la discuter. Jusqu'ici l'Angleterre n'a diminué sa dette que de trois manières. Et d'abord par la méthode commune de remboursement, qui n'a lieu dès long-temps que pour de très-petites parties, et pour la dette non-fondée ou les billets à courte échéance, qui ressemblent parfaitement à ce qu'on nomme en France anticipations. Quant aux deux autres méthodes elles s'appliquent à la dette fondée seulement, c'est-à-dire, aux rentes sur l'Etat. Et selon un principe reconnu, cette partie de la dette n'est jamais remboursable qu'à la volonté du débiteur, c'est-à-dire, du Gouvernement. La première manière de diminuer la dette fondée est celle qui fut habilement employée par Mr. PELHAM en 1749. Ce Ministre profitant du haut prix des fonds, sachant que les principaux créanciers de l'Etat étoient disposés à favoriser ses vues, et ayant mis

en réserve une somme suffisante pour contenter les autres, offrit tout-à-coup le remboursement des annuités à quatre pour cent. En même temps il donna l'option à tous les porteurs de conserver leur titre en le réduisant à trois pour cent. Et pour hâter leur résolution, il fixa un terme court passé lequel on ne jouiroit plus de certains avantages réservés à ceux qui se détermineroient promptement. Presque tous se déterminèrent en effet à accepter la réduction. Ainsi la nation fut soulagée de près du quart de sa dette en cette sorte d'annuités et par là même (comme il est facile de le comprendre) du quart du capital par lequel on auroit pû la racheter. Cette opération fut généralement applaudie. Elle trouva cependant des contradicteurs. On n'avoit pas encore bien réfléchi sur ce droit que le Gouvernement s'arrogeoit de rembourser à volonté. Les créanciers troublés dans leur sécurité, forcés par leur intérêt même à se contenter des trois quarts de leur revenu, ne manquoient pas de

raisons pour se plaindre. Cependant tout étant ici pleinement volontaire, il est clair qu'on ne peut accuser que le principe, qui est, comme je l'ai dit, consacré, et probablement juste et nécessaire. On doit donc convenir que l'opération que je viens de décrire ne heurte point la foi publique et qu'elle est aussi légitime qu'utile. Mais elle ne peut pas être aisément répétée, soit parce que depuis qu'on l'a vue réalisée les créanciers ont pris leurs précautions pour la prévenir, en faisant déclarer leurs nouveaux prêts non remboursables pendant un certain nombre d'années, soit surtout parce que cette opération suppose presque nécessairement que le prix des fonds surpasse leur valeur titulaire et primitive : état de choses fort rare, et désormais difficile à prévoir. La seconde méthode employée pour diminuer la dette fondée paroît au premier coup-d'œil d'une nature plus douteuse. Elle consiste à acheter pour l'Etat au cours les titres qu'on a contre lui. Comme ces titres se vendent

à perte, l'Etat semble faire une opération de détresse, et qu'un simple particulier ne pourroit tenter que lorsqu'il seroit, comme on dit, au-dessous de ses affaires. Mais il y a une multitude de considérations et de distinctions à faire qui établissent le droit qu'a le Gouvernement de racheter ainsi ses propres effets au rabais. La plus forte, à mon avis, de toutes les raisons par lesquelles cette opération peut être justifiée, est l'avantage général qui en résulte; pour le vendeur, et pour l'acheteur; pour tout créancier de l'État; sans préjudice pour personne. On ne peut qu'approuver une mesure, qui, sans aucune voie de contrainte, tend à libérer l'Etat d'une manière graduelle, et où il n'est question que de conclure librement et volontairement un marché, qui sous aucun rapport ne viole les règles de la plus rigoureuse justice.

En est-il de même de l'opération proposée par notre auteur? Je m'en rapporterois volontiers à son propre

jugement ; car tout son ouvrage, et tous ses plans font preuve de son attachement aux règles de la justice et de l'équité : mais je demanderois une seconde réflexion, dégagée de l'influence que peut avoir eue sur la première l'amour même du bien public, et l'espérance de faciliter un projet dont ce sentiment est la base. Je sens à la vérité qu'avec la modification proposée personne en quelque sorte n'auroit à se plaindre, puisque chacun recevroit ce qu'il auroit payé pour acquérir son titre. Mais cette espèce de remboursement ne dérive d'aucun principe reçu en cette matière. La forme n'en est pas volontaire, et cela seul suffiroit pour lui donner une fâcheuse apparence. Il est bien reçu à la vérité que l'Etat peut forcer ses créanciers à accepter le remboursement ; mais ce seroit la première fois qu'en énonçant ce principe, on auroit entendu par ce mot autre chose que la valeur pleine et totale du capital promis au porteur du titre. Si la modification proposée

venoit à entraîner des discussions difficiles, si par cette raison ou par d'autres elle venoit à être supprimée, n'y auroit-il pas quelque chose d'arbitraire, et d'injuste à fixer le remboursement à un taux uniforme et à frustrer quelques créanciers du paiement de leurs avances. Une nation qui a mis du prix à payer ponctuellement ses dettes, ressemble à un négociant d'une bonne réputation. L'une et l'autre doit éviter toute démarche qui pourroit lui attirer des reproches. Il est peu nécessaire de presser ces réflexions et de faire remarquer ici l'influence de la foi et de la justice publique sur la probité des simples particuliers (1).

La fin du traité que j'analyse est relative au rachat de la taxe des terres. L'auteur censure cette opération, qui tend à enlever momentanément à l'agriculture un capital de 40 millions sterling, sans aucune certitude pour

(1) Je supprime quelques réflexions où ce sujet m'avoit entraîné.

Quis talia fando. . . . . .

ceux qui l'auront avancé, de ne pas voir rétablir sous une forme ou sous une autre la taxe rachetée à ce prix.

Le grand objet qui appelle l'attention et les capitaux de la nation, c'est l'agriculture. C'est à encourager cet art qu'est destinée une partie de l'excédent produit par la levée annuelle de 26 millions sterl. sur le revenu dont on a vu ci-dessus le projet. Et le plan selon lequel cette opération doit être exécutée est le sujet du troisième Essai, dont je vais rendre un compte sommaire.

Quelques personnes s'imaginent, et affirment même hardiment, que l'agriculture a fait de tels progrès dans la Grande-Bretagne, qu'il est difficile de l'élever à un plus haut degré de perfection. Mais malheureusement cette opinion est si mal fondée, qu'on peut démontrer aisément qu'avec quelques encouragemens ses produits pourroient être portés au double et au triple de leur valeur actuelle. Mais il faut pour cela, et même pour opérer ce bien seu-

lement en partie, se hâter de venir à son secours. Car elle gémit sous une sorte d'oppression, et aussi long-temps que cet état dure, le peuple, se voyant dans un état précaire pour sa subsistance, ne peut jouir de l'éclat de sa prospérité. D'un côté, les manufactures encouragées par tous les genres de faveurs, font dériver vers d'autres emplois les fonds qui devroient se verser sur la terre : de l'autre, des taxes énormes accablent le cultivateur.

L'auteur se propose de faire, dans quelqu'autre publication future, un tableau détaillé des taxes que supporte l'agriculture dans la Grande-Bretagne. En attendant il y aura de l'avantage à en donner ici un apperçu, d'autant plus que peu de personnes s'en font une idée juste. On entend dire souvent qu'il n'y a aucune partie de la richesse nationale qui soit moins imposée. Mais ces propos ne peuvent être hasardés que par ceux qui n'ont jamais examiné ce sujet, et qui par conséquent n'en sont pas juges compétens.

L'opinion vulgaire à cet égard est, que la taxe des terres est le seul impôt mis sur l'agriculture. Mais bien loin que cette opinion soit fondée, on peut assurer que les cultivateurs, outre toutes les taxes qu'ils paient en commun avec le reste de la nation, en supportent plusieurs très-dures dont tous les autres sont exempts. Quelques-unes sont même beaucoup plus fortes que la taxe des terres, comme va le démontrer le tableau suivant.

La taxe des pauvres est mise pour la plus grande partie sur l'agriculture, probablement pour les sept huitièmes. Cette taxe a été estimée ces dernières années 700,000 livres sterl. par an. Ce seroit au moins 600,000 livres sur l'agriculture, ou sur la terre, ce qui est la même chose. Mais pour que cet article ne puisse point être soupçonné d'exagération, nous ne le porterons que pour . . Liv. sterl. 5,500,000

L'entretien du clergé et des maîtres d'écoles, et les dixmes sont payés par l'agriculture et ne coûtent probablement pas moins de 4,500,000, mais ne seront passés ici que pour 4,000,000

De l'autre part. Liv. st. 9,500,000

La plupart des chemins sans barrières et toutes les traverses sont entretenus par une taxe levée sur l'agriculture. En y comprenant les ponts placés sur ces routes, cet article ne peut être évalué moins de 500,000

La taxe sur les terres est environ de 2,000,000

Total Liv. sterl. 12,000,000.

A ces impositions il faut ajouter l'effet qu'éprouve l'agriculture des hautes taxes dont on charge ses produits. Car ces taxes diminuent la consommation de ces divers articles et par conséquent les profits du cultivateur. Tel est sans contredit l'effet des fortes taxes mises sur la drèche, la bière, l'amidon, et autres objets de production.

Il suit de cet exposé que l'agriculture gémit dans la Grande-Bretagne sous le poids de taxes si fortes qu'elle ne peut pas les supporter. Et si l'on ne se hâte de les supprimer ou de les réduire, on doit s'attendre à voir chaque jour croître de plus en plus la

cherté de tous les objets de consommation.

Si l'agriculture étoit dans un haut état de prospérité, et qu'elle fournît abondamment à la subsistance de notre population avec un excédent pour l'exportation à l'étranger ; il pourroit être à propos de l'imposer à-peu-près comme le commerce et les manufactures. Mais même en cet état de prospérité, personne ne pensera qu'elle dût payer davantage. Et c'est dans l'état de décadence où elle se trouve qu'on la charge seule avec excès tandis qu'il faudroit l'exempter de toute taxe, et qu'il est aussi ruineux qu'impolitique d'exiger d'elle en ce moment le plus léger sacrifice (1).

L'agriculture a été si négligée et si surchargée de taxes que l'on ne peut lui rendre l'activité qu'en venant à son secours au moyen de sommes considérables et distribuées avec discernement, ces sommes doivent être fournies par le public. On peut y appli-

(1) *Préface de l'Auteur.*

quer la taxe des terres, si on continue à la percevoir. Il seroit encore mieux et plus équitable de supprimer sans rachat cette taxe qui ne pèse que sur le cultivateur. Mais si on ne s'y détermine pas, et si, comme on le présume, le rachat ne s'opère que pour une foible partie, on ne peut en faire un meilleur emploi que de la reverser sur ceux qui seuls en ont fait l'avance : sinon la taxe du revenu y peut suppléer, moyennant les modifications proposées. Enfin de manière ou d'autre, on ne doit pas hésiter à se procurer un moyen (unique dans la situation actuelle de la Grande-Bretagne) de faire fleurir l'agriculture, et par là-même de prévenir pour la suite l'état de détresse où ce pays est si souvent réduit pour ses subsistances.

Une somme moindre que celle que nous allons proposer feroit sans doute quelque bien : mais dans une affaire aussi importante, il ne faut point de demi-mesure, ni d'idées étroites et mesquines. Il faut avoir à sa disposition

une somme annuelle de deux millions et demi sterling.

L'administration de cette somme, destinée à revivifier l'agriculture, sera confiée à des corps qui existent déjà en partie : mais qu'il faudra multiplier et reconstituer de nouveau. Des bureaux ou conseils d'agriculture seront établis dans chaque Province ou Comté de la Grande-Bretagne et correspondront avec le Conseil Central. Outre les fonctions directes dont ces corps seront chargés et que nous allons détailler ; ils serviront à répandre les lumières et deviendront insensiblement de vraies Académies d'Agriculture. Ils donneront à cet art de l'impulsion et du relief. Ils concourront avec les divers moyens pécuniaires et honorifiques dont nous allons parler, à exciter une sorte d'enthousiasme agricole, qui est absolument nécessaire pour tirer le peuple de sa léthargie, et pour que les travaux rustiques puissent s'élever au niveau de ceux des manufactures, qui devroient en tout temps leur être surbordonnés.

Voici maintenant l'emploi de la forte somme annuelle consacrée à cet objet. Un demi million sterling sera employé en primes aux fermiers divisés en trois classes selon la grandeur de leurs fermes. On se gardera bien d'exciter à mettre au labour des terres destinées à d'autres emplois. Tout tendra seulement à améliorer chaque espèce de culture. Celle des pommes de terre sera surtout encouragée. Elle le mérite sous beaucoup de rapports. En particulier cette plante réussit presqu'en tout climat. C'est un fait qu'en Angleterre on la cultive avec succès à 12 et 15 cents pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que les grains ont peine à mûrir au-dessus de 500 pieds. On encouragera ensuite la culture des turneps, carottes, choux, féves et pois. Enfin celle des grains. Les primes seront assez fortes pour joindre à l'honneur de la récompense un moyen d'accroître la fortune du cultivateur et par là-même la fortune publique. Les engrais, l'éducation des bestiaux seront aussi l'objet de quel-

ques prix, et on ne négligera point l'entretien des forêts. Ces prix ou primes seront distribués dans chaque Province par les Conseils locaux qui sont à même de le faire avec discernement.

Reste à parler de la somme de deux millions que nous destinons à d'autres usages. Toute cette somme sera prêtée sans intérêt aux fermiers ou propriétaires, d'une manière judicieuse et avec des suretés suffisantes pour le terme de dix ans. A cette époque, la nation rentrera dans ses fonds et pourra continuer à faire des prêts de même genre sans faire de nouvelles avances (1).

---

(1) Le but dans lequel j'offre au public la traduction de cet ouvrage étant surtout de donner lieu à des comparaisons utiles, je ferai ici un rapprochement qui peut en suggérer d'autres. L'idée d'un prêt sans intérêt fait par la nation à des hommes actifs et industrieux sous l'inspection d'un Conseil de Province, qui, comme on voit, est appliquée ici à l'agriculture, se trouve appliquée aux fabriques dans un ouvrage publié en France presqu'en même temps, sans qu'il y aît pû avoir d'autres rapports entre les auteurs des deux projets que ceux qui naissent de la nature des choses. L'auteur françois propose que le Gouvernement prête annuellement 10 millions de francs, (savoir, à-peu-près cent mille francs par Département) sans intérêt pendant cinq

Les Conseils d'Agriculture seront également chargés de dispenser ces capitaux qui se convertiront presqu'immédiatement en richesses et améliorations rurales. Mais pour compléter cette opération et en retirer toute l'utilité qu'elle promet, il faudra employer une partie de cette somme à rendre, pour ainsi dire, toute la nation agricole. Pour cet effet ; tout ouvrier de fabrique recevra un petit jardin à mettre en culture : cette terre ainsi divisée et travaillée avec un soin particulier donnera un très-grand produit. Et ces nouveaux cultivateurs y trouveront non-seulement un moyen d'aisance, mais ils

---

ans, à un certain nombre de fabricans, au choix et sous l'inspection des Conseils de Commerce départementaux. Cette proposition faite dans des vues saines et utiles tend à indiquer un moyen sage d'encourager l'industrie manufacturière. Il n'est pas difficile de voir, en étudiant les principes de l'auteur, qu'il seroit encore plus disposé à solliciter en faveur de l'agriculture les bienfaits qui lui sont dûs. (*De la Richesse Commerciale, par J. C. L.* SIMONDE, *T. II, p.* 246.) On trouvera d'ailleurs dans ce savant Traité un grand nombre de faits bien et profondément discutés, qui pourront servir de base aux comparaisons que nous avons en vue.

ils y contracteront des goûts honnêtes et n'en seront que plus propres à suivre avec courage leur travail habituel. Une partie du salaire des Pasteurs et Maîtres d'écoles sera converti en une possession rurale proportionnée à la grandeur ou à la modicité de leur paie.

La somme que nous avons déterminée suffira amplement à toutes ces dépenses et à tous ces établissemens. Et il faut bien se garder d'aller au-delà et de donner dans un autre extrême. Si, par exemple, on proposoit de faire en une seule année le sacrifice entier des sommes dont, selon nous, le prêt doit s'effectuer dans le cours de dix ans, on éprouveroit des inconvéniens fâcheux et des embarras d'un autre genre. On ne léveroit pas une si forte somme sans exciter des murmures. Et 20 millions sterling répandus tout-à-coup sur les terres feroient tellement baisser les prix, que les fermiers seroient portés à s'en plaindre. Enfin on mettroit tout-à-coup au meilleur état de

culture plus de terres que ne le comportent l'état actuel de notre population et les demandes de l'étranger. Il arriveroit delà que les fermiers auroient de la peine à écouler leurs produits. Il y a donc certaines bornes qu'il ne faut pas outrepasser. Et il paroît que c'est assez de deux millions et demi répandus annuellement avec intelligence pour faire tout le bien qu'on a droit d'attendre. Au lieu des fortes sommes appliquées à payer à l'étranger les grains importés, sommes qui se sont élevées cette année à 15 millions, nous répandrions sur nos terres de la manière la plus profitable une somme annuelle modique, dont au bout de dix ans nous commencerions à recevoir, sous forme de remboursement, une partie suffisante pour soutenir sans frais l'opération commencée. Ainsi sans secousse, en ne faisant que du bien, en favorisant les mœurs et en répandant partout le bonheur et l'aisance, nous accroîtrions nos richesses et nous serions à l'abri des craintes que nous

cause trop souvent la rareté des subsistances (1).

Tel est le plan proposé par Mr. Bell. Telles sont les vues sages et patriotiques de cet écrivain, qui a conçu le projet d'éclairer ses concitoyens sur leurs vrais intérêts, et qui n'a rien négligé pour le faire. Son quatrième Essai est destiné à indiquer la véritable cause de ces disettes fréquentes dont l'Angleterre est affligée. Il exclut successivement les causes fausses qu'on met en avant dans le public, et reconnoît que la vraie est, et ne peut être que, l'état imparfait de l'agriculture. Cet Essai étant mis sous les yeux du lecteur dans une traduction suivie, il est inutile de l'analyser. On y verra le soin qu'a pris l'auteur, et les peines qu'il s'est données pour bien établir les faits qui servent de base à ses raisonnemens. Ces faits sont par eux-mêmes des données importantes, que recueil-

(1) En analysant ce plan, je parle au nom de l'auteur.

leront avec empressement ceux même qui se refuseroient à ses conséquences. Celles-ci d'ailleurs sont fort bien déduites, toujours du moins avec candeur. On diroit que le sujet, en rapprochant de la nature, invite à la simplicité, et que les vertus des habitans de la campagne se reproduisent chez ceux qui s'établissent leurs défenseurs.

On sera peut-être surpris au premier abord de voir un officier de santé, très-occupé de son état, et connu par ses succès dans son art, entreprendre un ouvrage d'un genre qui y est fort étranger. Mr. Bell nous apprend lui-même que dans sa première jeunesse, il a étudié et pratiqué l'agriculture. La cause immédiate de ce goût-là, fut probablement la manière dont il employoit les vacances de l'école et du collège. Il les passoit chez son père, dans une grande ferme qu'occupe encore ce vieillard, l'un des cultivateurs qui entend le mieux l'art d'améliorer les terres, et qui s'y livre avec le plus de succès.

Passionné pour ce genre de vie, l'au-

teur saisit de bonne heure la première occasion qui s'offrit à lui d'acquérir une ferme près d'Edimbourg, où il vint peu après s'établir pour y exercer la chirurgie. Ses occupations à la vérité ne lui laissoient pas beaucoup de temps pour suivre ses goûts ; mais comme l'agriculture étoit son seul délassement, il trouvoit moyen de dérober à ses travaux habituels trois ou quatre jours par semaine pendant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne, pour les passer à sa ferme au sein de sa famille, qui pendant ces saisons-là ne la quitte point. Il a aussi occupé plusieurs années une ferme plus éloignée d'Edimbourg, près de l'Abbaye de Melrose. Cette ferme a eu pendant un temps plus de 500 acres d'étendue. Ensorte que les travaux de l'agriculture ne lui sont nullement étrangers.

Son état même lui a donné de fréquentes occasions de parcourir l'intérieur de la Grande-Bretagne : et il en a constamment profité pour étudier l'agriculture de ses divers Départemens.

Enfin, pour sa propre santé, il a été à plusieurs reprises forcé de faire des voyages dans les parties méridionales de l'Angleterre, dont il a tiré le même parti. Du reste, dans le cours de ses recherches, il n'a jamais manqué de prendre des notes et de tenir registre de toutes ses observations. Il a fait et répété sur sa ferme, ou sur celles de ses amis les expérieuces qui pouvoient avoir de l'intérêt pour l'agriculture. En un mot, il n'a rien négligé pour se mettre en état de bien connoître cet art, et de juger de tous ses rapports avec le bien public et l'économie politique. Ce n'est qu'après avoir acquis toutes ces lumières, et mûri ses idées par une longue méditation, qu'il s'est cru autorisé à en occuper le public et le Gouvernement.

On ne peut disconvenir que de tels écrits, par l'effet même du sentiment qui les dicte et qui en presse la publication, ne soient plutôt des Mémoires que des ouvrages réguliers. Celui dont j'offre ici la traduction est à plusieurs

égards tout-à-fait relatif aux circonstances particulières où se trouvoit l'Angleterre au moment où il fut publié. Pour le lire avec intérêt et avec fruit, il ne faut point perdre de vue le temps, le lieu, l'occasion où l'auteur est placé. C'est en 1801, un an après la grande cherté, à la veille d'une abondante récolte. Mais il n'est que trop probable que tous ses raisonnemens seront applicables à d'autres pays; que les mêmes maux y seront produits par les mêmes causes, que les mêmes vérités y pourront devenir utiles; que les mêmes remèdes y pourront être efficaces. Je crois important de répandre ces vérités, et de proposer ces remèdes; d'offrir les unes à la discussion, les autres à l'épreuve; avant que le besoin s'en fasse sentir. Car alors à peine a-t-on le temps de raisonner : il faut agir; et pour agir bien, il faut avoir prévu et médité.

Il auroit été surement plus agréable à quelques lecteurs de trouver ces maximes et ces plans rangés dans un autre

ordre, et séparés des circonstances particulières qui les ont fait naître. Mais certes les temps et les lieux sont si rapprochés, que ces circonstances ne peuvent être oubliées ou perdues de vue. Elles ajoutent à l'intérêt, elles réalisent et personnifient, pour ainsi dire, les principes abstraits. Elles servent aussi à faire connoître, par certains détails, l'état d'un pays voisin sous un rapport important pour nous. Quels que soient les progrès qu'y a faits l'agriculture, on verra combien notre auteur croit qu'elle en a encore à faire. Et peut-être, par un retour sur nous-mêmes, sentirons-nous plus fortement le besoin de diriger nos pensées et nos travaux vers ce grand moyen de propérité. Un jour viendra où les nations, lasses de se nuire, mettront leur gloire à se surpasser mutuellement dans l'art de féconder les terres qu'elles cultivent.

Effice ut interea fera mœnera militiaï
Per maria ac terras omneis sopita quiescant.

DE LA DISETTE.

La rareté des subsistances est un des fléaux les plus redoutés. Partout où les moyens de suffire aux besoins ordinaires de la vie se trouvent assurés d'une manière constante et régulière, on voit régner la satisfaction et la joie. Au contraire, si la disette se fait sentir, ou si le prix des denrées s'élève au dessus du niveau auquel le peuple peut atteindre, il se livre au chagrin, le gouvernement est en butte aux reproches, et enfin les plaintes dégénèrent en sédition et en révolte ouverte.

Ces suites graves ne sont pas l'effet d'une rareté momentanée. En tout pays il est inévitable d'éprouver de temps en temps quelques mauvaises récoltes. On s'y attend et même la partie inférieure du peuple sait supporter ce revers. C'est le retour fréquent de

cet état de pénurie et de cherté qui sème l'alarme et l'angoisse : une nation qui est d'ailleurs contente de son gouvernement, se soumet sans murmurer à des privations sévères, lorsqu'elle a une espérance fondée d'en voir bientôt la fin, et lorsqu'elle est convaincue qu'on ne néglige aucun moyen pour en prévenir le retour.

Une preuve frappante de cette vérité est la conduite du bas peuple dans la Grande-Bretagne pendant les deux années de disette qu'il vient d'éprouver. Accoutumé à plus d'abondance que celui d'aucun autre pays, il s'est résigné à son sort, et l'a soutenu avec patience et avec courage. Cependant, comme il y auroit lieu de craindre qu'il ne se livrât au mécontentement, et que l'ordre ne fût enfin troublé, si ceux qui peuvent soulager le peuple, ne lui tendoient une main secourable, si tous les moyens propres à guérir cette plaie n'étoient mis en œuvre, et libéralement employés ; ceux qui s'occupent avec intérêt de notre situation doivent éprouver une vive satisfaction en voyant presque tous les individus du Royaume se livrer avec ardeur à la recherche de ces moyens, et les deux Chambres du Parlement s'en occuper de jour à jour.

Il paroîtra d'abord impossible que cette

réunion d'efforts ne diminue pas les maux dont on se plaint, soit en traçant des plans d'économie propres à prévenir la dissipation du blé que nous possédons, et à le faire durer aussi long-temps qu'il se pourra, soit en trouvant le moyen d'en faire arriver de nouveau des pays étrangers. Tout cela sans doute est nécessaire dans un moment de détresse où il s'agit de parer au besoin le plus urgent : et la classe inférieure du peuple ne peut être assez reconnoissante de l'ardeur avec laquelle on s'occupe de son soulagement. Mais ces secours extraordinaires sont d'une nature précaire, on doit prévoir qu'il est impossible de les continuer long temps, et sentir qu'on ne peut se reposer sur eux avec cette pleine confiance que requiert toute société dans un objet de cette importance.

Nul peuple ne peut s'estimer indépendant, ou dans un état de tranquillité et d'aisance, s'il sent qu'il est obligé de compter pour les premiers besoins de la vie, sur les secours précaires qu'il recevra de l'étranger; et quelle que soit la richesse de la Grande-Bretagne, il n'est pas raisonnable de croire qu'elle pût suffire à payer long-temps des sommes aussi considérables que celles qu'elle emploie en ce moment à acheter des grains des autres nations, puisque dans le cours d'une année on n'y a

pas employé moins de 15 millions sterling. C'est donc un objet qui doit exciter toute l'attention du Gouvernement et de ceux qui sont intéressés à le maintenir, qu'un plan de conduite propre à prévenir de telles calamités. Et ce plan une fois tracé doit être promptement mis à exécution et suivi avec autant d'ardeur que de constance ; ensorte que la nation soit enfin mise en état de pourvoir à ses besoins d'une manière plus sûre et moins dispendieuse qu'elle n'a pu le faire jusqu'ici.

Malheureusement il est arrivé trop souvent qu'en s'occupant des moyens de prévenir la disette on a été enclin à saisir avec trop d'empressement et de confiance, ceux qui paroissoient devoir agir le plus promptement, et soulager le mal présent. Dès qu'on a obtenu cet avantage, souvent on s'endort et on oublie tous ses maux jusqu'au retour de la disette qui, par un brusque réveil, force à courir au même remède : tandis que par une conduite plus sage et plus vigilante on auroit pu prévenir le mal et l'attaquer dans sa source. Il est bien probable que si l'on étudioit avec attention les causes qui amènent cette rareté des subsistances, et qu'on s'appliquât sérieusement à les prévenir, on obtiendroit plus de succès. On s'arrête à l'effet, et on laisse subsister la cause. Il n'est pas étrange que le mal paroisse incurable.

C'est ainsi, on doit le dire, qu'on en a agi en Angleterre dans tous les cas de disette ou de rareté qui ont eu lieu depuis un grand nombre d'années. Pendant le temps de la détresse, on a fait les plus grands efforts, l'indigent a reçu des secours, la libéralité s'est exercée : mais on s'en est tenu là, et l'on n'a pris aucune précaution pour la suite. On ne s'est point occupé d'un plan propre à prévenir le retour des calamités qu'entraînent les années de disette, ou à maintenir en tout temps les provisions au degré d'abondance qu'exigent le repos et le bien-être d'une nation.

Pour étayer cette observation, il suffit de faire remarquer les retours fréquens de disette qui ont eu lieu dans le cours des dix-huit dernières années. Il n'y en a pas eu moins de quatre, ce qui fait plus d'une en cinq ans. Et quoique dans les intervalles, le prix des denrées ait été quelquefois bas, on ne peut nier qu'en tout il ne se soit maintenu pendant cette période à un taux beaucoup plus élevé que ne le comporte le bien général ou l'intérêt particulier d'une classe quelconque du peuple.

La longue durée de la rareté actuelle, et le haut prix du blé pendant ces dernières années, ont été, pour les hommes de toutes

les classes, une source de malheur et d'anxiété. On s'est agité pour en découvrir la cause et le remède. Il règne à cet égard une grande variété d'opinions. Plusieurs se contredisent entr'elles, et par là-même sont peu propres à faire naître la confiance. Aussi le public continue-t-il à se livrer à l'inquiétude, et à craindre l'avenir qu'il ignore.

I. Plusieurs personnes croient que le haut prix actuel des grains dans ce pays, vient principalement de l'influence de la saison sur les deux dernières récoltes. Mais si la récolte de 1799 a été très-mauvaise, comme on doit en convenir, il s'en faut de beaucoup qu'on en puisse dire autant de celle de 1800, et c'est ce que reconnoîtront tous ceux qui donneront à ce sujet l'attention requise. Ce n'a pas été une récolte abondante, mais elle n'a pas été mauvaise. J'estime plutôt qu'elle a fort approché de la moyenne, et ce qu'on a recueilli étoit bon et a été enfermé à propos.

Il y avoit donc quelque raison d'après la mauvaise récolte de 1799 de s'attendre à la continuation du haut prix du blé pour l'année suivante; mais le taux exorbitant auquel il s'est élevé, malgré l'importation la plus considérable qui ait jamais eu lieu, ne peut absolument s'expliquer par ce principe. La

plus mauvaise récolte d'une seule année, même en la supposant suivie d'une autre année inférieure à la moyenne, ne suffiroit pas à expliquer le phénomène.

II. A l'appui de cette opinion, et en preuve de la bonté de la récolte de 1800, il est à propos de remarquer qu'une grande partie de la nation est persuadée que depuis la dernière récolte il n'a réellement existé aucune rareté de grains dans le royaume. Dans ce moment même, où le froment se vend 8 liv. st. le quarter, l'orge 4 liv., l'avoine 3 liv. 10 s. Un grand nombre de personnes affirment que les fermiers et marchands de blé en ont en abondance.

Rien ne seroit plus utile à la nation que cet état de choses, s'il avoit lieu réellement. Elle oublieroit bientôt la détresse qu'elle éprouve, pour jouir de l'abondance répandue dans chaque district. Mais j'ai le chagrin de penser bien différemment. Les recherches les plus attentives, les observations les plus exactes qu'il m'ait été possible de faire dans le cours de deux longs voyages, pendant lesquels j'ai parcouru presque tous les Comtés de l'Angleterre, jointes aux informations détaillées que j'ai reçues de mes correspondans, m'autorisent à déclarer que ce bruit est sans fondement. Bien loin que nos fer-

miers et nos marchands possèdent beaucoup de grains, leurs granges et leurs aires aussi bien que leurs greniers étoient déjà si vides, même de très-bonne heure, que dès le commencement d'avril, d'un bout du royaume à l'autre, à peine y auroit-on trouvé quelques provisions. Et la vérité est qu'il y en avoit peu qui continssent quelque chose au-delà de ce qui étoit nécessaire pour la subsistance de la famille du maître.

Tel étoit universellement l'état des choses dans le cours d'un voyage que j'ai fait du nord à Plymouth par Cheltenham, Bath et Exeter, et en revenant par le Comté de Dorset, l'Isle de Wight, Sussex, Kent et quelques autres des meilleures provinces à blé de l'Angleterre.

Il est donc bien à craindre qu'au lieu d'une provision de six mois en blé ancien (qui est la moindre quantité que la nation dût avoir en avance en entamant la nouvelle récolte) nous n'en ayons pas de quoi passer quinze jours. Cependant cette petite provision, employée avec épargne et avec cette attention vigilante que produit naturellement la cherté, augmentée d'ailleurs de celle des pommes de terre et des légumes qui sont à la portée des individus les plus pauvres, suffit pour assurer la subsistance de toutes les classes du peuple

jusqu'à-ce que l'abondante récolte qui couvre actuellement la terre soit prête à être consommée. En attendant, pour défendre les fermiers et marchands de grains, des attaques de la calomnie et des risques auxquels la cherté ne manque jamais de les exposer lorsque l'opinion que je combats prend faveur; ce seroit peut-être une mesure convenable de la part du Gouvernement de faire dresser un compte exact de tous les grains du royaume, seul moyen de fermer la bouche à ceux qui répandent de tels bruits (1).

Cela pourroit aisément s'exécuter au moment où la récolte n'est pas faite : car tous les grains du royaume étant battus et mis en grenier, et malheureusement étant en petite quantité, il ne faudroit pas plus d'une semaine pour en faire le récensement : la dépense de cette opération seroit peu de chose, et l'avantage seroit très-grand.

Il semble que le Gouvernement doit cela aux marchands de grains et aux fermiers de tout le royaume. Ces deux classes d'hommes ont une grande importance nationale ; et puisqu'elles ont été calomniées, non-seulement en cette occasion récente, mais dans toutes les occasions pareilles; on doit venir

(1) Voyez l'Appendice N°. 1.

à leur secours et les justifier des imputations qui leur sont faites. Autrement elles abandonneront un commerce, dans lequel elles ne sont pas protégées, et tourneront vers d'autres emplois leur argent et leur activité.

Cela est d'autant plus nécessaire que des hommes du plus haut rang ont aggravé l'offense, et ont accrédité ces plaintes si mal fondées que, dans tous les pays du monde, la populace a coutume de faire contre les marchands de blé. Plusieurs ont été jusqu'à dire que dans le cours de cette dernière rareté, les marchands de grains et les fermiers ont détruit une grande quantité de grains, afin d'en hausser le prix: et quelque ridicule qu'un tel bruit puisse paroître, il n'a pas laissé de se répandre et de prendre faveur.

Une enquête publique établiroit la réalité des faits. On connoîtroit le montant de notre fonds national en grains. Tout marchand et fermier, dont la conduite a été bonne, seroit mis à l'abri du soupçon: ceux qui ont caché des amas considérables de grains, s'il en est qui aient songé à le faire, seroient livrés à l'infamie.

Autant qu'un individu peut exécuter cette opération, je l'ai fait. J'ai profité de toutes

les occasions qui se sont offertes pour arriver à un résultat. Il a été tel que je viens de le dire. En opposition directe au préjugé commun, les greniers de nos marchands de grains ont été très-mal approvisionnés pendant toute la durée de la rareté actuelle, comme pouvoient s'en assurer aisément tous ceux qui vouloient en prendre la peine; car je n'ai rencontré aucun obstacle à cet examen, et on ne m'a fait aucune difficulté. Malgré la grande quantité de grains que pendant ces deux dernières années, nos marchands ont importée, il est rarement arrivé que leurs greniers en aient reçu beaucoup. La demande étoit telle, qu'une grande partie étoit achetée à l'instant par le consommateur et passoit entre ses mains au sortir du vaisseau qui l'amenoit du continent.

Jamais donc il n'a été amassé du grain en quantité assez considérable pour permettre d'en détruire la moindre partie, lors même qu'il auroit été de l'intérêt de ceux qui font ce commerce de se livrer à cette odieuse pratique.

Il se peut que ceux qui répandent ces bruits le fassent avec des intentions pures; mais comme ils agissent avec cruauté envers un grand nombre d'hommes, dont, suivant moi, la conduite est représentée sous de très-

fausses couleurs ; ils devroient se demander sous quel aspect de telles assertions pourront s'offrir lorsqu'on en démontrera la fausseté, comme il est d'ordinaire aisé de le faire. Et lors même que cette démonstration ne seroit pas donnée, ils devroient considérer encore que puisque jamais jusqu'ici on n'a eu de preuve directe qu'aucun homme ait détruit du blé dans le but d'en hausser le prix, l'assertion qu'ils font à cet égard est tellement destituée de probabilité, que tout homme qui prend la peine d'y réfléchir, ne peut y avoir la moindre confiance.

Certainement il implique contradiction que non-seulement un marchand, mais que tous les marchands dans le même instant s'accordent pour commettre une action si noire. Cependant sans cet accord il est clair qu'elle ne seroit d'aucun effet, puisque la destruction de tout le blé que possède un individu ou deux n'est rien relativement à la consommation nationale. Or je laisse à penser s'il est possible à tous les marchands de grains d'un grand pays, éloignés comme ils sont les uns des autres, de se concerter ; et en cherchant même à se concerter de tomber d'accord d'une mesure quelconque, en particulier d'une telle mesure. Ou en mettant à part ce genre de difficulté, je demande comment

il seroit possible de l'exécuter, d'opérer partout une destruction générale de grains, sans que partout la chose devînt publique? Le blé n'est pas comme un billet de banque qu'un individu peut détruire en un instant sans le secours de personne. Une marchandise volumineuse, comme toute espèce de grains, ne peut être cachée ou détruite qu'avec le concours de plusieurs personnes. On ne peut la faire disparoître qu'en la détruisant par le feu ; ou en la jetant à la mer, ou en l'enfouissant dans la terre. De telles opérations ne peuvent s'exécuter sans peine et sans dépense ; toutes requièrent l'aide d'un grand nombre de bras. On ne peut donc les entreprendre sans que le public en ait pleine connoissance ; or comme ordinairement elles seroient suivies à l'instant même de la mort de tous ceux qui auroient eu la témérité de s'y engager, et qui seroient infailliblement sacrifiés à la fureur du peuple, nous avons de bonnes raisons de croire, jusqu'à-ce qu'on nous apporte des preuves du contraire, que de telles opérations n'ont jamais été exécutées.

Ce n'est pas dans un temps de rareté qu'aucun particulier peut faire de grands amas de grains. La dépense et le risque sont tels que dans les années de disette ce commerce est

presque abandonné. Loin que les marchands fassent de grands approvisionnemens, il faut alors que les gouvernemens les engagent par des primes et par des faveurs à continuer leur commerce. C'est ainsi qu'en a usé celui de la Grande-Bretagne dans la présente rareté, et dans les précédentes, et il a sacrifié pour cela des sommes considérables.

Si donc les marchands ou les fermiers entassent ou conservent de grands amas de blé, ce ne peut être que dans les temps d'abondance, et lorsque les prix étant bas, ils peuvent espérer raisonnablement de les voir hausser. Or dans tous ces cas, cette opération est au bénéfice du public. Elle tend a conserver le blé jusqu'au temps où il deviendra plus rare. Sans cette précaution, on courroit risque de le voir consommer trop tôt et imprudemment dissiper. Ceux donc qui font un tel commerce, au lieu d'être en butte aux reproches et à la calomnie, devroient être l'objet de la reconnoissance de leurs concitoyens, et de la haute protection du gouvernement.

III. Telle est la jalousie qu'excite le commerce des subsistances et la passion avec laquelle on juge de tout ce qui y a rapport, que dans presque toutes les questions de ce genre, on entend porter les jugemens les plus faux et soutenir les opinions les moins plausibles.

C'est, par exemple, un bruit accrédité, que les fermiers tirent avantage de ces fréquens retours de rareté et qu'ils sont intéressés à les produire. En conséquence, bien des gens envisagent ceci comme une cause de ces retours. Persuadés que les hauts prix que les fermiers retirent de leurs grains dans les années de rareté, font plus que compenser la petitesse de leur récolte, ils croient réellement que cet état de pénurie est l'objet de leurs desirs : mais en cela ils commettent une grande erreur. La vérité est que les fermiers ne sont jamais mieux payés que par les prix modérés affectés à d'abondantes récoltes. Et c'est là un fait qui ne peut être révoqué en doute que par ceux qui ignorent les circonstances qui y ont rapport.

Chaque année il faut au fermier, pour la nourriture de sa famille et de ses bestiaux ainsi que pour la semature nouvelle, une même quantité de grains. S'il ne peut l'obtenir, son travail est arrêté, et le public ne tarde pas à s'en ressentir. Or dans les années de rareté, quoique les prix soient élevés, la plupart des fermiers reçoivent peu pour leur récolte, car souvent après avoir pris le nécessaire pour les articles dont je viens de faire mention, ce qui reste est très-peu de chose et quelquefois rien du tout. Au contraire,

dans les années d'abondance, si le prix est bas, ils ont du moins beaucoup à vendre.

Supposons, par exemple, que le produit moyen d'une ferme soit trois cents quarters de grains de toute espèce, et que la quantité consommée annuellement par la famille, les domestiques, les chevaux, la volaille et la semature soit de deux cents quarters. Admettons que dans les années de récolte moyenne, le meilleur froment ne se vende pas mieux de 48 shel. le quarter, et que le prix de l'orge et de l'avoine ne passe pas la moitié de cette somme. Le fermier ne laissera pas de retirer de ces articles 160 liv. Supposons maintenant que la récolte soit mauvaise, et qu'elle se trouve inférieure d'un tiers à la moyenne, (et ce cas n'est point très-rare); on voit que ce même fermier n'aura rien à vendre et ne tirera pas un sol de sa récolte. Si le déficient alloit jusqu'à la moitié, comme cela arriva en 1799 dans plusieurs districts, le fermier seroit réduit à acheter du grain jusqu'au montant de cinquante quarters. Dans les années de rareté le prix ne sera pas moindre que 5 liv. sterl. le quarter pour la moyenne de toute espèce de grains. Ce sera donc pour lui une dépense de 250 liv. sterl. Si l'on suppose ensuite que le déficient de la récolte soit seulement du quart

de

de la moyenne, la quantité de grain disponible pour cette ferme ne sera que de vingt-neuf quarters. Et même en fixant le prix pour le froment à 7 liv. sterl. le quarter, 3 liv. pour l'orge, et 50 shel. pour l'avoine; (admettant que chaque espèce de grains soit le tiers de toute la quantité disponible) on trouvera que même à des prix aussi exorbitans, le fermier recevra 50 liv. sterl. de moins qu'il ne fait dans les années d'abondance en vendant à des prix modérés.

Rien donc de plus faux que l'opinion de ceux qui croient que le fermier tire avantage des années de cherté, et que son intérêt l'engage à en favoriser le retour. Il n'y a qu'une ignorance totale de cette profession qui puisse accréditer de tels bruits. Et il n'est ni raisonnable ni décent à ceux qui n'ont aucune connoissance de cet objet de prendre parti dans une question d'un si grand intérêt et de propager des maximes qui tendent à nuire. Il arrivera à la vérité qu'un petit nombre de fermiers pourra occasionnellement tirer avantage de la cherté produite par une mauvaise récolte. Ce seront ceux qui en auront fait par hasard une bonne tandis que tous les autres l'auront eue mauvaise. Mais ce hasard est si rare et si incertain, qu'aucun fermier n'a droit d'y compter. Aussi

tous ceux qui connoissent les fermiers et leur art, savent qu'en général les années de cherté leur nuisent si essentiellement, qu'il est absolument impossible de supposer qu'ils les appellent par leurs vœux.

IV. Plusieurs personnes pensent que le haut prix auquel se soutiennent les subsistances dans la Grande-Bretagne, provient principalement de ce que les fermiers sont trop riches. Ils croient qu'une conséquence de cet excès de richesse est qu'ils ne labourent et ne cultivent pas leurs champs avec tout le soin et toute l'attention qu'ils y donnoient lorsqu'ils étoient pauvres, et qu'ils ne veulent obstinément point vendre leur grain jusqu'au moment où il est monté à un prix exorbitant.

Mais tout cet argument est évidemment fondé sur une erreur ; et ce ne seroit pas la peine de le relever, s'il n'étoit mis en avant par des hommes qui devroient naturellement en sentir la foiblesse. C'est en particulier par quelques fabricans qu'on l'entend soutenir. Mais en ce cas, ils ne tirent pas de leur bon jugement et de leur expérience tout le parti qu'ils savent en tirer en d'autres occasions.

Sans doute l'agriculture peut être considérée comme une manufacture, et même com-

me la plus importante que possède notre pays ou tout autre. Mais puisqu'on convient généralement que les autres manufactures prospèrent en proportion de la richesse de ceux à qui elles appartiennent, comment pourroit-il se faire que la manufacture de grains fût la seule qui, pour être bien dirigée, eût besoin de la pauvreté de l'entrepreneur? La pauvreté mettra-t-elle les fermiers en état de mieux soigner leurs affaires, ou d'en entreprendre davantage? Tandis qu'en tout autre état les hommes s'enrichissent et vivent dans l'aisance, comment se pourroit-il que les pénibles travaux du fermier fussent continués, s'il étoit condamné à vivre toujours dans l'indigence et privé des avantages dont tout les autres jouissent? Ceux qui prétendent expliquer la rareté des subsistances par la richesse des fermiers, observent que dans un temps reculé où les fermiers étoient tous pauvres, les subsistances étoient à bon marché. Mais ils devroient en toute justice se rappeler que dans ces temps anciens, tout autre article de consommation étoit aussi à bas prix; c'est-à-dire, qu'on en obtenoit une même quantité pour une moindre somme d'argent. Et cela venoit sur-tout de ce que l'argent étoit plus rare alors qu'il ne l'est aujourd'hui. Au surplus, si la condition du fermier est meilleure aujour-

d'hui qu'elle ne l'étoit alors, on verra en se livrant à cette recherche, qu'elle ne s'est pas plus améliorée que celle de toute autre classe d'hommes dans ce pays.

Si les fermiers paient trois fois plus pour leur ferme que ne payoient leurs pères il y a une centaine d'années, quatre fois autant pour leurs domestiques, et beaucoup plus pour leurs outils (comme ils font en effet), n'est-il pas évident que les articles de leur commerce doivent se vendre à plus haut prix, et que leur revenu doit augmenter ? Sans cela tout progrès dans l'art du fermier auroit été arrêté, l'agriculture seroit restée au même point et tout perfectionnement seroit devenu impossible.

L'établissement des fermes requiert un grand capital, beaucoup plus grand sans doute que celui qui y est appliqué dans la Grande-Bretagne. Si les fonds sont insuffisans, ni la nation, ni les particuliers n'en retirent les bénéfices qu'ils ont droit d'attendre. Le fait est que peu de nos fermiers sont assez riches. Quelques-uns, il est vrai, le sont devenus ; et sans doute il seroit dur de penser que de tant de fermiers qui travaillent à s'enrichir, aucun n'y eût réussi. Mais c'est le très-petit nombre, et le très-grand est de ceux qui vivent dans l'indigence, ou du moins qui ne

peuvent acquérir assez d'indépendance. Loin que nos fermiers soient trop riches, on peut clairement démontrer qu'ils sont généralement si pauvres, qu'ils sont hors d'état de donner à leurs terres la culture qu'elles exigent. En conséquence si jamais on peut obtenir de notre sol national de plus abondantes récoltes, ce ne sera qu'en appliquant à l'agriculture une portion beaucoup plus considérable de la richesse nationale qu'on ne l'a fait jusqu'ici; beaucoup plus considérable que toute celle que nos fermiers eux-mêmes possèdent.

Ceux qui prétendent que nos fermiers sont trop riches, ont en vue les fermiers qui vivent dans le voisinage des grandes villes, en particulier les fermiers qui alimentent les marchés de la capitale. Mais les habitans de ces cités seroient bientôt réduits à mourir de faim, si les fermiers qui les nourrissent étoient privés d'une partie un peu considérable de leur richesse. Qu'on réfléchisse à l'immense travail, à la dépense, aux risques auxquels exposent des entreprises de cette étendue, et on ne trouvera pas que ceux qui les conduisent, soient trop récompensés. Les personnes que nous refutons seront plutôt disposées, après avoir considéré attentivement ce sujet, à concevoir du regret d'avoir eu là-dessus des idées aussi bornées et des vues aussi étroites que

celles qu'elles ont manifestées en toute occasion. Au lieu de desirer l'appauvrissement des fermiers, ces mêmes personnes verroient, en y réfléchissant, que rien ne peut tendre avec plus de force et de sureté à abaisser le prix du grain et celui du bétail, que la richesse de ceux qui travaillent à le faire naître, et une amélioration considérable dans leur état.

Ce n'est que dans les villes qu'on se fait des idées aussi fausses de ces objets là. Rien ne contribueroit plus efficacément à en prévenir les pernicieux effets, que d'engager ceux qui les propagent à prendre la peine de s'assurer de la vérité par leurs propres yeux. Si on en usoit ainsi, on ne tarderoit pas à voir que pour quelques fermiers riches répandus dans les divers Comtés, on trouve partout un très-grand nombre de fermes, peut-être les trois quarts de toutes celles du royaume, qui ne rendent pas la moitié de ce qu'elles rendroient, si ceux qui les occupent étoient en état de les faire valoir. On s'assureroit que c'est dans le même rapport qu'est le nombre de fermiers qui peuvent à peine suffire à leur entretien : que leur pauvreté les empêche d'améliorer leurs terres ; et qu'enfin aucune opinion n'est plus destituée de tout fondement que celle qui suppose que ces fermiers sont trop riches.

Ce que j'expose ici n'est point un tableau chargé. Il n'y a aucune exagération. Je rapporte ce que j'en ai appris par ma propre observation et mes propres recherches.

Il faut remarquer encore que tandis qu'on voit peu de fermiers assez riches pour diriger avec aisance les opérations de leurs fermes, pour en tirer profit et se rendre utiles à la communauté; on n'en trouve aucun qui se soit élevé à un degré extraordinaire d'opulence: et parmi ceux qui, à force de travail et d'industrie, ont acquis une certaine fortune, on en trouve peu, peut-être point, qui l'aient acquise sur des terres à grains. Ce sont ceux qui font le commerce des bestiaux, du gros et menu bétail, dont les terres sont presque toutes en prés et en pâturages qui acquièrent quelque richesse. Et encore à quoi montent ces fortunes? On parle de quelques fermiers, qui après beaucoup d'années laborieuses, et rarement avant de toucher à la vieillesse, sont parvenus à amasser 10,000 liv. st. 20,000 liv. st. ou peut-être même jusqu'à 30,000 liv. st. Et pourquoi n'y parviendroient-ils pas? Des fortunes bien plus considérables sont acquises avec moins de peine et en moins d'années par des marchands et des fabricans: les fermiers n'y ont-ils pas le même droit? La vie qu'ils mènent, l'état

qu'ils ont embrassé, est bien plus utile. Il ne doit pas être moins honoré, ni moins encouragé. Aussi long-temps qu'on refusera de le faire, on peut, sans être prophète, prédire avec assurance que l'agriculture ne pourra fleurir.

Les taxes dont les terres sont chargées sous diverses formes sont très fortes; les propriétaires pour conserver le niveau sont obligés d'élever leur rente d'autant: et comme je l'ai déjà dit, la dépense pour le travail et les outils d'une ferme a été dès long-temps si considérable, qu'à moins de circonstances particulières, on éprouve de la perte à cultiver les terres à grain. Au lieu d'y gagner on s'y ruine, et par cette raison peu de fermiers en sèment au-delà de ce qui leur est nécessaire pour la consommation de leur famille et pour fournir de la paille à leur bétail. Le reste de leurs terres est converti en prairies pour l'éducation des bestiaux et pour les engraisser, seul genre de travail rustique qui donne encore un certain profit.

On a fait là-dessus une réponse à nos plaintes. Il est vrai, dit-on, que jusqu'à ces derniers temps le prix du blé étoit si bas qu'il ne suffisoit pas pour payer les dépenses de la culture au point où elles se trouvent actuellement portées. Mais maintenant que le

prix du blé a haussé beaucoup plus qu'il ne faut, et plus qu'on ne peut le payer, il est impossible qu'il ne couvre pas amplement les dépenses les plus exagérées de semature: ainsi le remède naît du mal même, et la cherté actuelle prévient les chertés futures.

Je sais qu'en tout temps cette manière d'argumenter a été celle des spéculateurs qui adoptent les principes du système mercantile. Il leur paroît que la hausse du prix des grains doit engager à cultiver une plus grande étendue de terres et que par là-même il doit en résulter une baisse dans ce même prix. Mais si les marchands, dans leurs opérations journalières, ont coutume d'acheter les articles de leur commerce, qui sont à bon marché, dans l'espérance de les revendre cher; et si ce procédé leur réussit et leur fait souvent acquérir de grandes richesses; les fermiers au contraire trouvent qu'il y a pour eux beaucoup de risque à faire la même spéculation sur les grains; et en conséquence je crois qu'ils n'en ont jamais adopté le principe, et qu'ils ne l'ont jamais faite.

La différence entre le marchand et le fermier à cet égard est très-grande. Quand il survient quelque part une rareté de quelque article de marchandise, il y a fort peu de risque à en faire venir d'ailleurs. Cela se fait

ordinairement très-vîte et presque sans aucun danger. Mais à produire beaucoup de grains, à faire de grands amas de blé, en vue de fournir les marchés des années suivantes, le risque est immense; et il est absolument impossible d'en faire le calcul. Dans une année de rareté, telle que celle-ci, les grains peuvent s'élever aux prix les plus exorbitans et les plus inouis; et toutefois une seule bonne récolte, telle que celle que nous avons lieu d'espérer, peut les réduire au taux le plus bas.

Les fermiers ne peuvent amasser des grains en plus grande quantité que de coutume, qu'en labourant et semant des terres auparavant mises en prairies. Si cela pouvoit se faire aisément pour une seule année, ou même pour deux, comme se l'imaginent ceux qui sont étrangers aux travaux de l'agriculture, il y a bien des cas où on le feroit; mais tout fermier sait ce qu'il lui en coûte. Il s'agit de mettre la charrue sur ses vieux prés, qu'il n'a formés qu'avec beaucoup de peine et de dépenses; et qui dans les années ordinaires, lui rapportent plus de profit qu'une même étendue de champs labourés; il faut qu'il commence par vendre ses troupeaux de gros et de menu bétail, et qu'il

le fasse avec désavantage. Et cependant il n'ignore pas, que ce ne sera qu'avec beaucoup de peines et de dépenses nouvelles qu'il pourra rétablir ses prés et ses pâturages ; qu'il lui faudra pour cela un espace de quatre ou cinq ans ; et que pendant tout ce temps-là il se trouvera avoir plus de terres en labour qu'il n'avoit préalablement jugé convenable à ses intérêts. Il sent donc qu'il reste inévitablement exposé à toute la dépense, à toutes les peines, à tous les risques qui accompagnent des changemens de cette nature.

Il n'y a donc pas lieu de croire que jamais les fermiers soient engagés par la cherté d'une ou deux années à produire plus de grains que n'en requiert l'état ordinaire des marchés, ou à changer d'une manière sensible le cours de leurs habitudes. Ils le feront d'autant moins, qu'ils ne peuvent manquer d'observer que ceux qui ont suivi un autre système, ont en général éprouvé de grandes pertes. Rarement ils ont été indemnisés de leurs avances, pas même de la dépense nette qu'ils ont faite, sans parler des peines considérables que leur a causées cette opération extraordinaire.

Il seroit facile d'ajouter beaucoup de preuves et d'argumens pour confirmer ce que je viens de dire ; mais il est peu nécessaire d'en-

trer dans tout ce détail. Je me bornerai à remarquer que si l'on fait une recherche exacte, on trouvera toujours que c'est presque entiérement par nos fermiers les plus opulens que sont alimentées les grandes villes, les grands atteliers, la flotte et l'armée; et que c'est presque exactement en proportion de leurs richesses que les fermiers, quelle que soit leur situation, fournissent à tous nos besoins.

Chez ces membres actifs de la communauté, l'indolence est un défaut bien rare. Les fermiers en général sont une race entreprenante et laborieuse : leurs richesses, lorsqu'ils en possèdent, se répandent sur leurs fermes : elles servent à les améliorer. Par ce moyen non-seulement ils se mettent en état de subvenir à leurs propres besoins, mais encore à ceux des autres : tandis que le fermier, qui est pauvre, ne peut se procurer tout ce qui lui est nécessaire pour fumer, pour labourer, pour semer avec soin et de la manière la plus convenable. En conséquence le produit des terres de ce dernier est non-seulement mauvais, mais en petite quantité; tellement, qu'il a peu ou même rien à porter au marché, et que tout se consomme dans sa famille.

Ce n'est pas seulement sur les grains qu'il

produit, que se fait sentir l'effet de son indigence. Tout autre article qu'il met en vente atteste sa détresse et sert à montrer combien peu le public doit faire fond sur les secours qu'il attend de lui.

Cela est si vrai pour tout ce qui a rapport à la nourriture animale, que si les marchés de boucherie de Londres et des autres grandes villes étoient fournis de bœuf, de porc et de mouton seulement pendant trois mois, par des fermiers pauvres, on n'y trouveroit plus un seul homme qui osât soutenir que les fermiers peuvent être trop riches.

Il n'est d'ailleurs pas possible que l'opulence des fermiers leur donne le moyen de retirer du marché les articles qu'ils sont dans l'usage d'y fournir, quoique peut-être ils eussent envie de le faire. Il est si important pour les fermiers, que leurs récoltes de grains et tous les autres articles de leur commerce soient abondans, qu'aucun observateur ne doutera qu'ils ne tendent tous à ce but; et il est impossible que chacun ne fasse pas tous ses efforts pour obtenir le but vers lequel tous tendent avec ardeur. Or cela posé, le but étant atteint, les greniers regorgeant de grains de toute espèce, et les étables de nombreux troupeaux, comment les fermiers peuvent-ils disposer de ces richesses? Tous,

riches ou pauvres, font de leur produit, précisément ce que les marchands font du vin, du thé, du café, du sucre, ou de tous les autres articles qui remplissent leurs magasins. Ils les vendent le plus tôt qu'il leur est possible. Il est si fort de leur intérêt de le faire, que le public n'a pas raison de craindre que par quelque procédé contraire les fermiers cherchent à lui nuire.

Quand la récolte est abondante, les fermiers sont forcés d'en disposer à bas prix : car la valeur du blé comme celle de toute autre marchandise, est réglée par la quantité qui en arrive au marché. Dans les années de rareté, il faut donc bien que les prix haussent. Sans cela les fermiers seroient bientôt réduits à la plus extrême misère. Car quoique ce soit, comme je l'ai dit, dans les années d'abondance que les fermiers gagnent le plus, cependant, même dans les temps les plus favorables, leur profit sur le grain est si petit, que s'il ne leur étoit pas permis de hausser le prix dans les mauvaises années, où ils ne peuvent disposer que d'une très-petite quantité de denrées pour la vente, ils ne pourroient absolument continuer un commerce si ruineux et ils renonceroient à ce genre de culture. On diroit cependant, à entendre certaines personnes, qu'elles vou-

droient que les fermiers vendissent leur blé en tout temps à-peu-près au même prix, quelle que soit la quantité qu'ils en recueillent : desir si peu raisonnable qu'on ne sait comment l'expliquer.

En général toutes les fois qu'il s'est élevé des questions relatives à la rareté des subsistances, le public semble s'être plû à exciter la haine contre les fermiers : on n'en a point agi avec eux comme avec d'autres, et on a paru les distinguer de la manière la plus défavorable et la plus injuste. Rarement on entend élever des plaintes contre les marchands s'ils haussent le prix de leurs vins (1), ou de quelqu'autre article de leur commerce ; cependant ils sont beaucoup plus maîtres des prix pour ces marchandises, que les fermiers ne le sont pour les leurs, parce qu'en général les premiers sont d'une nature moins périssable. Il est bien difficile au fermier de conserver long-temps en magasin une partie seulement des denrées qu'il produit. Rien en particulier n'est plus sujet à s'altérer en le gardant que les grains. Les frais de conservation sont considérables, et le dommage qu'on éprouve de plusieurs manières

(1) Le vin n'étant pas produit sur le sol de l'Angleterre ne fait pas partie du commerce des fermiers. *Tr.*

en le tenant dans les greniers est tel que les fermiers préfèrent universellement de s'en défaire à des prix modérés plutôt que d'être obligés de le conserver.

Si cela est vrai pour le grain, il n'est pas moins évident qu'à l'instant où le bétail est prêt pour la vente, le fermier n'a plus de choix. Quel que soit le prix du marché, il faut qu'il se hâte de se défaire de sa marchandise, sous peine de voir bientôt le gain se changer en une perte telle que le fermier le plus opulent ne pourroit la supporter.

D'après ce qui vient d'être dit, (et je ne crois pas avoir usé d'aucune partialité), il paroît que le public n'a aucune raison de se plaindre des fermiers. Au contraire, il arrive toujours que les fermiers dépendent trop du public. Il seroit de l'intérêt de la Communauté qu'ils reçussent du Gouvernement une protection particulière, qui les mît en état de résister à cette influence.

Si on la leur accordoit, ou par quelques avances applicables aux progrès de l'agriculture (1), ou de toute autre manière, les marchés seroient fournis en tout temps de grains et de viande, à des prix, assez modérés :

(1) L'auteur a donné un plan pour l'exécution de cette mesure.

rés : et d'autre part les Conseils d'Agriculture établis dans la province pourroient par de sages réglemens veiller à ce que les prix ne tombassent pas au-dessous d'un certain taux.

Ce seroit là sans doute un avantage bien grand pour toute la Communauté. Mais il ne faut pas se flatter de l'obtenir ; aussi long-temps qu'on laissera les trois quarts des terres de ce royaume presque dans l'état de nature, par défaut de fonds pour les mettre en valeur ; c'est-à-dire, aussi long-temps que la plupart de nos fermiers languiront dans la pauvreté : et cela dans le temps même que le public trompé par son ignorance de tout ce qui tient a la culture, les accuse d'être trop riches. Les bornes même de leur commerce devroient les mettre a l'abri de ce reproche ; tel qu'il est, ce commerce ne peut aller sans de grands fonds : et malgré les clameurs de ceux qui les accusent, je ne pense pas qu'on pût produire un seul cas où la richesse du fermier soit devenue préjudiciable au public. Il n'y a point d'occupation qui exige une attention plus suivie que celle d'une ferme. Si elle est étendue, peu d'hommes sont capables d'y suffire. Aussi dès qu'un fermier a acquis une fortune honnête, il l'emploie à acquérir quelque petit fonds de terre : et se bornant à cette culture

peu étendue, il devient encore plus utile à la communauté en améliorant au plus haut degré sa nouvelle propriété et en excitant l'émulation par son exemple.

Mais admettons que la chance de devenir riche soit beaucoup plus grande pour les fermiers qu'elle n'a été jusqu'ici. Admettons même, par impossible, qu'il en résultât occasionnellement quelque hausse passagère du blé et des bestiaux : cet effet ne pourroit durer et il n'en résulteroit aucun mal. Ces denrées, semblables, en cela à tous les autres articles de commerce, seroient à peine montées à un prix trop haut, qu'elles retomberoient nécessairement au niveau. Car assurément ce n'est pas sur la richesse du marchand que se règle le prix de la marchandise, mais sur la quantité qu'on en possède et qu'on en fait arriver au marché.

V. Comme on croit communément que la disette de grains et la cherté des denrées, sont des événemens rares ; on est porté à attribuer leur haut prix aux monopoleurs, ou accapareurs qui achètent et entassent pour revendre.

En tout temps cette opinion a pris faveur, mais elle n'en est pas mieux fondée : il est au contraire certain qu'elle a fait beaucoup de mal, et qu'elle en fera beaucoup, aussi long-temps qu'on la laissera subsister.

Si elle est fausse, on sent qu'elle ne peut manquer de nuire en détournant l'attention du public sur une cause imaginaire et l'empêchant de se fixer sur la cause vraie et réelle du malheur qu'il veut éviter, et par là même lui ôtant tout moyen de la prévenir. Elle est d'ailleurs nuisible parce qu'elle prive, en temps de cherté, tous les marchés des foibles secours qui, sans cela, y arriveroient plus régulièrement : suite inévitable de toute gêne apportée au commerce des grains. Il seroit donc fort utile que cette question fût traitée dans tous ses détails, et que les résultats de cette recherche fussent notifiés à chaque district. Mais ici je suis forcé de me renfermer dans des limites plus étroites.

Le monopole et l'accaparement sont des mots (employés comme synonymes) pour signifier l'action d'acheter tout ou partie de certaine marchandise, dans le but d'en hausser le prix.

Cette pratique est manifestement possible pour certains objets de commerce. La question est de savoir s'il est probable que tout ce que les particuliers peuvent faire à cet égard soit, en somme, capable de nuire? Et si, en supposant qu'on pût aisément et entièrement faire cesser ce genre de spéculations, on serviroit l'intérêt public en s'y op-

posant ? Je pense que non, surtout en ce qui concerne le blé.

C'est maintenant un point généralement admis que toutes choses d'ailleurs égales, le commerce fleurit en proportion de la liberté dont il jouit. Et ce bienfait de la liberté ne se borne pas à ceux qui font le commerce. Le nombre de ceux qui s'y livrent partout où il est libre, produit une concurrence dont tout le monde profite.

Un des plus importans avantages de la liberté du commerce est de prévenir le monopole ; car il est impossible dans cet état de choses qu'il s'exerce jamais d'une manière nuisible. Les divers articles de commerce seront sans doute achetés partout et en grande quantité par ceux qui espéreront le faire avec profit ; ainsi il y aura bien en quelque sorte un monopole momentanée. Mais de telles entreprises ne manquent jamais d'exciter l'ardeur des personnes qui font le même commerce, et de faire naître par là-même une utile rivalité qui prévient tous les mauvais effets qu'on attribue au monopole. Il arrive même que tous les efforts des particuliers pour pratiquer un vrai monopole et pour faire des accaparemens agissent d'une manière infaillible pour prévenir ces mauvais effets, et remplacent utilement tous les réglemens que

les gouvernemens ont inventé dans le même but. En effet là où la liberté du commerce est autorisée et protégée efficacément, à peine apprend-on qu'une marchandise est achetée avec empressement par un marchand ou par plusieurs, dans le but de hausser le prix, que tous les autres en couvrent le marché : mesure dont l'effet infaillible est d'abaisser le prix plus que n'auroit pû faire tout autre procédé. C'est ainsi que la manœuvre du monopoleur tend à prévenir l'effet qu'il a en vue de produire. D'où il résulte que partout où la liberté du commerce est établie, il y a peu ou point d'exemples que des spéculations de ce genre aient porté au public le moindre préjudice. Remarquons ici que le public ne distingue pas le monopole légal de l'espèce de monopole que nous venons de décrire, qui a lieu dans le cours ordinaire des affaires et dont plusieurs particuliers sont habituellement occupés. Cette distinction est de la plus haute importance. Car la première espèce de monopole a souvent ruiné tout le commerce d'un état ; et la seconde, comme je viens de le dire, n'a peut-être jamais produit aucun mal sensible.

Le monopole légal est celui par lequel un ou plusieurs individus sont mis en possession

du privilège exclusif de certaines branches de commerce. En conséquence la loi les autorise à faire payer pour les objets de ce commerce le prix qu'ils veulent y mettre. Et comme ils savent qu'on n'osera leur faire aucune concurrence, ils profitent amplement de leur privilège. Cette espèce de monopole ne peut manquer de devenir préjudiciable au public. Toute autre entreprise d'accaparement ou de monopole a un effet directement contraire, pourvû qu'on laisse le commerce libre et qu'on respecte le principe de la concurrence.

La vérité de ce que nous venons de dire sur le monopole légal est attestée par son histoire. Partout où il a pris racine, (et il n'est point d'Etats en Europe où il n'ait été établi en un temps ou en un autre); on trouvera constamment qu'il a fait renchérir les articles auxquels il a été appliqué, qu'il les a fait devenir beaucoup plus rares qu'ils n'étoient avant lui, et qu'ils ne sont jamais redevenus abondans tant qu'il a subsisté.

Et maintenant, si l'on veut des preuves sensibles du bon effet que produit au contraire cette epèce de monopole que les particuliers pratiquent journellement sans privilège ni autorisation légale, je prie qu'on considère l'origine et les progrès du commerce dans toutes

les villes commerçantes du Royaume. Et l'on reconnoîtra que tous les monopoles de cette espèce qu'ont tenté les particuliers à diverses époques, loin de hausser les prix, ont tendu généralement à les abaisser par la concurrence qu'ils ont excitée.

Si tel a été l'effet de cette espèce de monopole sur d'autres articles de commerce, par quelle raison supposeroit-on qu'il en seroit autrement des grains ou des bestiaux ? Cette supposition, dénuée de toute probabilité, contraire à l'expérience faite sur d'autres marchandises, ne pourroit être admise que sur les preuves les plus évidentes. Mais loin de là, on n'a jamais donné à l'appui que les assertions les plus vagues, telles que la peur et l'inquiétude ne manquent jamais d'en suggérer aux hommes timides et crédules ; indignes d'ailleurs de trouver créance et d'exciter l'attention publique, comme elles n'ont que trop réussi à faire.

Cependant il n'est point de marchandises pour lesquelles le monopole soit moins à craindre. J'ai déjà fait remarquer que la dépense qu'occasionne la conservation du grain, et beaucoup plus encore celle du bétail, est telle qu'il est impossible qu'on se livre à cet égard à des spéculations fort étendues. Que les fermiers ne veuillent pas vendre à bas

prix, qu'ils préfèrent de garder quelque temps leurs denrées, s'ils ont lieu de croire qu'elles hausseront bientôt ; c'est ce dont personne ne peut douter. Mais tant que cette spéculation est libre, elle ne peut jamais nuire. Car tandis que quelques fermiers refuseront de vendre et se résoudront à mettre leurs sacs au grenier et à laisser sur le pré leurs bestiaux engraissés ; d'autres se verront obligés de vendre, parce qu'ayant pris quelque temps auparavant la même résolution, ils en sont venus au point de ne pouvoir plus soutenir la dépense qu'entraîne une telle spéculation : ensorte que la même quantité de ces denrées arrivera constamment au marché, que si les fermiers n'avoient point suivi ce système.

Il n'y a absolument qu'un seul cas où ce monopole privé des marchands, puisse causer quelque mal : c'est lorsqu'un certain article se trouve si rare, qu'il n'y en a pas de quoi approvisionner le royaume et qu'en même temps ceux qui en ont fait l'accaparement savent qu'on n'en pourra point importer de l'étranger. Mais ce cas se présente difficilement, et je crois à-peu-près impossible qu'il ait lieu pour le blé. Ma raison principale pour penser ainsi est celle que j'ai déjà exposée, la grande dépense nécessaire pour en faire un

accaparement en temps de rareté, la difficulté même d'y réussir, et le risque de l'entreprendre, puisqu'on s'exposeroit par-là à toutes les suites de la haine populaire, que le moindre bruit éveille et qui s'attache à ceux contre qui s'élève le plus léger soupçon de cette manœuvre.

Les dépenses et les risques du commerce des blés sont toujours très-considérables, et nous en avons une preuve convaincante dans le petit nombre de ceux qui s'y enrichissent : nombre tellement insuffisant que dans les grandes chertés peu s'en faut que ce commerce ne soit abandonné. Cette circonstance prévient dans ces temps malheureux le monopole d'une manière sûre, tellement qu'il seroit difficile d'en citer un seul exemple bien attesté. J'ai déja eu occasion de dire que j'ai fait tous mes efforts pour me procurer à cet égard des informations suffisantes, non d'une ou de deux provinces, mais de tous les districts du royaume : et comme j'avois pour cela des moyens étendus et en général bons et sûrs, je puis me fier aux résultats que j'ai obtenus avec une pleine assurance.

Le résultat de cette recherche est celui-ci. Tandis que dans les temps de cherté, la populace est accoutumée à croire que le blé est

conservé en grande quantité par les fermiers opulens et par les marchands de blé ; dans le fait il n'existe en aucun lieu du royaume aucune preuve authentique que cette pratique y soit en usage. On sait assez que si cela étoit, rien ne seroit plus aisé à prouver, car on ne peut guères cacher de grandes provisions de blé : je puis dire donc sans hésiter, que l'opinion communément reçue sur ce point est entiérement destituée de fondement.

En confirmation de cet argument, je dirai encore que dans le temps même où le blé se payoit à des prix très-élevés, et où l'on se plaignoit le plus amèrement des accaparemens dont on accusoit les fermiers et les marchands, c'est-à-dire, il y a un an, le résultat d'une enquête pleine et impartiale faite par la Chambre des Pairs, enquête appuyée de preuves et de témoignages sans replique, fut que tous les grains existant dans le Royaume n'excédoient pas ce qui suffisoit à la consommation de trois semaines : et au moment même où j'écris, en juin 1801, la quantité que nous en possédons paroît devoir être encore moindre qu'elle n'étoit alors.

Il n'y a donc nul besoin de s'occuper de lois pénales pour réprimer le monopole des grains : car il ne paroît pas que jusqu'ici en

temps de cherté, il se soit jamais pratiqué ; et en temps d'abondance, il ne peut qu'être fort utile. Et s'il étoit possible de concevoir qu'à l'avenir la conduite des hommes fût totalement différente de ce qu'elle a été jusqu'ici, et que les fermiers et les marchands se trouvassent en état d'amasser en temps de disette de grandes quantités de blé, ils courroient de tels risques à le faire, ils exciteroient à tel point la rage et la fureur de la multitude, qu'ils ne pourroient absolument pas continuer cette manœuvre.

L'accaparement est proprement l'achat du blé et des provisions tandis qu'elles se rendent au marché. On nomme regratiers ceux qui achètent ces articles au marché, et qui les revendent au même lieu, ou dans un espace de cinq milles.

Il est si nécessaire, pour qu'une société vive dans l'aisance et jouisse de quelque bonheur, que les subsistances lui arrivent d'une manière régulière et suffisante, que nous n'avons pas droit de nous étonner des soins multipliés qu'on a pris en tout temps pour cela. Parmi les divers régiemens imaginés dans ce but à diverses époques, il n'y en a point qu'on ait employé plus souvent que ceux qui sont dirigés contre les accapareurs et les regratiers. L'effet de ces réglemens est d'or-

dinaire d'exposer ceux qui font le commerce des grains à la haine populaire.

En tout pays cette haine est excitée par la même cause, par la jalousie mal fondée qui s'attache généralement à tous ceux qui font ce commerce. Le public ne manque jamais de croire que c'est à leurs machinations qu'est dû en grande partie le renchérissement de cette denrée. Ignorant les vrais principes du commerce et les avantages qui résultent de sa liberté, de sa division en diverses branches et de leur répartition à diverses classes d'hommes distinctes et séparées, le peuple se persuade qu'il lui seroit fort avantageux que les fermiers vendissent directement le blé et les autres provisions aux consommateurs. On suppose qu'alors, le marché étant immédiatement approvisionné par les fermiers, chaque article qui s'y vendroit, ne seroit chargé que d'un seul profit, au lieu de deux, trois, ou davantage qu'il doit supporter en passant par les mains d'autant de revendeurs avant d'arriver au marché.

Rien ne seroit plus juste que ce raisonnement, si les fermiers pouvoient amener leurs produits au marché pour le même prix auquel ils peuvent le céder chez eux, ou même à un prix sensiblement inférieur à

celui auquel le public le paie chez les marchands de grains, les bouchers, ou autres qui l'ont eux-mêmes reçu de la main des fermiers; mais tant s'en faut que les choses se passent ainsi, qu'au contraire on peut dire que les marchés, aussi bien que les districts et les royaumes, sont bien ou mal pourvus, à haut ou à bas prix, à-peu-près en proportion de la richesse ou du nombre des marchands de blé et d'autres denrées qui ont coutume de les approvisionner. Et la raison en est manifeste.

Tout le monde sait quelle attention suivie exige le fermage; et les fermiers savent parfaitement qu'ils ne s'éloignent jamais de chez eux sans perte. L'ouvrage fait par leur domestiques et par leurs attelages, est non-seulement moindre qu'il ne devroit être, mais encore il est rarement fait avec soin ou à propos. La perte qui en résulte est grande: car si les terres ne sont pas bien labourées, ni semées en temps opportun, ou si la semence n'est pas d'une bonne qualité, ou répandue en quantité convenable, comme il arrive lorsque ces travaux sont confiés aux domestiques, le produit ne peut manquer de s'en ressentir; et le public aussi bien que le fermier en souffre.

Telles sont les fâcheuses suites de leur ab-

sence, que les fermiers font tout ce qu'ils peuvent pour l'éviter. Ce n'est pas seulement dans ce qui a rapport à la récolte des grains qu'il en résulte pour eux du dommage. Les soins et l'inquiète vigilance du fermier peuvent seuls protéger ses clôtures, faire jouir ses chevaux, son gros et son menu bétail de cette attention assidue qu'ils exigent de la part de ceux qui pourvoient à leur entretien.

Telle est aussi la raison pour laquelle on observe généralement que les fermiers ne prospèrent pas s'ils fréquentent beaucoup les marchés. Il faut bien qu'ils les visitent de temps en temps pour s'assurer de la valeur de leurs produits, et par d'autres motifs : mais tous sont d'avis que moins ils y donnent de temps et mieux vont leurs affaires. Maintenant comment pourront ils éviter cette perte de temps destructive, s'il faut qu'ils se chargent eux-mêmes de porter ou de conduire au marché public chaque sac de blé, ou chaque bête qu'ils veulent vendre; comme plusieurs voudroient qu'on les contraignît à le faire?

Le seul moyen de prévenir ce mal est donc de laisser les fermiers en pleine liberté de vendre leurs produits à qui bon leur semble soit chez eux, soit sur la route, soit partout ailleurs. Jusqu'à-ce que cette liberté leur soit

accordée, jusqu'à-ce qu'on puisse même acheter, vendre, et revendre le blé sur la même place, il n'arrivera pas en abondance, et les prix se maintiendront plus élevés qu'ils n'auroient été sans tous ces réglemens.

Le public ne sent pas les avantages que retireroient nos marchés de la liberté accordée à ce commerce. Les marchands de grains et de bestiaux sont en état de fournir ces articles à plus bas prix que n'auroient pu faire les fermiers de qui ils les tiennent, si ceux-ci avoient dû les amener au marché où ils se vendent. Car ces fermiers en vendant leurs produits chez eux, peuvent donner toute leur attention à leurs fermes, et ne sont point forcés de dissiper leur temps et leur argent à courir les marchés.

Afin donc de leur éviter ces peines, et pour que nos marchés fussent réguliérement et abondamment pourvus, loin de donner des primes et des récompenses aux fermiers qui amènent eux-mêmes au marché leurs grains ou leurs bestiaux, comme on l'a quelquefois imprudemment tenté; cette pratique devroit être fortement découragée, et la meilleure manière d'y réussir seroit de donner des encouragemens aux marchands et à tous ceux qui s'occupent du commerce des blés, des bestiaux et des autres articles de subsistance. Les

plus salutaires effets suivroient bientôt cette mesure.

Telles ont été les persécutions qu'on a fait éprouver à cette classe de personnes, que peu d'hommes en possession d'un capital et d'une bonne réputation se déterminent à se mettre dans le commerce des blés : en conséquence, ce commerce tombe dans les mains des meuniers et des petits spéculateurs qui, n'étant pas pleinement protégés par les lois, et se voyant en butte à toutes les vexations que le peuple se croit par-là même autorisé à exercer contr'eux, ne peuvent manquer de dégrader ce commerce, et de lui faire perdre, au grand détriment du public, la garantie de ces principes d'honneur et de libéralité qui lui auroient naturellement servi de base. En effet, tant que ces vexations sont tolérées, cette branche importante du commerce des blés doit, non-seulement tomber dans les mains des personnes du plus bas rang, mais le nombre de ceux qui s'y livrent doit être fort diminué. Ainsi le public et les fermiers souffrent essentiellement de cette étrange méprise et du défaut d'attention aux suites de certaines lois.

Aussi long-temps que continuera cet état de choses, les fermiers continueront à trouver qu'ils sont trop dépendans d'une classe d'hommes qui n'a pas droit à leur confiance. Ils seront

ront donc engagés à se livrer au commerce et à employer leur temps et leurs capitaux à amener leurs produits au marché, au lieu de les vendre sur leurs fermes, et d'employer toutes leurs forces, leur temps et leur argent à les bien cultiver.

Ce n'est pas seulement par le tort que cet ordre de choses fait à l'agriculture que le public reçoit du dommage, mais aussi par le défaut de régularité qui en résulte dans l'approvisionnement des marchés, tant pour les grains que pour les troupeaux. Pour tout autre article de commerce, les marchands proportionnent, autant qu'ils le peuvent, la quantité mise en vente à la demande des acheteurs; et comme il n'est pas moins de leur intérêt que de celui du public de fournir autant de marchandises que le besoin en exige, nous voyons que rarement on s'apperçoit qu'on en manque, tant que les marchands ont quelque moyen de s'en procurer. En conséquence personne n'a de peine a obtenir ces marchandises dont il se fait un commerce habituel; car si par quelque accident un marchand en est dépourvu, nous ne manquons point d'en trouver chez d'autres.

Il n'y a pas la moindre raison de croire qu'il en fût autrement du blé et des autres subsistances, si le commerce étoit laissé libre,

et si tout le monde pouvoit l'exercer à sa fantaisie. Dès lors on verroit beaucoup augmenter le nombre de ceux qui s'y livrent. La concurrence s'établiroit, et chaque marché seroit non-seulement pourvu plus régulièrement et avec plus d'abondance, mais à des termes beaucoup plus raisonnables que ceux qui peuvent être offerts, tant que cette importante branche de commerce est exclusivement abandonnée à une classe de personnes qui, soit pour l'instruction, soit pour la considération, soit pour la fortune, n'ont pas la dixième partie des moyens nécessaires pour l'entreprendre.

Londres et toutes les villes de commerce et de fabriques, retireroient des avantages particuliers et plus considérables de l'établissement de ce commerce sur un meilleur pied. En effet, ces villes, et surtout Londres, tirent leurs subsistances de très-loin. Or puisque les fermiers, comme je l'ai fait voir, ne peuvent amener leurs denrées au marché sans qu'il leur en coute beaucoup de perte et d'embarras, il est facile de comprendre qu'ils auroient bien plus à souffrir s'il falloit qu'ils les conduisissent à des marchés fort éloignés. Aussi est-il rare que ce soient eux qui s'en chargent; et s'il faut des intermédiaires et des agens entr'eux et les consommateurs, il est sure-

ment plus convenable aux intérêts du public que ce soient des hommes d'une bonne réputation que des hommes qui ne jouissent pas de l'estime générale ; que les affaires de ce négoce se traitent plutôt par un nombre suffisant de tels agens que par un trop petit nombre ; au moyen de capitaux proportionnés à la demande, que par des capitaux fort inférieurs, comme l'ont été très probablement ceux qui y ont été appliqués jusqu'a ce jour.

C'est peut-être principalement à cette cause qu'il faut attribuer le prix plus élevé des denrées de première nécessité à Londres et dans les grandes villes. Ce renchérissement est plus rare dans le prix des grains ; mais pour la plupart des autres articles de consommation, les habitans de Londres paient de vingt-cinq à cinquante pour cent de plus qu'on n'en paie par tout ailleurs. Le bœuf, le mouton, et en général toute espèce de nourriture animale coute souvent à Londres quarante pour cent de plus qu'en d'autres endroits du royaume, et quelquefois la différence va jusqu'a soixante-dix pour cent.

Tandis que les prix des objets de première nécessité croissent ainsi, tous les autres articles de commerce sont au contraire à meilleur marché dans les grandes villes. C'est

l'effet naturel de la liberté avec laquelle ils s'y vendent, et de l'esprit de commerce que cette liberté ne manque jamais d'exciter. Mais les préjugés de nos dévanciers les ayant engagés à entourer de gènes et de réserves sévères l'achat et la vente des provisions, et ces gènes étant encore en pleine vigueur; il en est résulté que la difficulté d'approvisionner les grandes villes a été portée au plus haut point, et qu'en conséquence cet approvisionnement ne se fait point; et il n'y a en tout cela rien qui nous doive surprendre.

Si l'on fait attention à l'immense population de Londres, et à la nourriture abondante à laquelle on y est accoutumé, nourriture telle que le même nombre d'hommes y consomme le double de viande que par tout ailleurs; on sentira qu'il faut que les vivres y arrivent de toutes parts, et qu'il n'y a qu'une parfaite liberté et une sûre protection accordée à ceux qui en font le commerce, qui puissent en maintenir l'abondance et les faire arriver avec toute la régularité requise. Dès qu'on suivra ces principes, mais seulement alors, on peut s'attendre à voir les marchés de Londres et des autres grandes villes bien pourvus, et les prix, bien loin d'y être plus hauts, y devenir au contraire plus modérés qu'ailleurs. Car par tout où le commerce

jouit d'une pleine protection, on observe constamment que le nombre de ceux qui s'y livrent, et les sommes qu'ils y consacrent dans toutes ses branches, sont plus considérables, en proportion de la demande, dans les grandes villes que dans des marchés plus circonscrits. En conséquence, c'est dans les grandes villes, comme je l'ai déjà fait observer, que les divers articles de marchandises, même le produit des manufactures les plus éloignées, sont le plus abondans: et ils s'y vendent à meilleur marché que dans les bourgs et les villages, ou même que dans les lieux où ils se fabriquent. La quinquaillerie de Birmingham, Sheffield, Woodstock, les cotons du Lancaster et des autres provinces du nord, les toiles d'Ecosse et d'Irlande se trouvent en plus grande abondance et en plus grande variété, par conséquent aussi à meilleur marché, dans les magasins de Londres que par tout ailleurs. Bien plus, tel est l'effet de la concurrence et des grands capitaux, qu'une partie considérable des articles de manufactures est fournie dans tout le royaume par les magasins de Londres à des termes plus favorables que ceux d'aucune autre place. Si les fabricans étoient obligés de se faire marchands en détail, et de vendre les produits de leurs manufactures à ceux qui en

font usage, comme, malheureusement pour le public, on croit encore devoir l'exiger de ceux qui produisent les subsistances, il faudroit que ces fabricans eussent des fonds non-seulement comme tels, mais encore comme marchands (1). Rarement cela leur seroit possible. D'ailleurs la peine que donnent les affaires divisées du commerce, ne s'allie pas avec leurs autres travaux. Il leur convient donc beaucoup mieux de vendre tout leur produit, quoiqu'à des prix moins élevés, à un petit nombre de riches marchands de Londres, sur lesquels ils peuvent tirer de suite, que d'avoir à faire à une multitude d'acheteurs, parmi lesquels il y en auroit plusieurs de qui ils auroient peine à obtenir leur paiement, même en leur faisant un long crédit. Il n'en est pas autrement des grains et des bestiaux. Si les marchés de Londres, d'Edimbourg, de Liverpool étoient fournis par un grand nombre de marchands, travaillant sur de vastes capitaux, on éprouveroit les mêmes avantages. Ces villes recevroient des denrées des lieux les plus éloignés du royaume, tandis que dans l'état actuel elles reçoivent tout ou la plus grande partie des districts les plus

(1) Et non-seulement comme marchands en gros, mais encore comme marchands en détail. *Trad.*

voisins. En conséquence on y verroit arriver des subsistances en beaucoup plus grande abondance, par des moyens nouveaux, que l'effort de la libre concurrence, soutenu par des capitaux suffisans, ne manqueroit pas de faire naître.

De là des avantages importans pour tout le royaume. Le prix des subsistances s'éléveroit dans les provinces éloignées, sans passer de justes limites. Une demande considérable et constante encourageroit l'amélioration des terres: on leur feroit produire plus de blé et de bestiaux. Et par suite, le pain et tous les articles de première nécessité seroient plus aisément maintenus dans les villes à des prix égaux et modérés.

Telle est l'influence d'une demande étendue et constante, jointe à des paiemens réguliers, que l'abondance et la bonne qualité de la marchandise demandée marchent infailliblement à leur suite. Si donc à chaque marché il se faisoit de grands achats des divers articles de subsistances, soit par les fermiers, soit par les marchands, on n'entendroit plus parler de ces plaintes de monopole et d'accaparemens dont le peuple est sans cesse la dupe. Mais au contraire, c'est un fait certain que tous les grands marchés, surtout ceux de Londres, ont été fournis jusqu'ici

précisément de la manière la plus propre à forcer les prix a s'élever. Il est vrai qu'en exceptant les années de disette, on a porté à ces marchés tout ce dont on avoit besoin de chaque espèce de denrées : mais si l'on veut qu'une marchandise soit livrée à des prix raisonnables et favorables, il faut qu'on en produise plus que la quantité rigoureusement demandée à chaque marché. Dès que ce surplus n'a pas lieu, on peut compter que les prix s'élèveront par l'effet de cette espèce d'avidité ou d'empressement à acheter que fait naître toujours un approvisionnement médiocre, et par l'avantage que cette circonstance donne aux spéculateurs. Lorsque nos colonies ne produisent du sucre qu'autant qu'il en faut pour la consommation d'une année, aussi-tôt nous voyons les prix s'élever, quoique la quantité qu'on en a en magasin suffise aux besoins. Au contraire annonce-t-on une riche récolte, le prix baisse immédiatement. Et il en seroit de même des subsistances, si les marchés en étoient mieux fournis. En effet, lorsque le blé ou la viande abondent, les prix ne peuvent manquer de baisser : mais si les marchés n'en sont pas pleinement fournis, il n'est pas moins évident qu'aucune gêne mise à leur vente, ou par la violence de la populace, ou par des loix et des ré-

glemens sévères, ne peut avoir la moindre influence pour les faire vendre à bon marché.

Les prix des subsistances dans les grandes villes haussent nécessairement par la petitesse ou l'insuffisance du produit national. Mais si ceux qui en font le commerce étoient pleinement protégés et encouragés, on verroit en général régner l'abondance par tout où la demande est considérable.

Pour atteindre ce but important, il n'est besoin d'aucun plan dispendieux. Qu'on abroge tous les statuts qu'on a laissé subsister jusqu'ici contre les marchands de blé et d'autres articles de subsistances, que tous ceux qui font ce commerce soient protégés, qu'on leur permette de vendre et d'acheter en tout lieux, en toutes circonstances, quand et comme il leur semblera bon; et tout est fait. Lorsqu'on aura pris une fois ce parti, et l'époque ne peut être éloignée, ce sera un grand objet de surprise que des réglemens aussi pernicieux aient pû se soutenir jusqu'au dix-neuvième siècle. Ce fait paroîtra d'autant plus remarquable que c'est au sein de la Grande-Bretagne que ces statuts sont en vigueur, dans un pays où dès long temps on est convaincu des avantages de la liberté du commerce pour tous les autres articles. On en

parlera à l'avenir comme on parle des loix qui autorisent la persécution, là où devroit régner la plus pleine liberté. Dès long-temps on a reconnu l'insuffisance et le danger des loix de persécution dans tout ce qui a rapport à la religion: il ne paroît pas que des loix de même genre conviennent mieux au commerce des grains. Jamais elles ne manquent de nuire, et presque toujours elles ont un effet très-différent de celui qu'on avoit en vue. Il y a donc de justes raisons d'espérer, que cette grande question obtiendra toute l'attention qu'elle mérite, et qu'on ne tardera pas d'enlever toutes les gênes auxquelles le commerce des grains est encore assujetti.

Le crime dont on accuse les marchands de blé et d'autres subsistances, c'est de s'accorder entr'eux pour faire hausser le prix au marché. Mais quoiqu'on ait beaucoup parlé de cette accusation, on n'en a pas donné une preuve. Et cependant, si cette pratique avoit lieu, il seroit impossible de la cacher. Mais si une tentative si absurde étoit jamais faite par ces marchands, il vaudroit beaucoup mieux laisser agir contr'eux par la loi commune, que de laisser subsister les statuts particuliers relatifs à ce délit. Aussi long-temps qu'un tel statut existe, tous ceux qui font ce commerce ne peuvent manquer de l'envisager comme

une vraie persécution. Et dès lors il n'est pas difficile de prédire que le nombre de ceux qui s'y livreront continuera d'être borné, et qu'en conséquence les marchés des grandes villes ne seront point abondamment pourvus, ni les prix abaissés comme ils pourroient l'être.

VI. Plusieurs personnes pensent que le haut prix des subsistances dans notre pays est en très-grande partie l'effet de leur exportation. Mais il paroît qu'ils ne se trompent pas moins en cela, que le peuple en général ne se trompe en tout ce qui a rapport à ce commerce.

Ceux qui ont pu le mieux s'en instruire, savent parfaitement que pendant le cours des dernières quarante années, la quantité de blé et d'autres provisions qui a été exportée de la Grande-Bretagne est si peu de chose, qu'il est impossible qu'elle ait produit aucun effet sensible. Et la raison en est évidente. Pendant une partie considérable de cette période le prix du blé et des autres articles de subsistances, a été plus haut dans la Grande-Bretagne qu'il n'étoit généralement sur le continent. Où donc les auroit-on exportés? Pour que cette opération pût se faire, il auroit fallu que ces denrées fussent non-seulement au même prix, mais à beaucoup meilleur marché chez nous que dans les pays où

on les auroit été vendre : sans quoi elles n'auroient pû supporter les hauts prix du frêt, de l'assurance, et l'espèce de risque sur le paiement qui est toujours un peu moins facile à obtenir des étrangers que des nationaux. Lorsque les prix des denrées dans l'intérieur sont assez bas pour permettre qu'on y ajoute tous ces frais là, il faudroit être déraisonnable pour en blâmer l'exportation. Et lorsque les prix sont plus hauts, il est impossible que l'exportation aît lieu de manière à produire quelque mal sensible.

Il est d'ailleurs tellement de l'intérêt des marchands de donner la préférence aux marchés de l'intérieur, que le public n'a pas lieu de concevoir aucune inquiétude à cet égard. Et de même que nous avons prouvé jusqu'à l'évidence qu'il y auroit beaucoup d'avantage à laisser libre le commerce intérieur et à l'affranchir de toute gêne, nous appercevons déjà de bonnes raisons de croire qu'il ne seroit pas moins utile d'abandonner à lui-même le commerce avec l'étranger et de lui ouvrir nos ports.

Je crois probable que cette mesure procureroit de grands bénéfices à notre pays. Si les marchands avoient la permission d'importer et d'exporter le blé à leur gré, si leur commerce étoit protégé comme il le mérite,

tous nos marchés en seroient mieux approvisionnés. Tous les liens et les réglemens dont on le charge d'ordinaire ne font que du mal et ont souvent un effet directement contraire à celui qu'on se propose. En effet, comment se persuader qu'un Ministre ou qu'une assemblée puisse faire des réglemens de commerce plus propres à le bien conduire, que ne peuvent faire les marchands eux-mêmes qui le dirigent, et qui en faisant l'objet de toute leur attention et de leur inquiète vigilance, ne peuvent manquer de porter des jugemens plus sûrs et d'avoir des règles de conduite plus certaines.

Ce seroit donc le plan le meilleur que pût adopter le Parlement, que celui de la révocation pure et simple de toutes les loix faites dans le but de régler le commerce des blés et de tout autre article de subsistance, ainsi que de tous statuts contre les monopoleurs, accapareurs ou regratiers : en y joignant la ferme résolution de ne plus s'en mêler en aucune manière, et de ne s'occuper d'aucune branche du commerce des subsistances. Si nous voulons en juger par l'expérience, ce qu'il faut toujours faire en telles matières, nous trouverons que jamais on n'a vu les Gouvernemens produire un effet utile en intervenant dans ce commerce. On ne sauroit

imaginer un moment où cette intervention puisse produire quelque avantage. En temps de cherté entr'autres, elle fait beaucoup de mal, car elle augmente l'alarme à laquelle dans ces circonstances tous les esprits sont prets à se livrer.

Si ce commerce étoit libre, les marchands en useroient pour les articles de subsistance, comme ils font pour tout autre. Ils les exporteroient quand les prix en seroient devenus bas par une suite de l'abondance. Cette mesure animeroit l'agriculture, et engageroit les fermiers à produire beaucoup de cette espèce de denrées. En temps de disette au contraire, bien loin de songer à faire aucune exportation, les marchands verroient leur intérêt à en faire venir de l'étranger, et ils ne manqueroient pas d'en amener, non-seulement en beaucoup plus grande quantité, mais avec beaucoup moins de dépense qu'aucun Gouvernement n'a jamais pu faire.

Si le commerce des grains avoit été entiérement libre, et non entravé par des gênes inutiles, je suis très-persuadé que toutes les primes données pour en favoriser l'importation pendant le cours de cette guerre et de celle qui l'a précédée, auroient pû être épargnées. En effet ces primes élevoient infailliblement le prix du blé dans les marchés étran-

gers, et par conséquent n'ajoutoient pas à beaucoup près à la quantité importée en proportion des sommes énormes qu'elles coutoient. Bien plus, le long temps pendant lequel ces primes sont continuées, quoiqu'on le fasse par des motifs pleins de bienveillance, tend, en ce moment où en général en Europe il y a une abondante récolte, à nuire d'une autre manière. Les craintes dont la nation étoit agitée, engagèrent le Parlement à prolonger ces primes au-delà du besoin probable : ensorte que si la belle récolte qui est sur pied peut être recueillie sans accident, il n'y auroit pas lieu de s'étonner que les prix tombassent trop bas. Dès lors il s'ensuivroit quelque découragement pour les cultivateurs. Et ils ne pourroient qu'éprouver un sentiment pénible, en songeant que ce bas prix seroit produit par les primes données pour encourager la culture étrangère; car tel a dû être nécessairement l'influence des grandes sommes accordées pour l'achat du blé partout où l'on a pu s'en procurer.

Si donc tout le commerce des grains étoit ouvert et libre, chacune de ses branches auroit une chance meilleure de succès entre les mains de ceux qui s'en chargent que sous l'influence des réglemens faits par d'autres. Car en vain espérera-t-on qu'aucune société

de marchands y consacre son temps et son argent avec cette libre activité qui est requise pour le succès, tant que quelque partie de ce commerce restera dans les entraves réglementaires.

J'ai déja fait remarquer que jamais aucun autre commerce n'a fleuri chargé de tels liens. Comment donc penser que celui des grains prospère au milieu de ces gênes, qui ne sont propres qu'à en écarter tout homme qui a des sentimens élevés et qui jouit de quelque indépendance. Je crois cela impossible, et je suis persuadé que c'est l'opinion de tous ceux qui y ont réfléchi.

Que chaque marchand soit laissé libre de faire passer le blé d'un bout du Royaume à l'autre quand il le trouvera à propos, et même de l'étranger, sans contrôle et sans gêne; et le commerce des grains s'élévera à un degré de prospérité sans exemple. Sinon il languira forcément, personne n'osant y appliquer l'activité et les capitaux qu'il requiert: et il ne parviendra jamais au même point qu'atteignent les autres branches de commerce.

La gêne imposée aux boulangers en fixant un tarif qui règle le prix du pain, semble même avoir fait quelque mal. Il peut être utile et commode pour le public, comme

sans

sans inconvénient pour le boulanger, d'exiger que chaque pain soit d'un poids déterminé. On pourroit même prévenir la fraude et augmenter la concurrence, en exigeant de plus que chaque pain portât une estampille bien lisible contenant la note du poids, et du prix, avec le nom du boulanger : mais personne que le boulanger lui-même ne devroit avoir droit de fixer ce prix, ou de se mêler en quoi que ce soit de ce commerce. Obliger les boulangers à vendre leur pain au prix qu'on leur fixe ; c'est non-seulement commettre à leur égard un acte de sévérité, inouïe en tout autre commerce ; mais, en agissant durement et avec une apparence d'injustice envers ceux qui exercent le négoce le plus nécessaire, c'est, comme on peut le démontrer, prendre une peine absolument inutile et sans profit pour le public.

Jamais on n'a donné aucune bonne raison d'obliger les boulangers à vendre au prix que d'autres leur fixent, tandis qu'on n'impose point une pareille gêne à ceux qui débitent la viande ou le poisson, ou toute autre denrée de même genre. En fixant le prix du pain, on a diminué tellement la concurrence ; que le pain n'est plus si beau qu'il étoit, et qu'il est moins gros en proportion du prix

du froment. C'est ce qu'atteste le souvenir de tous ceux qui habitent les villes où le réglement sur le prix du pain a été établi, et nous en avons une preuve encore plus sensible dans la comparaison qu'on peut faire entre le pain de ces villes et celui des villages où il n'y a point de tel réglement; on remarquera bientôt que dans ceux-ci le pain est encore actuellement meilleur, plus beau, et plus gros. Le pain dans le district champêtre où je vis en ce moment est supérieur à tous ces égards au pain de Londres, d'Edimbourg et de toutes nos villes où le prix du pain est fixé par un réglement. Et j'ai observé la même chose dans presque tous les districts de campagne.

La manière même dont le réglement sur le pain est minuté, quoiqu'elle soit peut-être la meilleure qu'on puisse imaginer, fait voir qu'un tel réglement ne peut jamais manquer de nuire. On a en vue, par ce tarif, de faire dépendre constamment le prix du pain de celui du froment. Mais en déterminant le prix du froment, on dépend tellement des boulangers, que le prix du pain est communément fixé de dix à vingt pour cent plus haut qu'il ne devroit l'être, et cela ne peut manquer de durer aussi longtemps que durera cette forme de réglement.

Dans quel but donc continueroit-on le tarif du pain? C'est pour les Magistrats une source de peines, et il ne sert qu'à hausser partout le prix de cette denrée, en détruisant la concurrence entre les boulangers. Comme on ne sauroit y voir aucune espèce d'avantage, il est à espérer qu'on se hâtera de le supprimer en même temps que toutes les autres gênes auxquelles le commerce des grains est assujetti.

En attendant, on peut être assuré qu'il n'y a aucune raison de croire que le haut prix du blé dans ce pays pendant le cours de plusieurs années qui viennent de s'écouler, ait été en aucune façon l'effet de l'exportation. Si le blé et les autres subsistances étoient produits dans la Grande-Bretagne en aussi grande abondance qu'on pourroit aisément le faire, et qu'il faut bien espérer qu'on le fera bientôt; nous reconnoîtrions probablement que l'exportation du blé est pour la nation le commerce le plus avantageux auquel elle puisse se livrer.

VII. Entr'autres opinions sur la cherté des denrées, on entend bien des gens affirmer qu'elle dépend en grande partie de ce que les fermes sont trop étendues. On suppose que l'effet de cette distribution en très-grandes fermes est de nuire à la culture, et par là,

même au produit. On ajoute que les fermiers qui les dirigent étant trop riches, il arrive qu'ils ne vendent aucune partie du produit de leurs terres aussi bon marché que les petits fermiers.

Aucune des parties de ce raisonnement ne peut soutenir l'examen. Il repose sur une supposition fausse, et les conséquences qu'on en tire sont mal déduites. Qu'il soit possible de concevoir des fermes trop étendues, c'est ce qu'on ne peut contester. Des paroisses, des provinces entières pourroient être affermées par un très petit nombre d'individus ou même par un seul, et le public en éprouveroit beaucoup de dommage. Mais, quoiqu'on puisse trouver quelques exemples en petit nombre de fermes trop étendues; il est incontestable que, dans l'état actuel de la Grande-Bretagne, soit pour la population, soit pour la manière de vivre, ce seroit en encourageant les grandes fermes qu'on pourroit améliorer l'agriculture et par conséquent favoriser l'abondance du produit. Or tout ce qui a été dit ci-dessus fait voir que l'abondance du produit amène inévitablement le bas prix des denrées.

On s'est souvent occupé de déterminer l'étendue qui convient le mieux à une ferme. On peut dire à cet égard, qu'avec des fonds

suffisans, l'étendue la plus convenable est celle qui permet au fermier de la tenir en pleine culture en y employant toutes ses forces. Si la ferme passe cette mesure, le public éprouve une perte, car il y a quelque défaut de produit. Si au contraire elle ne l'atteint pas, le public et le fermier sont en souffrance parce que quelque partie des forces et des fonds de celui-ci restent sans emploi.

Cependant on sent que l'étendue d'une ferme dépend de sa situation, de l'état des marchés et de l'agriculture dans le district où elle est placée, et de la nature du sol. Ainsi dans une province telle que celle où je vis, un fermier qui a les capitaux nécessaires peut diriger une ferme de six cents acres, pourvu que le sol n'en soit pas trop difficile à traiter : on ira même au-delà s'il faut laisser beaucoup de terres en prés et récoltes vertes, comme cela a lieu lorsque le fumier nécessaire à la ferme doit être fourni par la ferme elle-même. Mais dans le voisinage des grandes villes, la facilité de se procurer du fumier permettant de mettre presque tout en terres à grains, le fermier ne pourra se charger d'une ferme aussi étendue et la moitié suffira pour l'occuper. Il est aussi facile de voir que la population

actuelle de la Grande-Bretagne ne requiert pas la même méthode pour l'agriculture, ni les mêmes limitations pour l'étendue des fermes, que peut faire une population beaucoup plus forte, comme est, par exemple, celle de la Chine.

Il est bien reconnu que les terres ne peuvent être améliorées que par l'attention qu'on donne au labour; et que les récoltes qu'obtiennent les fermiers sont abondantes, ou pauvres, à-peu-près en proportion de la culture et des engrais qu'ils leur donnent. Telle est l'influence du labourage qu'une terre en pleine culture peut être amenée au point de rendre de six à dix fois autant qu'elle rend sous l'administration actuelle des fermiers : je veux dire qu'elle peut produire de six à dix fois autant en poids de nourriture végétale. C'est une vérité dont je me suis souvent assuré par voie d'expérience. Et on peut s'en convaincre chaque jour en comparant le produit d'un jardin bien cultivé avec celui de la même quantité de terrain soumise aux travaux communs de l'agriculture. Plus la culture d'une ferme approche de celle d'un jardin, plus elle devient productive. Les Chinois en sont si convaincus, qu'ils travaillent une grande partie de leurs terres à la bêche; comme nous travaillons nos jardins. C'est la grande

population de la Chine qui a introduit cette coutume : et si les habitans de notre pays deviennent jamais assez sages pour imiter les Chinois en cela, et dans l'attention suivie qu'ils donnent à l'agriculture ; la nature de notre sol et de notre climat, et l'étendue de notre territoire sont tels, qu'on ne peut point se faire d'avance une idée juste du point auquel pourroit être porté le produit territorial et la population du Royaume. Cependant comme par la pratique des Chinois une famille ne peut cultiver qu'une petite portion de terrain, aussi long-temps que subsistera l'état actuel de population de la Grande-Bretagne et les usages qui y dominent, cette méthode ne peut être rigoureusement suivie. En effet, dans nos mœurs, il faut que la masse des habitans soit nourrie par les travaux d'un petit nombre de cultivateurs, et le nombre des habitans n'est pas accru au même point qu'à la Chine. Il n'y a donc pas ici de raison de donner à l'agriculture cette attention minutieuse qu'y donnent les Chinois : et aussi long-temps que la population restera à-peu-près la même, aussi long-temps par conséquent que le travail des hommes aura plus de valeur que la terre ; la pratique reçue généralement en Europe, d'employer au labourage, et à toute la culture, les bœufs

et les chevaux sera préférée parmi nous. Le produit sera d'autant moindre que le labourage à la charrue est inférieur à celui du jardin. Mais le labourage à la charrue est susceptible d'être beaucoup amélioré. S'il l'étoit, la population croîtroit infailliblement. Et cet accroissement ne manqueroit pas de faire naître de nouveaux perfectionnemens. C'est la marche que l'agriculture a suivie en Flandre, où elle a fait des progrès vraiment remarquables, et où le labourage des fermes est dirigé presque avec le même soin que celui de nos jardins.

Par une suite de cette excellente culture, les grandes fermes ne conviennent pas à la Flandre. Le moindre morceau de terre y est un objet d'attention et de vigilance. Rien n'y est négligé. Mais dans la Grande-Bretagne, où les choses ne vont pas ainsi, ce seroit s'exposer à une grande perte nationale, que de restreindre ainsi les travaux de nos fermiers et de ne pas leur permettre de s'étendre sur un plus grand espace. Quarante ou cinquante acres passent en Flandre pour faire une bonne ferme, et on estime dans ce pays-là qu'un fermier ne peut pas se charger de plus de cent acres. Dans la Grande-Bretagne, en conséquence de l'état actuel de l'agriculture, il est bien connu qu'un fermier

peut, sans se fatiguer davantage, se charger de six cents acres.

Et il n'est pas difficile de faire voir, qu'excepté le voisinage des grandes villes, des fermes de cette grandeur sont plus utiles à ceux qui s'en chargent et au public, que des fermes plus petites: on peut dire même, qu'elles deviennent d'autant moins profitables qu'elles s'écartent plus de ce terme et presque en proportion de cet écart. Si toute une ferme de cette étendue étoit annuellement semée en grains, il en résulteroit beaucoup de perte. Les terres ne pourroient être tenues en bon état et par conséquent les récoltes ne seroient jamais bonnes. Il est à peu-près impossible qu'un homme puisse tenir en bon ordre et en bon état une si grande étendue de terrain, s'il n'en met pas une partie considérable en pâtis. Mais supposons deux cents acres en pâturages, et le reste en terres arables. Que celles-ci soient divisées en quatre parts. Dans l'une on sémera des pommes de terre, des turneps, ou des féves, selon la nature du sol. Dans l'autre de l'orge. La troisième sera mise en trèfle. La quatrième en froment ou avoine. Dès-lors le tout peut très-bien être réuni en une seule ferme, et dirigé comme il faut. Et l'on peut compter que cet espace de terrain, travaillé de la

sorte, donnera pour le marché, beaucoup plus de grains et de bestiaux, et d'une beaucoup meilleure qualité, qu'il n'auroit fait, s'il eût été divisé en plusieurs petites fermes.

On conviendra aisément, qu'aucune ferme ne doit être moindre que ce qui peut suffire à donner de l'emploi à deux chevaux, au fermier et à sa famille. Cette étendue peut être fixée à soixante acres. C'est la dixième partie de celle que j'ai indiquée comme étant la meilleure, ou la plus convenable à l'état présent de l'agriculture dans la Grande-Bretagne. Qu'on songe maintenant à la différence entre la quantité de provisions que cette grande ferme enverra au marché, et celle qu'enverroient les dix petites fermes sur le même sol! Cette différence est considérable.

Dans le plan que j'ai proposé pour la culture d'une telle ferme et dans tout autre de même nature, par lequel la terre seroit toujours tenue en bon état, on vendroit chaque année une grande quantité de grains. Quand on en auroit prélevé tout ce qui est nécessaire pour la semature, pour nourrir avec aisance la famille et les serviteurs, ainsi que les chevaux; la quantité de grains de toute espèce (froment, orge, avoine, féves) qu'on pourroit vendre du produit de cette grande ferme, seroit, année moyenne, au moins

de sept cent cinquante quarters, ce qui suffiroit pour bien approvisionner de ces articles de consommation cinq cents personnes. Et en même temps l'étendue de terres en très-bon état consacrée dans cette ferme au pâturage, soit en foin, soit en turneps, fourniroit une quantité considérable de nourriture animale.

Dans les petites fermes, les récoltes sont beaucoup moins abondantes en proportion. La raison en est que le labour y est plus imparfait. En conséquence il y faut plus de semence sur la même étendue de sol, qui s'y trouve moins bien préparé. Il y faut aussi plus de chevaux en proportion que dans les grandes fermes. De tout cela il résulte que ces petites fermes peuvent disposer d'une très-petite quantité de grains. Presque tout leur produit est consommé par la famille. La rente et les autres frais y sont payés principalement du produit de la vente annuelle d'un petit nombre de jeunes bêtes et de celui d'une petite laiterie.

J'ai fait mention de la différence des grandes aux petites fermes qui tient au nombre des chevaux que les unes et les autres emploient. Six cents acres divisés en dix petites fermes exigent vingt chevaux : tandis que de l'aveu de tout fermier expérimenté, douze chevaux suffisent à ce terrain réuni en une

seule ferme, à moins que le sol n'en soit d'une grande dureté et d'une exploitation bien difficile. C'est donc une épargne de huit chevaux sur vingt, et par conséquent une économie nationale de grande importance.

Du reste, il ne faut pas croire que les fermes de cette grandeur, mêlées de champs et de prés, soient défavorables à la population, quoique ce soit là une opinion assez répandue. Six cents acres divisés en dix portions entretiendroient, il est vrai, dix familles de fermiers. Mais ces petites fermes n'ont pas besoin de valets, et même ne pourroient suffire à leur entretien. En conséquence d'ordinaire tout l'ouvrage s'y fait par le fermier et sa famille. En supposant donc que chaque famille est composée de six personnes (nombre bien considérable) le père, la mère, et quatre enfans; on trouvera soixante personnes répandues sur les six cents acres. Or on en trouveroit soixante-dix sur ce même sol mis en grande ferme. Pour la famille du fermier, père, mère et enfans, comme ci-devant, six personnes: trois servantes pour la laiterie et autres objets de détail; un seul valet pour la famille: six hommes mariés pour le service des attelages, avec leurs familles, comptées sur le même pied que ci-devant, font entr'eux trente-six personnes: d'autre part, trois labou-

reurs, et un pâtre ou gardien des troupeaux, font, en comptant leurs familles, vingt-quatre individus. En tout soixante-dix personnes, c'est-à-dire, une sixième en sus du nombre que pourroit entretenir ce sol divisé en petites fermes.

Sous quelque point de vue donc que l'on considère cette question, il paroît évident que l'intérêt du public, le bien des fermiers, et le soulagement des pauvres exigent qu'on encourage les grandes fermes. Ces fermes, de l'étendue que j'ai indiquée, donnent à-la-fois plus de nourriture animale et de meilleure qualité, et plus de blé, ensorte qu'après avoir fourni abondamment à la nourriture de la famille, elles donnent en grains de quoi entretenir en outre une personne ou plus par acre; tandis que les petites fermes ont rarement des grains à vendre.

Ce ne sont donc pas les petites fermes qui augmentent la population du Royaume, ou qui tournent au profit des pauvres. Un grand nombre de petits fermiers sont si pauvres eux-mêmes, qu'ils n'ont rien à donner. Si on leur confioit le soin de garnir les marchés, toutes les manufactures du Royaume tomberoient bientôt en ruines, et toutes les grandes villes mourroient de faim. C'est presqu'uniquement par les grandes fermes que nos marchés sont

approvisionnés. Si elles étoient réduites, soit par l'influence de ce cri public, qui s'élève si mal à propos contr'elles, soit par toute autre cause, cette réduction entraîneroit les plus funestes conséquences.

Si dans quelques districts abondans en pâturages, il se trouve un petit nombre de fermes trop grandes, on peut bien affirmer qu'il y en a un très-grand nombre de trop petites, et beaucoup plus petites qu'il ne faudroit pour l'avantage de ceux qui les possèdent et du public. On ne peut connoître exactement l'étendue des fermes, que par un récensement général. Mais autant qu'on en peut juger par leurs rentes, et par beaucoup de recherches et de questions adressées à ceux qui sont le mieux en état d'en juger, je n'ai aucun doute qu'elles ne soient en général beaucoup moins grandes qn'elles ne devroient être.

Si l'on excepte les districts particuliérement destinés à servir de pâturage au gros et au menu bétail, (comme les riches marais ou prairies mouilleuses en diverses parties de l'Angleterre, tous les pays montagneux d'Angleterre, d'Ecosse et de Galles, les lieux incultes et déserts, en général les terres qui ne sont pas susceptibles d'être labourées,) j'ai de bonnes raisons de croire que la rente moyenne des fermes arables n'excède pas

50 liv. st. Je suis même porté à la fixer au-dessous de cette somme et peu au-dessus de 40 liv. st. Il est donc manifeste qu'une grande partie du royaume souffre de la petitesse des fermes. Car si leur rente moyenne n'excède pas la somme que je viens de dire, il faut bien que la plupart soient trop petites. Et c'est en effet ce qui a lieu malheureusement dans plusieurs Comtés éloignés de la capitale.

Dans ces districts un petit nombre de fermes donne 80, 90, ou 100 liv. st. de rente; mais un très-grand nombre ne passe pas 20 liv. st. Plusieurs fermiers ne paient pas plus de 6, 8, ou 10 liv. st. et emploient ainsi tout leur temps d'une manière très-peu utile à eux-mêmes, à leurs familles, et au public; espérant toujours porter le petit terrain qu'ils cultivent à un tel degré de fertilité, qu'il finira par les enrichir, mais toujours trompés dans leurs espérances.

Que des paysans ou des ouvriers possèdent chacun une petite portion de terres, de l'étendue de quelques perches jusqu'à un demi acre ou plus, afin d'avoir des pommes de terre et des légumes pour leur famille; c'est ce qui dans tous les cas, est fort utile et desirable. On ajouteroit même beaucoup à leur bonheur, en donnant à chacun d'eux,

lorsque les circonstances le permettroient, assez de terrain pour nourrir une vache, moyennant la rente ordinaire qu'ils seroient en général très-disposés à payer (1). L'avantage de cette concession seroit considérable, puisque sans diminuer le travail et les gages ordinaires d'un ouvrier on le feroit jouir d'un nouveau gain auquel son activité et celle de ses enfans pourroient suffire. Mais tout homme qui réfléchit verra bientôt combien au contraire les petites fermes sont nuisibles et au public et à ceux qui les entreprennent, et combien par conséquent il seroit mal de les encourager.

Il arrive à la vérité quelquefois que des hommes, qui ont quelqu'autre occupation trouvent qu'il leur convient de se charger d'une petite ferme. C'est pour eux un moyen de nourrir leur famille, leurs chevaux et leurs bestiaux. S'ils peuvent y appliquer des fonds provenant de quelqu'autre source, et qui suffisent pour tenir leurs terres en pleine culture,

(1) L'auteur a développé cette idée dans son *Essai sur les moyens d'améliorer l'Agriculture*. Il y propose de procurer ces petites portions de terre aux ouvriers des manufactures par quelque partie d'une somme considérable, fournie par la nation et appliquée annuellement à l'encouragement des cultivateurs. *Trad.*

ture, il n'y a aucun inconvénient à cela. Puisque par cet arrangement un homme peut mener de front et avec profit plusieurs entreprises qui languiroient sans cela, il n'y a point de travail perdu, ni du fermier ou de sa famille, ni des chevaux qu'il met sur sa ferme. Ne comptant pas sur cette ferme pour occuper tout son temps, il en consacrera souvent une grande partie à d'autres objets ; et il se trouvera enfin que ses forces et ses capitaux auront été très-utilement employés. Mais c'est ce qui n'arrivera point lorsqu'un fermier se chargera d'une petite ferme sans avoir pour but de la faire servir à seconder une autre entreprise.

A moins donc que chaque individu ne fasse le métier de fermier, et ne se détermine à faire produire à la terre par lui-même toutes les provisons qui lui sont nécessaires pour la subsistance de sa famille, les petites fermes seront nuisibles, en proportion de leur nombre et de leur petitesse. Cela est si vrai, que si tout le sol national étoit divisé en petites fermes, tous ses habitans qui n'en auroient point seroient obligés d'avoir recours pour leur subsistance aux foibles secours qu'on peut tirer de l'étranger. Or le nombre de ceux qui sont dans ce cas est considérable, puisqu'il faut y comprendre en géné-

ral les habitans des villes, la plupart des manufacturiers, toute l'armée, toute la marine, tous les pauvres. Tous ces hommes-là seroient alimentés par le blé venu de dehors, puisque, comme je l'ai déjà dit, les petits fermiers n'en ont presque que pour eux et leur famille, ensorte qu'il n'en portent point, ou presque point, au marché.

Ici il ne sera pas hors de propos d'observer que si l'on adoptoit un plan pour réduire le nombre des petites fermes et épargner ainsi à la nation une grande perte, on ne feroit aucun tort à ceux qui actuellement les occupent. Car tel est l'état misérable auquel presque tous sont réduits, qu'en quittant leur petite ferme pour servir comme valets dans une grande, ils amélioreroient beaucoup leur condition.

Bien loin donc que les grandes fermes soient une cause de cherté, je ne puis m'empêcher de reconnoître qu'elles ont la plus heureuse influence pour la prévenir. Et en même temps il est incontestable que non-seulement elles sont favorables à la population, mais que les valets et serviteurs qu'elles emploient vivent, eux et leur famille, avec beaucoup plus d'abondance, d'aisance et de facilité que ne peuvent faire d'ordinaire les petits fermiers.

VIII. Comme on a vu dans ces dernières années les banques de province se multiplier, plusieurs personnes sont portées à croire qu'elles agissent puissamment comme cause de la cherté des subsistances, et que c'est à ces banques qu'il faut attribuer un mal auquel depuis quelque temps nous sommes si souvent exposés. Comme ces établissemens donnent aux fermiers des facilités, on suppose que cela les met en état de soustraire au marché les produits de leurs terres, et que cela maintient le haut prix des grains et des bestiaux, même dans les temps où ces denrées abondent. En conséquence, c'est une opinion répandue que les banques de province ne font que du mal et qu'on devroit les supprimer.

Faut-il encourager le papier monnoie? C'est une question qui a beaucoup d'importance nationale, et qui exige pour être bien traitée beaucoup de lumière et de prudence. Au point où la chose a été portée jusqu'ici dans la Grande-Bretagne, il semble que l'expérience justifie cet usage et que le papier monnoie a été utile. Pour que cela continue, il faut absolument laisser en pleine liberté les établissemens de banque, et ne pas les troubler par des réglemens gênans et restrictifs. Si on le faisoit, il en seroit de ce commerce

comme de tout autre sur lequel on a fait de malheureux essais de ce genre. Bientôt il seroit ruiné, et jamais peut-être on n'en entendroit parler.

Je crois très-probable que, pour que la nation tirât de cette pratique, et peut-être de tout le commerce d'argent qu'elle fait, les avantages auxquels elle a droit de prétendre; il faudroit que les mêmes principes y présidassent, qui dans tout autre commerce sont reconnus pour les meilleurs, je veux dire, que ce commerce fût entiérement libre. Si nous n'avions même d'autre moyen de circulation que le papier, qu'il remplaçât entiérement l'or et l'argent, pourvu que son émission fût parfaitement libre, tant pour les particuliers que pour les Compagnies de banque; il ne paroît pas qu'il dût en résulter aucun dommage. Au contraire, nous épargnerions les frais, très-considérables, de la frappe des métaux, et nous pourrions les employer à des usages plus utiles.

Les objections qu'on peut faire à ce sujet se réduisent aux suivantes : — Les billets de banque ne peuvent pas remplacer les métaux dans le commerce avec l'étranger. — On pourroit multiplier ce moyen de circulation au-delà des justes bornes. — Ainsi le signe représentatif, ou la monnoie, deviendroit trop abon-

dante.— Ceux qui émettent ce papier-monnoie peuvent venir à faillir, et il en résulteroit une perte pour beaucoup de personnes.

Aucune de ces objections ne me paroît bien forte. Dans le commerce extérieur nos remises se feroient en totalité, comme elles se font en grande partie, je veux dire en lingots. Par cette opération, bien loin qu'il résultât une perte de la suppression de la monnoie, tous les frais de la frappe de celle qu'on exporte seroient épargnés et deviendroient un véritable profit : à quoi il faut joindre la différence entre la valeur du lingot et celle de la monnoie anglaise sur le continent, qui fait qu'on trouve un bénéfice à exporter les guinées et les pièces d'argent à notre coin (1).

Dès qu'on sera rassuré sur l'effet du papier dans le commerce extérieur, on n'aura plus lieu de craindre que son abondance devienne

---

(1) Le bénéfice qu'on trouve à cette exportation ne semble pas dépendre d'aucune préférence donnée sur le continent au lingot ; mais bien de la difficulté d'exporter la monnoie, dont la sortie est prohibée. Si c'est là la véritable cause de la valeur supérieure du lingot, le raisonnement de l'auteur en acquiert plus de force. Car la suppression de la monnoie feroit nécessairement cesser la prohibition. Ce n'est pas, du reste, que ce raisonnement doive être admis dans toute sa latitude. Il y a certainement des bornes qu'il ne faut pas outrepasser. *(Note du Trad.)*

nuisible. Les billets des banquiers sont à cet égard semblables à la monnoie. Et toute liberté étant laissée de multiplier ces billets, ils n'auront point de suites fâcheuses, pas même probablement si les choses étoient poussées au point que tout individu émît des billets et se servît en quelque sorte de banque à lui-même.

La monnoie doit être considérée comme un article de commerce. Elle n'a d'usage que comme moyen de circulation qui facilite les échanges (1). Il est évident sous ce point de vue que le commerce national, comme celui du moindre district, exige pour se soutenir une certaine quantité de monnoie, tout comme il requiert d'autres articles de marchandises. Mais comme il n'en faut pas plus que cette somme requise, quelque nombreuses que fussent nos banques, le numéraire superflu resteroit sans emploi. Les banques ne peuvent manquer de régler l'émission de leurs billets sur les mêmes principes que suivent tous les marchands dans la vente de leurs marchandises. Elles propor-

(1) L'auteur ne veut pas dire que le métal dont est fait la monnoie n'aît pas sa valeur. Il dit, et il est vrai, qu'envisagée comme signe, la monnoie n'a d'usage que parce qu'elle facilite les échanges, et qu'elle est par conséquent un moyen de circulation. (*Note du Trad.*)

tionneront la quantité de ce papier à la demande qu'elles savent qui en sera faite; et quelle que soit leur sollicitude, quelque desir qu'elles aient de le mettre en vente ou en circulation, elles ne peuvent pas mieux y réussir contre le vœu public, qu'un marchand ou un fermier ne peut réussir à vendre ce que personne ne veut acheter. La consommation des habitans exigeant une certaine quantité de blé et de nourriture animale, ou de toute autre marchandise, et rien de plus; quelque nombreux que soient les fermiers ou les marchands, ils ne tenteront pas de porter au marché ce qu'on ne peut leur demander, et s'ils étoient assez dépourvus de sens pour le faire, ils n'y trouveroient point d'acheteurs. De même les banquiers (ou directeurs de banque) ne mettront point en vente plus de billets que ne requiert le commerce de leurs divers districts : car les fermiers et les marchands ne leur feront certainement pas des demandes au-delà de ce qu'exigent les affaires dont ils se chargent. En effet, non-seulement ils sont obligés de donner pleine sûreté aux banquiers qu'ils emploient pour chaque billet qu'ils reçoivent d'eux, ou qu'ils négocient, mais il faut de plus qu'ils supportent tous les frais d'intérêts, de timbre et de commission.

Ainsi le public n'a que faire de s'inquiéter

à cet égard. La nation est en pleine sûreté contre les dangers des billets de banque : Et cela, parce qu'il y a entre ceux qui les délivrent et ceux qui les acceptent la même lutte d'intérets qui a lieu dans toute autre négociation mercantile. Il faut bien que ceux qui veulent de ces billets, donnent en échange ou de l'argent comptant, ou sa valeur en marchandise : et réciproquement ceux qui les acceptent ne se désaisiroient point de la valeur équivalente, s'ils ne croyoient ces billets bons.

Ne craignez donc pas pour la nation ou pour les individus les mauvais effets des banques de province; mais que le Gouvernement soit attentif aux dangers de confier à une seule banque, ou à un nombre de banques limité, le droit d'émettre des billets servant de monnoie à tout le Royaume. Si jamais il commettoit cette faute, il y auroit lieu de craindre que notre commerce et nos manufactures ne s'en ressentissent de la manière la plus fâcheuse, puisqu'un tel état de choses ne manqueroit pas d'augmenter la dépense et les difficultés de toute espèce d'entreprise. En effet, le numéraire en billets seroit sujet à tomber dans le décri, comme le prouve l'expérience de tous les pays qui ont établi des banques avec un privilège exclusif.

J'ai déjà eu occasion de remarquer combien le monopole légal est pernicieux. C'est dans l'enfance du commerce qu'on a recours à cet artifice. Dans un pays bien gouverné et où le commerce fleurit, on ne permet point de monopoles ; ou s'il s'introduit momentanément, on se hâte de le détruire. Or si le monopole fait tort dans tout autre article de commerce, combien ne doit-il pas être plus nuisible s'il se porte sur la monnoie, qui est l'instrument nécessaire de toute espèce de commerce.

Et d'abord, il causeroit une perte nationale notable, en diminuant la sureté du papier servant de monnoie. Si le privilège d'émettre des billets de banque étoit confié à une ou deux compagnies, la nation n'auroit pour répondant que la fortune des intéressés à ces compagnies privilégiées. En donnant au contraire une permission libre aux banques de province, une partie considérable de la richesse de tout le Royaume sert de gage aux billets : Et il est certain qu'en ce moment nous jouissons de cet avantage.

Supposez maintenant que tous les billets soient émis par une seule banque, ou par deux, ou par trois ; comme la plus grande partie des affaires se fait en billets, on sent que la somme que ces banques devroient créer

et mettre en circulation seroit immense en comparaison de leurs capitaux ; bien plus encore en comparaison de la quantité d'or et d'argent qu'elles garderoient en caisse pour faire face à leurs engagemens. Une suite inévitable de cet état de choses seroit que ces banques éprouveroient beaucoup plus fréquemment des embarras et des difficultés dans leurs paiemens, qu'elle seroient obligées d'éviter de les faire en argent comptant, comme l'a évité en dernier lieu la banque nationale elle même ; et que ces circonstances pénibles se renouvelleroient bien plus souvent que dans l'état de liberté, où chaque ville et chaque district peut établir une banque à son usage.

Il est rare que les petites banques soient exposées aux mêmes risques. Comme elles ne comptent point sur la grandeur de leurs capitaux, ni sur les secours étrangers à leur propre établissement, elles savent que leur crédit repose entiérement sur leur vigilance et leur exactitude : et leur intérêt les force à ne point étendre leurs affaires au-delà des bornes que leur prescrivent leurs fonds. Aussi s'il arrive qu'une petite banque s'écarte de ces principes, cet écart ne peut jamais être bien dangereux. La perte qui en résulteroit seroit de petite conséquence, elle seroit bornée à un seul district, elle ne s'étendroit pas

sur tout le Royaume, elle ne porteroit pas le deuil et la ruine dans toutes nos manufactures, comme ne manqueroit pas de faire la faillite d'une banque nationale qui auroit joui du privilège exclusif de fournir des billets à tout le pays.

Si le papier monnoie d'Amérique, ou si les assignats avoient été fabriqués et mis en circulation par quelques particuliers opulens des Etats-Unis, ou de France; le papier-monnoie de ces deux pays n'auroit point souffert d'échec. Car en ce cas presque tout leur territoire auroit répondu de leur dette. Mais dans l'un et l'autre pays l'opération du papier-monnoie ayant été confiée à une seule compagnie, c'est-à-dire, au Gouvernement, le discrédit s'y attacha bientôt; et réduisit ce papier à un tel état de dépréciation qu'il finit par se vendre au-dessous du prix du papier blanc.

Que tous ceux donc qui desirent la stabilité de notre papier-monnoie s'abstiennent de desirer qu'on supprime, ou qu'on restreigne, ou même qu'on réglemente d'aucune façon les banques de province. Car cela ne pourroit se faire sans augmenter en proportion la circulation des billets de quelque autre banque: ni par là-même sans diminuer dans la même proportion le gage qui fait notre sureté.

L'état actuel ne peut donner lieu aux mêmes craintes. Il y a de bonnes raisons de croire que les fonds de la banque nationale suffisent au paiement de tous les billets qu'elle est dans le cas d'émettre. Mais qu'on revête cette banque, ou quelque autre, d'un privilège exclusif, et qu'en conséquence (ce qui ne manqueroit pas d'arriver) elle fasse des émissions de billets plus fortes que ses capitaux : qu'ensuite quelque doute sur sa situation ou toute autre cause vienne à rendre son crédit douteux, peu de jours suffiront pour déprécier ses billets, pour les faire baisser jusqu'à une valeur fort inférieure à celle de leur stipulation primitive, et pour opérer par conséquent la ruine d'une grande partie de la Communauté.

Il est très-difficile que les banques de province éprouvent une pareille catastrophe. Rarement peuvent-elles obtenir assez de crédit pour tenter des émissions disproportionnées à leur fortune. Et du moins cette fortune, c'est-à-dire, celle de tous les associés répond de la valeur des billets; responsabilité qui peut rarement s'exercer contre les banques fondées par le Gouvernement.

Mais, indépendamment de cette sureté et de la commodité qui en résulte pour les particuliers, les banques de province procurent

au commerce et aux fabriques des avantages et des profits dont on a contracté l'habitude: on s'y fie tellement, que leur suppression ou même toute espèce de restriction à leur emploi pourroit avoir les suites les plus fâcheuses. C'est surtout l'opinion si répandue, quoique si mal fondée, de l'influence des banques de province sur le haut prix des subsistances, qui fait naître l'idée de les soumettre à des réglemens. Ceux qui la mettent en avant devroient en considérer sérieusement les conséquences, et tout au moins indiquer quelle est cette nouvelle forme de réglemens qu'ils estiment préférable à la forme actuelle de ces établissemens.

Jamais une banque ne sera établie là où le besoin ne s'en fait pas sentir, et par conséquent où elle doit être inutile. Ou si par hasard il se trouvoit quelqu'un assez imprudent pour tenter un tel établissement dans des circonstances opposées, la perte qu'il ne tarderoit pas d'éprouver le forceroit bientôt à y renoncer. Or, je le demande, qui est mieux placé pour juger de l'utilité d'une banque, ou de la convenance de tel ou tel réglement, que celui qui l'entreprend et qui la dirige? Les habitans d'un district sont sans contredit plus en état de discerner ce

qui leur convient, ce qui contribue à leur commodité et à leur profit, que ne peut faire le Gouvernement, ou toute autre classe d'hommes habitant un autre district. Cela est bien convenu pour tout autre article de commerce, et il ne faut pas beaucoup de réflexion pour comprendre que le commerce de la monnoie repose sur les mêmes principes. Rien n'empêche de concevoir que sous certains prétextes on n'établît dans les villes et dans les villages un petit nombre de marchands, un par exemple dans chaque arrondissement, chargés de les approvisionner de vêtemens, de vin, de sucre et en un mot de tous les objets dont ils ont besoin. Ces marchands, munis de privilèges exclusifs, allégueroient que c'est un grand avantage pour la nation de savoir à qui elle se fie pour sa subsistance et d'avoir un petit nombre de gros marchands, plutôt que de s'en remettre à un grand nombre de petits fournisseurs. C'est par des raisons et des moyens analogues, qu'il pourroit convenir à ceux qui sont à la tete des plus grands établissemens de banque de faire entendre au public qu'il sera mieux alimenté de papier-monnoie en ne donnant cours qu'à leurs billets. Mais si l'absurdité d'un tel raisonnement est évidente dans un cas, elle ne peut pas manquer de l'être dans l'autre. Ré-

ciproquement si le monopole s'introduit dans l'émission du papier-monnoie, il n'est pas difficile de prévoir qu'il s'étendra en peu de temps au commerce et aux manufactures, et qu'il ne s'arrêtera que lorsqu'il aura consommé la ruine de tous ceux qu'ils font subsister.

Les banques de province ont un grand avantage pour ceux qui vivent dans leur voisinage, par la facilité d'y tenir leur caisse avec plus de sureté que dans leur propre maison, et de pouvoir néanmoins y puiser à volonté. Il arrive delà que dans chaque district de fortes sommes sont utilement employées, qui sans ces établissemens n'auroient donné aucun produit. L'effet des banques de province est donc de mettre en valeur, pour l'agriculture, les manufactures et le commerce, presque toutes ces caisses dormantes, de faire sortir des coffres forts ce riche trésor qui auparavant y restoit enfoui.

Avant l'établissement de ces banques, les hommes vivant du produit de leurs terres, les marchands de grains et de bestiaux, les négocians, fabricans et autres étoient obligés d'avoir beaucoup plus d'argent en réserve qu'à présent. Toutes ces sommes dormant en caisse s'élevoient sans doute à plusieurs millions: et seroient infailliblement retirées de la circulation si les banques étoient soumises à quelques gênes décourageantes.

A cet égard donc et a bien d'autres égards, les banques de province ont des avantages que ne peut offrir l'établissement exclusif d'une ou de plusieurs banques nationales. Elles donnent aux manufactures et au commerce un appui que rien ne peut remplacer. Elles cesseroient même de produire ces bons effets, si on les soumettoit à des gênes particulières: ces gênes imposées aux unes sont l'équivalent d'un monopole accordé aux autres. Celles qui seroient libres de telles entraves, forceroient bientôt leurs rivales à renoncer à leur commerce.

Par les agens qu'emploient les banques de province, les circonstances de situation de chaque fermier, marchand et fabricant, et même de tout autre, sont, dans leurs différens districts, fort bien connues. Delà il arrive que s'ils éprouvent quelque besoin d'argent, ils en trouvent souvent qu'ils n'auroient point pû se procurer d'ailleurs, et plusieurs d'entr'eux sont préservés par-là de la ruine à laquelle ils auroient été exposés au sein même de la richesse, faute de pouvoir vendre leurs marchandises. Cet avantage est peut-être le plus grand que la nation retire de l'établissement des banques de province.

Dans toutes les parties du Royaume, toute espèce de commerce et de profession y trouve

des

des facilités dont chaque jour fait naître le besoin et qu'il est impossible de trouver ailleurs. C'est en grande partie à ces utiles établissemens que nos manufactures doivent la perfection qu'elles ont acquise. Sous tous les rapports que je viens d'indiquer, elles rendent des services, que la banque d'Angleterre, ou un nombre quelconque de banques limité ne peuvent rendre. Aussi avons-nous vû nos fabriques fleurir, même au milieu de la détresse qui est la suite inévitable de la guerre, et s'élever à un degré de splendeur et de prospérité sans exemple.

S'il faut de nouvelles preuves de l'avantage qu'ont ces banques libres, on peut aisément les acquérir en interrogeant les fabricans et des marchands des diverses provinces du Royaume. Ils déclareront tous que si l'on diminuoit le nombre des banques de province, ils seroient forcés de diminuer leurs affaires; d'où il suit que tout le commerce du Royaume seroit en souffrance. Une autre remarque peut fournir encore en faveur de ces banques la présomption la plus forte. C'est que c'est précisément pendant qu'elles se sont multipliées et répandues dans tout le Royaume que le commerce et les manufactures de la Grande Bretagne, ont atteint le faîte de la prospérité. Il y a donc lieu de croire que l'opinion dé-

favorable qu'on en a conçue, n'a pour base qu'une vaine rumeur, et ne peut par conséquent mériter l'attention et l'appui qu'on lui a donné.

On voit cependant bien des gens qui, tout en reconnoissant les avantages de ces banques, pour le commerce et les manufactures, ne peuvent se persuader qu'elles soient utiles à l'agriculture. On les entend même affirmer avec confiance qu'à cet égard elles font beaucoup de mal, en mettant les fermiers en état de garder plus long-temps leurs denrées et d'élever de la sorte les prix beaucoup plus qu'ils n'auroient pû faire sans le secours de ces établissemens.

Mais c'est une assertion qui n'est appuyée d'aucune preuve. On peut aisément prouver au contraire que les banques de province favorisent essentiellement l'agriculture et par là même tendent bien plutôt à baisser qu'à hausser les prix des denrées. En accordant même qu'elles aient l'effet qu'on leur attribue, c'est-à-dire, qu'elles mettent les fermiers en état de soustraire leurs denrées à la vente pendant quelques marchés, et plus long temps que, selon toute probabilité, ils n'ont jamais pû faire, afin de les vendre mieux aux marchés suivans: il est facile de voir que cette pratique ne peut avoir lieu que lorsque les

prix sont bas : et dès lors bien loin d'être nuisible, elle est au contraire utile et profitable pour le public, puisqu'elle tend à diminuer la consommation en temps d'abondance, (par exemple, d'ordinaire immédiatement après la récolte ;) et qu'elle ne peut manquer de réduire dans la même proportion le prix qui s'établit aux époques où la rareté et la cherté se fait sentir, c'est-a-dire, au printemps et dans l'automne.

Mais les banques de province ont encore d'autres avantages pour l'agriculture et par là même pour le public. Elles mettent le fermier en état d'entreprendre et d'achever des améliorations avec une promptitude et une sureté qu'il n'auroit point sans leur secours. Sans les facilités que ces établissemens leur procurent, les fermiers seroient souvent arrêtés dans les travaux de ce genre et ne les reprendroient plus. A cet égard cette classe d'hommes laborieux est dans une situation exactement semblable à celle des manufacturiers et des marchands. Les uns et les autres ont recours aux banques pour avoir de l'argent, lorsqu'ils ne trouvent pas des acheteurs pour les articles de marchandise qu'ils ont en magasin. Pourquoi voudroit-on que les fermiers fussent privés de ces avances qui facilitent leurs opérations? Ne craignons pas

que les entrepreneurs de banque leur livrent leurs billets sans de bonnes suretés. Mais ces suretés étant données, ce seroit sans doute une injustice et une sorte d'oppression de leur refuser des moyens et des facilités dont tous les autres sont libres de profiter. Non-seulement ils envisageroient une telle défense comme une disgrace qui leur feroit quitter leur état, mais ce seroit réellement pour eux une très-grande perte pécuniaire.

Ceux qui imaginent que l'opulence des fermiers et les banques de province sont les causes principales de la cherté, ne font pas attention que ces deux causes sont incompatibles. C'est aux pauvres fermiers surtout que les banques sont utiles. Les riches au besoin se tiennent lieu de banque à eux-mêmes. Et tandis que les premiers seroient presqu'infailliblement ruinés par la suppression de ces établissemens, à peine les autres en seroient-ils dérangés.

Par suite des facilités que les fermiers obtiennent des banques, ils ont été en état, pendant le cours de ces dernières années, d'améliorer et de mettre au labourage une quantité de terres beaucoup plus grande qu'ils n'auroient pû faire sans cela : pas moins peut-être de la huitième partie de toutes les terres en culture dans tout le Royaume. Mais quand

on réduiroit ce surplus à la dixième, ou même à la vingtième, il n'en seroit pas moins vrai que le produit en grains en seroit plus considérable que celui qu'on pourra jamais obtenir de l'importation : avec cette différence essentielle que ce produit s'obtient sans faire sortir l'argent du Royaume, et en donnant une nouvelle valeur à notre propriété. Au contraire, par l'importation nous employons annuellement douze millions à l'amélioration d'autres contrées, et nous dépensons près de trois millions en primes, pour faire arriver chez nous le produit de cette amélioration : conduite étrange et dont les pays qui jouissent de ce bénéfice et à qui nous demandons sans cesse du blé ne peuvent se rendre compte à eux-mêmes, qu'en supposant que nos propres terres sont dans un si haut état de culture, qu'on ne peut y rien ajouter.

Mais maintenant s'il est vrai qu'en conséquence des facilités que leur procurent les banques, les fermiers sont en état d'améliorer leurs terres, et par là même de mieux approvisionner les marchés, il s'ensuit que les banques loin d'élever les prix, au contraire les font baisser à-peu-près en proportion des facilités qu'elles donnent. En effet il faut se souvenir que, comme je l'ai déjà dit, les articles de subsistances doivent être

vendus presque à mesure qu'ils sont produits. Ni le blé, ni la nourriture animale ne peuvent être long-temps gardés sans perte. Si donc cette production est augmentée par l'effet des banques de province ou par toute autre cause, les marchés seront mieux pourvus, et les prix baisseront inévitablement.

Nous avons la preuve la plus claire de l'effet que produit sur le prix du blé la quantité qui s'en trouve dans le pays, par l'influence qu'ont là-dessus les bonnes et les mauvaises récoltes. Une seule mauvaise récolte ne manque jamais de produire une hausse dans le prix du grain, et réciproquement la baisse est toujours la suite d'une seule année d'abondance. Quelqu'inquiète sollicitude que le Gouvernement apporte à régler le commerce des grains, dans le but de rendre le prix de cette denrée constant et modéré, on le voit dans tous les cas, trouver toujours son niveau; ensorte qu'en dépit de tous les réglemens, le blé, comme toute autre marchandise, est cher ou à bon marché, en raison de la quantité que nous en possédons.

Ces raisons et d'autres doivent faire espérer que jamais on n'en viendra à imposer aucune gêne, ni aucun réglement à aucune de nos banques. Dans le temps où Colbert travailloit avec anxiété à minuter les réglemens pour

diriger en France, le commerce et les manufactures, il convoqua une assemblée des principaux marchands et fabricans de ce Royaume, et leur demanda leur opinion sur ce point. Tous répondirent unanimément : *Laissez-nous faire.* « Ne vous occupez point de nous, et nous saurons mieux ménager nos intérêts que d'autres ne feront en nous prescrivant des réglemens. » De même, comme assurément personne ne fera sur les banques de meilleurs réglemens que ceux à qui elles appartiennent, on doit s'attendre que si on les laisse libres, elles continueront à prospérer, et à faire beaucoup de bien : mais si on veut s'en mêler et les assujettir à des réglemens, il y a tout lieu de craindre que leur prospérité ne soit bientôt anéantie.

Un auteur qui a beaucoup observé et dont le jugement est très-solide a dès long-temps remarqué, en traitant du papier fondé sur le crédit, « qu'il est impossible de le circonscrire ou de fixer les bornes qu'il ne doit point passer, qu'il seroit tout aussi raisonnable aux Gouvernemens de prétendre déterminer par des règles fixes les opérations mercantiles de chaque individu et le degré de confiance qu'il mérite dans la gestion de ses propres affaires; que toute espèce de mal passager que peut occasionner le papier fondé sur le crédit,

porte naturellement avec soi le remède qui doit le guérir. »

Il remarque encore avec beaucoup de justesse, que la plupart des statuts, actes, arrêts, publications faits par les Parlemens, les Princes et les Etats pour régler, diriger, ou restreindre le commerce, n'ont été que des bévues politiques, ou des faveurs obtenues par des hommes artificieux pour leur avantage particulier, sous prétexte du bien public.

Sachons donc éviter la perte irréparable que feroit éprouver à la nation toute espèce de gêne imposée aux banques de province. Si jamais on adoptoit une telle mesure, il me paroît probable, qu'on verroit aussi-tôt arrêtées plusieurs manufactures des plus utiles du royaume, et que notre agriculture nationale en recevroit une fatale atteinte.

IX. Parmi les causes auxquelles on attribue la cherté de ces dernières années, il n'y en a point qu'on allègue plus souvent que la trop grande étendue des terres en friches et des communes sans culture. Sans doute il est probable que le partage des communes procureroit divers avantages publics et particuliers. Mais dans l'état présent de l'agriculture dans la Grande-Bretagne, je ne pense pas qu'aucune tentative de ce genre pût faire baisser le prix des subsistances. Il y auroit

plutôt lieu de craindre qu'elle n'eût un effet contraire, comme je le ferai voir ci dessous. Si cette opinion est bien fondée, il s'ensuit que nous attendons quelque soulagement à nos maux de remèdes incapables de produire cet effet, et que nous perdons le temps en des entreprises dont le succès tourneroit contre nous.

Ceux qui croient que le partage des communes diminueroit le prix des denrées, se persuadent que la quantité de terres labourées dans la Grande-Bretagne ne suffit pas pour produire le blé nécessaire à notre subsistance. Ils pensent en conséquence que jusqu'à-ce qu'on emploie de nouvelles terres à ce genre de culture, il y aura disette de grains, et que les prix se maintiendront à un taux très-élevé.

Mais il paroît qu'ils se trompent en cela. Un examen plus attentif les eût convaincus, comme je le ferai voir ci-après, que l'étendue des terres qui dès long-temps sont en labour, et qui sont tout aussi bonnes pour ce genre de culture que peut l'être aucune terre actuellement en friches ou commune, que cette quantité, dis-je, de champs est beaucoup plus considérable que ne le requiert l'état présent de notre population.

Si l'on entreprend cette recherche, on verra

que la quantité de terres en culture dans la Grande-Bretagne est beaucoup plus grande qu'on ne le croit communément : qu'elle est telle qu'elle pourroit aisément être mise en état de fournir en suffisance des grains et d'autres provisions à une population beaucoup supérieure à la nôtre. Elle pourroit même entretenir dans l'abondance plus de 30 millions d'habitans. Il faut donc absolument que la disette qui se fait si souvent sentir parmi nous tienne à quelqu'autre cause qu'au défaut de terres en culture.

X. Bien des gens supposent que cette rareté de subsistances qui nous afflige provient de ce qu'on laisse en gazons ou vieilles prairies une trop grande partie du sol : et ils conseillent en conséquence d'en convertir plusieurs en champs et de se hâter d'y faire passer la charrue.

Je crois qu'on peut évaluer à 3 ou 4 millions d'acres les terres en vieux gazons ou prés de première qualité. Dans les temps de cherté, il seroit sans contredit très-convenable de les semer en grains, si les terres actuellement semées de la sorte, et parfaitement propres à cet emploi, n'étoient pas dans une proportion excédente. Mais s'il y en a déjà trop, il en résulte sans doute une objection solide contre toute proposition qui tend à les accroître. La

conversion des prés en champs produiroit peut-être quelque avantage et quelque profit momentanées, mais finiroit indubitablement par nous jeter dans une grande perplexité, et par causer beaucoup de dépenses, par la nécessité où l'on se trouveroit bientôt de ramener ces terres à leur premier état.

La délicieuse verdure qui les pare dans toutes les saisons de l'année, est dûe au haut état de culture dans lequel on les entretient. C'est pour les habitans de cette isle une espèce de luxe dont ne peuvent bien juger ceux de quelques autres contrées, qui sont privées de cet avantage (1). Sous ce point de vue même, il seroit fâcheux de faire passer la charrue sur nos gazons et nos prairies. Ce seroit diminuer l'attachement des propriétaires à leurs domaines. Car ce seroit leur enlever une de leurs plus douces jouissances : ce beau gazon qui entoure leurs maisons et où règne la tranquillité, mis en une nouvelle culture n'auroit plus les mêmes charmes, il n'offriroit que bruit et confusion : un seul instant verroit détruire ce qui est l'ouvrage du temps et le fruit d'une lente culture. Rien encore ne seroit plus propre à augmenter le nombre de ces migra-

(1) La beauté des prairies anglaises tient probablement beaucoup à l'humidité du climat. (*Note du Tr.*)

tions des campagnes aux villes, qui sont devenues si fréquentes depuis quelques années parmi les propriétaires de terres. Cette tendance, si elle augmente, ne peut manquer d'être préjudiciable aux intérêts de la nation, et à toutes ses habitudes. Il ne convient donc nullement de l'encourager : et toute mesure, qui, comme celle dont nous parlons, doit avoir cet effet, ne peut être reçue avec faveur.

Mais ce n'est pas là notre principale objection. Les terrains tenus dans ce riche état de production, que les hommes opulens sont seuls en état d'atteindre, doivent être considérés comme une richesse en magasin. Dans un temps de calamité on peut y trouver pour le bien public une importante ressource. Mais si on s'en empare pour la dissiper, probablement jamais on ne pourra la remplacer. Il n'y a donc que la nécessité la plus urgente, une nécessité telle que par aucun autre moyen on n'espère d'y subvenir, qui puisse en quelque sorte légitimer cette mesure.

Le total de la richesse que la nation conserve ainsi en magasin sous forme de vieilles prairies ou de gazons placés sur un riche sol, est très-considérable. Il est probable qu'en ce moment il surpasse en valeur la somme totale de toute la monnoie de tout genre qui sert de moyen de circulation dans tout le royau-

me. Les bons fermiers sont seuls en état de juger de la haute valeur qu'ont pendant les premières années certains sols mis en terres à grains après avoir été laissées en prés ou gazons pendant une suite de siècles. Dans cet état productif, des terres pourroient être affermées en temps de cherté sur le pied de 10 ou 12 liv. st. par acre, pour un bail de dix, onze, ou vingt ans. Ce n'est point une conjecture que j'énonce, mais un fait qui s'est répété dans le cours de cette année et des précédentes en diverses parties du royaume. Et lors même que le prix des grains ne passe pas la moyenne, ces riches sols peuvent s'affermer à raison de 7 à 8 liv. st. par acre pour des baux de même longueur que ceux que je viens d'indiquer. Par conséquent, même au plus bas de tous ces prix, en supposant 3 millions et demi de pareilles terres, leur totalité s'éléveroit à une valeur bien supérieure à celle à laquelle je la comparois.

L'idée de se procurer de nouvelles provisions de grains, en faisant passer la charrue sur toutes nos vieilles prairies ou gazons, n'est pas une idée nouvelle. Elle a été souvent miso en avant. Mais quelque populaire que pût être une pareille mesure, il y a lieu d'espérer qu'elle ne sera jamais mise à exécution, aussi long temps que la nation pourra recevoir du

reste de son territoire tout ce qui suffit à ses besoins. Tant qu'elle jouira de cet avantage, c'est à-dire, probablement pendant plusieurs siécles encore, on ne peut mieux représenter les effets funestes de la conversion proposée que par l'emblème de la poule aux œufs d'or. Pour nous procurer un grand profit momentanée. on tariroit une source permanente de richesses plus abondante que celle où peut puiser aucun autre peuple.

A peine cette conversion seroit-elle effectuée que le prix de toute espèce de nourriture animale hausseroit de toutes parts. Dans cette hausse seroient compris le lait, le beurre, le fromage : tous articles déjà trop chers. Et finalement dans l'état actuel de notre agriculture, le prix des grains ne baisseroit pas sensiblement. Cette baisse à la vérité pourroit avoir lieu pour quelques années : mais bientôt des récoltes constamment renouvelées réduiroient ces terres à grains au même état que les autres, elles ne seroient pas plus productives, et ne donneroient pas plus d'abondance.

XI. La guerre dans laquelle nous sommes engagés, est souvent envisagée comme la cause de la rareté des denrées. Mais quoiqu'un état de guerre soit sans doute très-triste et très-fâcheux, quoique ce soit une cause de mal-

heur et de détresse pour toutes les nations qui la font ; il ne paroît pas que les dernières guerres que l'Angleterre a soutenues aient eu une grande influence sur le prix du blé.

Ceux qui croient que la guerre est la principale cause de la rareté des subsistances, fondent leur opinion sur ce principe : la guerre, disent-ils, occasionne une grande dissipation de vivres, par la nécessité d'alimenter en masse les armées de terre et de mer : et cela suffit pour engendrer la disette. Mais en faisant cette assertion, ils n'ont pas calculé avec assez d'exactitude le plus haut degré de perte que puisse causer une telle dissipation.

Portons à deux cent cinquante mille le nombre des hommes employés pendant tout le cours de la guerre dans nos armées de terre et de mer, et vivant du produit de notre sol, sans compter ceux qui vivent, en Irlande, dans l'Inde et dans les autres colonies, du produit de ces divers pays. Faisons monter pour chaque homme la perte que la guerre occasionne sur le froment seul a une quantité égale à toute celle qu'un homme consomme. A ce compte, et en estimant même cette consommation à raison de neuf bushels par homme ; la perte totale ne monteroit pas à trois cent mille quarters, c'est-à-dire, à la quarantième partie de notre consommation

annuelle. Elle ne seroit que la cinquième de tout le blé importé cette année, et ne s'éléveroit pas à la moitié de l'importation moyenne des années précédentes. On peut conclure delà que tout ce que la guerre peut avoir causé de perte, par la dissipation qu'elle entraîne, a été plus que compensé par la quantité de blé étranger que la Grande Bretagne a bien malheureusement été obligée d'importer pendant tout le cours de la guerre présente. On peut même prouver que toutes nos armées de terre et de mer n'ont pû consommer, même en comprenant sous ce mot toute la dissipation que la guerre entraîne, toute la quantité de froment, de ris et d'orge, qui ont été importés pendant sa durée.

Ce qui prouve combien peu ces années de cherté qui nous désolent ont de rapport avec la guerre, c'est que c'est justement pendant la paix qu'elles ont eu lieu le plus souvent pendant les soixante dernières années. Dans le cours de la guerre d'Amérique, il y eut quelques années où toute espèce de grains se vendoit à beaucoup meilleur marché que pendant un même nombre d'années de la paix qui avoit précédé, et de la paix qui suivit. Et même dans le cours de la présente guerre, il y a eu des saisons où les grains n'étoient pas plus chers qu'ils n'avoient été

été communément pendant la paix. Les deux années qui viennent de s'écouler, les prix à à la vérité ont été haussés : mais en 1798 après plusieurs années de guerre, ils baissèrent si fort que, pour l'intérêt du pays, il ne seroit peut-être pas à desirer qu'en aucun temps ils baissassent davantage.

On peut dire donc que dans la Grande-Bretagne la guerre a peu d'influence sur le prix des denrées. Et il paroît qu'il en est de même en d'autres contrées. Je sais sur bonne autorité que ces trois ou quatre dernières années les subsistances ont été en France à meilleur marché qu'elles ne sont d'ordinaire en temps de paix. Et des recherches de même genre font voir qu'il en a été de même en Allemagne ; ce grand théâtre de la guerre, où tous ses effets doivent être encore mieux sentis. Dans les districts malheureux dont les armées détruisent les récoltes, les vivres doivent nécessairement être chers : mais là où n'ont pas lieu ces cruelles dévastations, les grains dans tout le continent, sont à aussi bon marché qu'en pleine paix. La cause en est sans doute que les fermiers (comme tout autre commerçant) lorsqu'ils sont libres des entraves des réglemens et de la vexation des taxes s'efforcent toujours de proportionner la quantité de leurs

terres en culture à la demande en grains à laquelle ils s'attendent. Delà il arrive que cette dissipation de grains, que la guerre occasionne certainement, est en général balancée par la réproduction.

Il est donc clair que ce n'est point la guerre qui est la cause de la disette. J'insiste d'autant plus sur ce point, que j'ai à cœur d'empêcher qu'on ne compte sur le retour de la paix pour faire naître l'abondance. La paix, si nous savons l'apprécier et en profiter, nous procurera divers avantages. Mais on se tromperoit si l'on s'attendoit à recevoir d'elle les provisions qui nous manquent. Il n'y a aucune raison de croire qu'elle produise à cet égard aucun effet sensible.

La récolte qui est sur pied étant belle, fera baisser le prix du grain, en supposant meme que la guerre continue. Mais que nous soyons en guerre ou en paix, la disette et ses suites reviendront, si nous n'employons une grande partie de nos ressources et de notre énergie nationale à nous mettre en garde contr'elle.

Je viens de parcourir toutes les causes de rareté et de cherté dont on parle. Mais soit qu'on les combine, ou qu'on les emploie isolées, elles n'expliquent point ces fréquens re-

tours de disette auxquels ce pays a été longtemps exposé. Il doit donc y avoir quelqu'autre cause à cet effet. Et je pense que la cause qu'il me reste à indiquer et à laquelle on songe trop peu, est la seule qui puisse soutenir l'examen.

De toutes celles dont le public est occupé, aucune, selon moi, ne peut produire une disette vraiment inquiétante et pénible, si ce n'est l'influence d'une saison défavorable. Les autres, si on les examine bien, paroîtront destituées de tout fondement. Je suis loin de nier qu'une saison mauvaise ne produise une mauvaise récolte : et qu'une mauvaise récolte ne cause la disette et la cherté. Mais tout le monde conviendra aussi que ces années de stérilité ne sont pas assez communes pour rendre raison des hauts prix auxquels les subsistances se sont élevées dans la Grande Bretagne pendant plus de quarante ans. Il faut chercher à cet effet une cause plus permanente. Il n'y en a qu'une qu'on puisse assigner. C'est le peu d'attention qu'on a donné à l'agriculture. C'est cette espèce d'abandon où est tombé si malheureusement cet art pendant toute cette longue période.

Je ne prétends pas dire que notre agriculture soit restée entièrement stationnaire, ni que pendant cette période son produit na-

tional ait été moindre qu'auparavant. Mais très-surement il n'a point été en rapport avec notre population et notre consommation. Nous en avons une preuve claire dans la quantité de grains que nous sommes, pour notre malheur, obligés d'importer : tandis qu'avant cette période nous étions en état d'en exporter chaque année pour de fortes sommes.

Je me suis appliqué, dans un Mémoire particulier, à développer les causes qui nous ont fait ainsi négliger l'agriculture. Je vais les rappeler ici sommairement. Un accroissement de dépense, a été imposé aux hommes de toutes les classes dans ce pays. Il a été produit par la guerre de sept ans et ensuite par celle d'Amérique. Dès lors il est arrivé que les profits modérés de l'agriculture, chargée, comme elle l'est, de taxes très-dures qui ne tombent que sur elle (1), ne mettoient plus ceux qui s'appliquoient à cet art en état de vivre comme eux et leurs pères avoient accoutumé de faire. En conséquence de cette réduction,

(1) Outre la taxe des terres, il faut compter comme impôts sur l'agriculture, la taxe des pauvres, l'entretien du clergé et des maîtres d'école, et celui des chemins de traverse. L'auteur estime que ces taxes font un total de douze millions sterling que l'agriculture paie seule, outre les charges qu'elle supporte en commun avec le reste de la nation. (Voy. *la Préface.*)

et par un effet des profits supérieurs qu'offroient les manufactures et le commerce, une grande partie des capitaux et des bras qu'on pouvoit mettre en activité dans le Royaume, a été soustraite à l'agriculture et détournée vers d'autres emplois.

C'est une grande erreur politique qu'on a commise. Et toutes les fois qu'on abandonnera l'agriculture, pour courir après d'autres richesses, on doit s'attendre au repentir. L'effet de cette faute a été pour la Grande-Bretagne, d'un côté, de grandes richesses acquises par plusieurs de ses habitans; et de l'autre, un plus grand nombre non-seulement appelés à payer le nécessaire plus cher qu'ils ne peuvent le faire sans souffrir, mais même ne pouvant se le procurer en quantité suffisante.

Toutefois, quelque élevées qu'aient été les taxes nationales pendant la période indiquée, elles auroient pû être supportées sans réduire les contribuables à une sorte de détresse, si l'agriculture avoit été pleinement encouragée : si la taxe des terres et les autres impôts qui pèsent sur elle avoient été changés, rien n'eût empêché que les vivres de tout genre n'abondassent en tout temps dans la Grande-Bretagne comme en d'autres pays : et de cette facilité de vivre il eût résulté pour les manufactures et le commerce des bénéfices et des avantages essentiels.

Au lieu de cela, la nation, sans daigner jeter les yeux sur son agriculture, s'est livrée sans réserve au projet de gagner de l'argent par le commerce et les manufactures, et a soumis toute autre considération à ce système: persuadée que tant qu'elle seroit riche en argent, elle pourroit toujours s'en servir pour se procurer des vivres. Mais, il faut l'avouer, en cela nous nous sommes trompés grossiérement.

Sans doute l'argent procurera toujours des subsistances partout où elles abonderont. Car étant un moyen commun d'échange, il sera reçu avec autant d'empressement contre des denrées que contre tout autre article de commerce. Mais d'autre part, il est certain qu'en tout pays on ne produit en général que la quantité de subsistance qu'on y consomme. Il arrivera donc de là, que si une nation grande et populeuse s'en fie à d'autres qu'à elle-même pour être approvisionnée de vivres; malgré toute sa richesse, elle sera souvent trompée dans son attente, et éprouvera tous les maux de la disette.

Si les demandes de vivres, d'un pays à l'autre, étoient régulières; à la longue, on y satisferoit régulièrement, quelque grandes qu'elles fussent. Mais comme chaque pays est fortement intéressé à pourvoir pleinement par lui-

même à ses premiers besoins, et comme en conséquence ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on a recours à l'étranger pour y satisfaire, on peut bien penser qu'il ne s'établira jamais à cet égard de demandes régulières. Ainsi les demandes n'ayant lieu qu'en temps de disette, et les époques de disette revenant à intervalles inégaux et très-incertains, il arrivera le plus souvent que lorsqu'on demandera aux pays étrangers de grandes quantités de vivres, on ne pourra pas les obtenir.

Si la Grande-Bretagne offroit à la Pologne, à l'Allemagne, à l'Amérique un haut prix pour leurs grains: et si elle assuroit aux fermiers et aux marchands de ces contrées une demande annuelle très-régulière ; quelque grande qu'elle pût être, ils accepteroient avec avidité une telle proprosition, et se mettroient bientôt en état de remplir leurs engagemens. Ce marché leur offrant un débouché constant et uniforme, les grains deviendroient un article de commerce régulier et lucratif ; tandis que jusqu'à présent la grande incertitude des demandes a rarement permis de l'envisager sous ce point de vue. Les sommes considérables que recevroient les fermiers de ces divers pays de la part d'un nouveau consommateur, agissant comme des primes sur leur industrie, les mettroient en état de cultiver annuelle-

ment des terrains nouveaux : ensorte que sans même élever les prix dans leurs propres marchés, ils parviendroient à pourvoir les nôtres et à répondre à toutes nos demandes.

Mais si l'on tentoit cette mesure, si le peuple de la Grande-Bretagne se laissoit égarer au point de s'en fier à cette méthode pour se procurer une partie un peu considérable des grains dont il a besoin, il ne tarderoit pas à rencontrer des difficultés absolument insurmontables. Le tiers seulement de la consommation nationale en grains s'éléveroit à une valeur plus que double de tout le profit de notre commerce avec l'étranger. En effet ce tiers, comme je le prouverai tout-à-l'heure, monteroit à 16 millions de quarters. Et au prix auquel nous payons les grains à présent, prix qu'on ne devroit pas s'attendre à voir baisser, cet approvisionnement nous couteroit 80 millions sterling par an. Le nombre de vaisseaux requis pour effectuer le transport d'une telle quantité de grains seroit si grand, que tous ceux de notre marine marchande actuelle y seroient constamment employés. Et la distance des lieux qui peuvent seuls nous fournir des grains en parties considérables, est telle, que souvent le peuple de la Grande-Bretagne, comptant sur ces retours, sera exposé à de cruelles incertitudes, et à [illegible] dangers de la famine.

L'Amérique est si éloignée, que les grands approvisionnemens que requièrent les années de disette ne peuvent jamais venir assez tôt de si loin, pour prévenir la cherté des grains: et la mer baltique étant fréquemment fermée par les glaces pendant plusieurs mois de suite, toute communication avec ces parages est souvent interceptée.

Ajoutez à cela les effets de la mésintelligence et de la guerre entre notre patrie et les pays étrangers, ajoutez même l'influence de quelque volonté capricieuse: et il arrivera peut-être que tous nos vaisseaux, avec toute leur cargaison en grains, seront saisis subitement, comme cela a été fait dernièrement en Russie, à une époque où nous n'avions aucune raison de nous y attendre. Enfin, il est connu que le pain fait avec du blé importé, est rarement aussi agréable et aussi sain que celui qu'on fait avec du blé nouvellement battu dans le pays. Cela est même si évident qu'on peut aisément en suivre les effets en observant à différentes époques la santé des habitans de cette isle. Toutes les fois, à mon souvenir, qu'il a fallu importer du blé en grande quantité, plusieurs maladies, surtout de l'estomac et des intestins, ont pris un caractère particulier d'opiniâtreté. Et cela provenoit, autant que j'ai pu en juger, de ce

qu'une grande partie de ce blé importé étoit d'une mauvaise qualité, souvent même dans un état de putréfaction commençante avant qu'on en fît usage.

Lorsque nous allons chercher les grains en pays étranger, nous pouvons être assurés d'en rapporter tout ce que ces pays contiennent de plus mauvais dans leurs greniers. Car comme d'ordinaire les commissions que nous donnons sont fortes, les marchands que nous en chargeons profitent naturellement de l'occasion pour faire sortir de leurs magasins tout le grain qu'ils y trouvent, quelque vieux ou moisi qu'il soit. D'où il arrive, aussi bien que du long trajet de mer, que ces blés nous parviennent dans l'état que je viens de dire.

Tous ceux donc qui ont à cœur de ne pas s'exposer au risque de se nourrir de blé mal sain, et qui mettent quelque prix à manger du bon pain, tâcheront en tout temps de vivre du produit de leurs propres champs, ou du moins du sol qu'ils habitent. Jamais ils ne desireront de voir leurs compatriotes dépendre pour leur subsistance des pays étrangers. Ils souhaiteront que l'importation en soit bornée à ces années de rareté et de disette, dans lesquelles tout le monde éprouve des difficultés qui forcent à recourir à des expédiens extraordinaires.

Mais loin de pouvoir compter au besoin sur le tiers de notre consommation en grains de la part des pays étrangers : dans l'état actuel de l'agriculture dans ces pays-là, il paroît impossible que nous en obtenions la sixième partie, en mettant à contribution l'Europe, l'Afrique, et l'Amérique, ou pour vrai dire, le monde entier: car ce n'est pas la peine d'excepter l'Asie, qui nous en fournit si peu. Et si l'on suppose enfin que les contrées étrangères se mettent en état de nous fournir ce tiers tout entier, nous ne pourrions le transporter dans notre pays, qu'en y employant tant de vaisseaux que tout notre commerce extérieur seroit en souffrance : et en même temps il nous en couteroit la somme énorme de 80 millions sterling, selon l'estime que je viens d'en faire, pour l'achat de cette denrée.

Toutefois, comme ceci est en opposition directe avec l'opinion de plusieurs personnes, et comme on pourroit soupçonner d'exagération ce que j'ai dit de notre consommation de grains et de la difficulté d'y pourvoir par d'autres que par nous-mêmes, il sera bien d'exposer les faits sur lesquels mon opinion repose.

Pour le faire avec ordre, je tâcherai de constater d'un côté la quantité de grains que

requiert toute la consommation de la Grande-Bretagne, de l'autre tout ce que jusqu'ici les pays à grains d'Europe, d'Afrique et d'Amérique ont été en état d'exporter.

Il y a plusieurs siècles que la population de la Grande-Bretagne n'a pas été régulièrement constatée. Peu d'objets ont attiré davantage l'attention publique, depuis le Chev. W. Petty et le Dr. Davenant qui écrivoient il y a plus d'un siècle, jusqu'au Dr. Price et autres auteurs du moment. Mais par le manque de données sûres, il y a de très-grandes différences entre les déterminations et les opinions de ces divers calculateurs. En cet instant même un auteur estimé porte à un million deux cent mille ames la population de la ville de Londres; tandis qu'un autre affirme avec une égale confiance qu'elle n'excède pas six cent mille ames. Toutefois il me paroît que divers indices peuvent ici nous servir de guides. L'aspect général de nos grandes villes, de nos bourgs et de nos villages; les vastes entreprises formées de toutes parts; cette classe nombreuse d'ouvriers répandus en tous lieux qui fournissent à toute l'Europe et à l'Amérique les produits variés de nos diverses manufactures; les forces que nous déployons en équipant des flottes et levant des armées; d'autres documens enfin que je juge inutile d'indiquer;

tout me porte à croire que si nous estimons à douze millions la population du Royaume, nous n'irons pas au-delà de la vérité. Je pourrois insister sur certains détails, et par les faits de divers genres que j'ai recueillis, je serois en état de donner de cette assertion la preuve presque certaine. Mais ce travail est devenu inutile, puisque nous sommes à la veille d'obtenir là-dessus les informations les plus authentiques, par le rapport des personnes à qui le Parlement a confié ce soin par un acte spécial. En attendant que nous jouissions de cette pleine lumière, je partirai dans mes raisonnemens du nombre que j'ai déterminé, et je tiendrai pour vrai que notre population s'élève à douze millions. J'en use ainsi avec d'autant plus de confiance, que tout ce qui m'est revenu des résultats du dénombrement entrepris, tend à confirmer mon opinion.

Dans ce nombre d'habitans, on en trouvera plus de trois millions qui vivent principalement d'avoine et d'orge. Cependant je ne supposerai que deux millions vivant entiérement de cette espèces de grains. Il est à remarquer qu'en Ecosse, dans le pays de Galles, et dans le nord de l'Angleterre toute la classe inférieure du peuple ne se nourrit que de farine d'orge et d'avoine : ensorte qu'il est probable que le nombre de ceux qui ne

mangent point de froment surpasse celui que je détermine ici. Quant au reste de la population montant à dix millions, ils doivent être considérés comme ne faisant usage que de pain de froment. Il faut pourtant en excepter encore un petit nombre d'hommes qui se nourrissent en partie de seigle.

Un quarter de bon froment ou de seigle pour chaque individu, les enfans compris, paroît, d'après une expérience suffisante, être dans ce pays une moyenne assez exacte. Il en résulte une consommation totale de dix millions de quarters. Mais comme une partie de ce blé n'est pas de première qualité, ce ne sera pas porter trop haut le déchet qui en résulte que de compter environ une huitième ou un bushel en sus pour chaque personne : nous aurons donc déjà onze millions deux cent mille quarters. Si nous ajoutons encore huit cent mille quarters pour la poudre et pour l'amidon, notre consommation totale en froment s'élévera à douze millions de quarters.

Maintenant il faut remarquer que l'orge et l'avoine ont beaucoup d'enveloppe ou de balle qu'il faut enlever : tellement que ceux qui s'en nourrissent en consomment trois quarters par tête. Ceci doit s'entendre de grains d'une qualité moyenne. Car il y a ici beau-

coup de variété. Telle avoine ne donnera par bushel que douze livres de farine, telle autre en donnera plus du double. On trouve de l'orge qui donne jusqu'à trente-six livres, tandis que souvent on n'en retire pas dix-huit. La balle de l'orge n'est pas si épaisse que celle de l'avoine : aussi en faut-il moins pour la même quantité de farine. Mais d'un autre côté la farine d'orge est moins nourrissante. En dernier résultat, un quarter d'orge nourrit moins qu'un quarter d'avoine. D'après ce qui vient d'être dit, il paroît que nous devons porter à six millions de quarters la consommation des deux millions de personnes que j'ai supposé vivre d'orge ou d'avoine uniquement.

Si la quantité que j'ai fixée pour la consommation individuelle de ces personnes-là semble un peu forte, on voudra bien réfléchir que ceux qui font usage de cette espèce de grains mangent très-rarement de la viande : ensorte qu'il leur faut une plus grande portion en farine qu'à ceux qui, vivant de fleur de froment, mangent abondamment du bœuf, du mouton ou du porc.

Si l'on compte maintenant la quantité d'orge consommée par les brasseries, tant publiques que particulières ; l'orge, l'avoine, et le froment de moindre qualité qui s'emploie dans

les distilleries, en y comprenant celles qui échappent à l'impôt; et enfin l'orge mis en potage : nous trouverons, d'après des documens suffisans, que ces divers usages ne consomment pas moins de dix millions de quarters. Il en faut en outre ajouter six millions pour la consommation nationale en féves et haricots, pois, et autres légumes, blé sarrasin, ainsi qu'en orge et avoine de moindre qualité employée à nourrir les cochons, la volaille et les pigeons, ou à engraisser le bétail après qu'on l'a déja mis en bon état.

Le résultat des recherches les plus exactes que j'ai pû faire sur le nombre des chevaux que nourrit la Grande-Bretagne est que ce nombre approche beaucoup de deux millions. J'en déduis (1) la cinquième pour ceux que leur jeunesse ou toute autre cause empêche de travailler et qui par cette raison mangent peu de grains. Reste le nombre de un million six cent mille chevaux. Ayant égard à la manière dont on les nourrit on peut supposer qu'en avoine, féves et haricots, pois ou autres légumes, ce qu'ils consomment équivaut au moins à quatorze millions de quarters. C'est moins de neuf quarters par cheval. De

(1) Le texte anglais dit *le quart*, mais la suite fait voir que c'est *la cinquième*.

De tout ce qui précède il résulte que la consommation annuelle de la Grande-Bretagne en grains de toute espèce ne peut être estimée au dessous de quarante-huit millions de quarters. Sans doute dans un calcul de ce genre on peut commettre quelque erreur: car les recherches sur lesquelles il se fonde ne comportent pas une exactitude rigoureuse. Mais l'examen le plus attentif me persuade que le résultat n'en peut etre essentiellement affecté. Quelques personnes ont supposé que notre consommation nationale en grains ne passoit pas trente millions de quarters, qu'il n'y en avoit pas huit millions employés à faire du pain, et que les chevaux n'en mangeoient pas six. Mais dans cette estimation, on n'a pas fait monter assez haut notre population, on n'a pas eu égard à la nourriture abondante à laquelle les habitans de notre pays sont accoutumés, au grand nombre de chevaux qu'on y élève, et à la quantité de grains qu'on y donne à ces animaux.

Ainsi nous trouvons que notre consommation de grains annuelle monte précisément à quatre quarters, comprenant dans cette dépense tout celui qui sert à faire du pain, à nourrir les chevaux, pour la bière et les liqueurs spiritueuses, pour l'engrais des cochons et de la volaille, l'empois, la poudre

et tout autre usage. Si l'on compare maintenant ce résultat avec la facilité habituelle avec laquelle on use dans ce pays de ces divers objets de jouissance, on ne sera pas porté à croire que nos calculs soient exagérés (1).

Je m'en tiens donc à l'estimation que je viens de faire, et j'envisage le nombre de 48 millions de quarters comme exprimant bien notre consommation nationale annuelle en grains de toute espèce. Mais il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont fait quelques écrivains, qu'il suffise à une nation de produire annuellement une quantité de grains égale à celle qu'elle consomme. Si ce que nous possédons ne surpasse pas ce que nous devons consommer, les prix en tout temps se maintiendront à un taux trop élevé, si ce n'est dans les années de la plus grande abondance.

On sait dès long-temps que s'il n'y a pas dans le pays plus de thé qu'on n'en peut vendre selon toute apparence et dans un terme court, le thé renchérit sur le champ; et qu'il en est de même du vin, des eaux-de-vie, et de tout autre article de commerce. Cela tient sans doute en partie à ce que les marchands profitent de l'avantage que leur offre un marché

(1) Appendice N°. 2.

médiocrement pourvu : mais cela tient beaucoup plus à cette espèce d'alarme qui se répand dans le public, dès qu'on entend dire qu'un article de consommation habituelle va devenir rare. Aussi-tôt tous ceux qui peuvent s'en procurer, en achètent beaucoup plus qu'ils n'auroient songé a faire; et les autres éprouvent une vraie disette, qui n'auroit point existé sans ces mouvemens de crainte.

Mais si cet effet se fait sentir pour tout autre article, nous ne pourrons pas être surpris de son influence sur le prix du blé. Ni le vin, ni l'eau-de-vie ne sont des articles de première nécessité : mais le blé ou les grains en général sont une denrée dont tout homme doit avoir, pour subsister, une ration suffisante. Sous une forme ou sous une autre, c'est dans notre pays l'aliment ordinaire du peuple et de plusieurs animaux utiles qui lui aident à soutenir sa vie. Il est donc tout-naturel que les grains étant un objet de commerce beaucoup plus important que tout autre, la rareté de cette denrée, ou seulement le soupçon d'une mauvaise récolte, jette le public dans les plus vives alarmes. Tout le monde sait qu'il est à-peu-près impossible d'en prévenir l'effet.

C'est ainsi que la cherté s'est établie le plus souvent pendant ces dernières années. Quelques récoltes ont été moins abondantes que

d'autres. Mais les hauts prix que nous avons payés pour les grains ont moins tenu à cette cause ou à toute autre, qu'à la frayeur et aux alarmes du public. Comme la multitude ignore jusqu'où s'étend le déficit, communément elle se l'exagère; et si le blé s'élève alors à des prix exorbitans, c'est à ses propres terreurs qu'elle doit s'en prendre.

Ces clameurs, ces inquiétudes, ces alarmes qui rétentissent de toutes parts, dès qu'on soupçonne quelque apparence de disette, élèvent le prix du grain, non dans notre isle seulement, mais dans tous les pays d'où l'on peut s'en procurer. Et si les fermiers et les marchands de Pologne et d'Amérique haussent leurs prix, dès qu'ils savent que nous avons conçu de telles alarmes, comme ils ne manquent jamais de le faire; pouvons-nous blâmer nos fermiers et nos marchands d'en user de même? Ils sont tout aussi ignorans que tout autre de l'étendue réelle du déficit. Car en général les uns et les autres sont peu ou point informés de la quantité de grains que possèdent ceux qui sont établis dans d'autres districts que le leur. En conséquence, lorsque la terreur s'empare des esprits, lorsque le bruit se propage, et que dans chaque cercle on répand des opinions exagérées sur le déficit de la récolte, lorsque de tous côtés l'on

apprend que, même en d'autres pays, le prix des grains va croissant ; les fermiers et les marchands en usent à l'égard de leurs grains, comme en semblables circonstances tous ceux qui font le commerce en usent pour tout autre article. Ils le vendent aussi cher qu'ils peuvent, et ne méritent nullement d'être blâmés pour le faire. Si jamais, pour la ruine du commerce, la législature venoit à se mêler des affaires particulières des négocians et prétendoit tarifer les prix auxquels ils doivent vendre leurs marchandises, les fermiers sans doute n'auroient aucun droit de se plaindre plus qu'eux lorsqu'on établiroit sur leurs grains un maximum : mais jusqu'à-ce que cela arrive, c'est-à-dire, probablement jusqu'à-ce que notre prospérité soit anéantie, il y a lieu d'espérer que rien de pareil ne sera proposé. Et de quel droit imposeroit-on aux fermiers et aux marchands de blé des gênes dont les autres seroient exempts ?

Que les alarmes du public soient la principale cause de ces retours de cherté dont on se plaint : que ce soient ces craintes répandues de toutes parts qui mettent en état les marchands de hausser les prix des subsistances : c'est ce que prouve clairement la petite quantité de grains que nous importons même dans les plus mauvaises années. On a cru

jusqu'ici que dans les années de disette on importoit un tiers ou un quart, quelquefois même la moitié, de la quantité totale de notre consommation nationale: mais il paroît au contraire que jusqu'ici nous n'avons pas pu en importer plus de la trentième partie annuellement: et cette année même, où nous y avons appliqué la somme énorme de 15 millions st., nous ne nous sommes pas procuré par cette voie plus de la dix-huitième partie de toute notre consommation. Or puisque c'est à cette quantité là que se borne tout ce que nous avons été en état d'importer dans le cours d'une année, et puisque par conséquent nous nous sommes procurés le reste du blé que nous avons consommé par nos ressources intérieures; il faut croire que ce n'est pas à un déficit aussi petit qu'ont été dûs les prix exorbitans auxquels les grains se sont élevés dans ces temps de rareté, mais bien plus à la peur, au doute, à l'inquiétude que l'apparence même de la disette ne manque jamais de produire.

Cette opinion de l'influence de la crainte sur le prix des subsistances, est bien confirmée par ce qui se passe depuis long-temps à l'égard du prix de la viande. Jamais on n'importe cet aliment; car je n'envisage pas comme étranger le bétail d'Irlande. Et néanmoins, en payant le haut prix qu'y mettent

ceux qui la fournissent, personne n'en manque: et peu de marchés sont mieux fournis de cette denrée en quantité et en qualité que les marchés de ce pays.

Il arrivera cependant que la viande, comme le blé, s'élévera à un prix fort au-dessus de celui qu'on devroit naturellement attendre, si le pays n'en a pas un peu plus que ce qui suffit exactement à la consommation immédiate de ses habitans: et jusqu'à ce qu'elle soit abondante à ce point, on ne doit pas espérer d'en voir baisser le prix. Si donc nous voulons que les grains se soutiennent à des prix modérés, il faut produire annuellement non-seulement ce qui paroît nécessaire à notre consommation, mais de quoi avoir une réserve au-delà de cette limite. Sans cela, il pourra bien arriver qu'une bonne année fasse occasionnellement baisser les prix, même plus qu'il ne seroit à souhaiter: mais en général ils seront maintenus hauts, et au moindre soupçon de disette, ils hausseront encore, comme il est arrivé jusqu'ici, et cela à un tel point que personne, excepté ceux qui vivent dans l'opulence, ne pourra les payer sans éprouver une véritable détresse.

Le déficit de grains en magasin a été toujours en croissant pendant la période que j'ai si souvent désignée: c'est-à-dire, précisément

depuis que nous avons commencé à être possédés de la fureur de fournir les pays étrangers de tous les objets de manufacture. Aussi, à moins que la récolte ne soit des plus abondantes, il arrive communément qu'à la fin de la moisson, la nation se trouve manquer tout-à fait de blé vieux. En conséquence, étant si mal approvisionnée, elle vit dans de continuelles alarmes : les fermiers et les marchands de blé, comme il arrive en toute espèce de commerce, prennent avantage de ses inquiétudes : les prix des grains demeurent hauts, et ne peuvent baisser aussi long-temps que les approvisionnemens se feront avec tant de lenteur.

Et ce n'est pas la seule perte que nous fasse supporter le manque de blé vieux en magasin. Dans ce pays comme dans tous les climats septentrionaux, on ne devroit user de blé nouveau, que quand on y est forcé par la disette. Les jockeys et palefreniers savent très-bien que le grain nouveau fait mal à leurs chevaux : et je me suis assuré qu'il n'est pas moins nuisible à l'homme. Il produit presque toujours des maladies opiniâtres, si on en mange sans retenue. Or, c'est ce qui arrive généralement dans les familles de laboureurs dans les campagnes éloignées, et surtout à ceux qui tiennent de petites fermes.

Et cela même est une objection grave aux fermes de trop peu d'étendue. Comme la petite quantité de grains qu'elles produisent est d'ordinaire consommée avant la moisson, on y entame la nouvelle récolte, à l'instant même où elle a été recueillie.

J'ai eu plus d'une occasion de faire remarquer des circonstances qui indiquent que depuis long-temps nous éprouvons d'année en année la privation du blé vieux. Le fait le plus frappant à cet égard est celui dont tout le monde se plaint : savoir, qu'à l'exception de quelques fermiers opulens, ou de quelques marchands qui par hasard en seront approvisionnés, on a la plus grande peine à se procurer des grains vieux après le mois de janvier : et on ne peut le faire qu'à des prix vraiment exorbitans : on a de ce fait la preuve la plus convaincante dans l'enquête faite par la Chambre des Pairs, immédiatement avant la moisson de 1800 ; puisqu'il en résulte que la quantité de grains qui existoit dans tout le Royaume à cette époque ne surpassoit pas ce qui suffit à la consommation nationale de trois semaines.

Je dois citer encore à ce sujet le résultat des opinions que j'ai recueillies et qu'on trouvera exposées en note (1). Toutes ces opi-

(1) *Appendice N°.* 3.

nions s'accordent à établir qu'il y a eu un déficit de grains réel et alarmant. Et je pense que nous sommes suffisamment autorisés à croire que ce déficit est la vraie cause de tous les maux que nous ont fait souffrir, pendant le cours de ces dernières années, les retours fréquens de cherté.

Il nous reste à examiner quelle est la quantité de grains qu'il faudroit nous procurer pour couvrir ce déficit et quel seroit le meilleur moyen de l'obtenir.

Plusieurs personnes pensent que nous ne devrions jamais avoir en magasin une quantité de grains inférieure à celle qui suffit à la consommation d'une année. D'autres bornent cette provision à la consommation de huit mois. Mais personne n'a cru qu'elle dût être estimée au-dessous de la demi-année.

Je suis porté à croire qu'une moyenne entre ces deux limites extrêmes est le terme auquel il convient de s'arrêter. Une telle provision seroit probablement plus que suffisante pour prévenir les tristes effets d'une mauvaise récolte ; et par là même aussi les alarmes et les inquiétudes qu'elle fait naître. Il n'y a pas de raison d'en demander davantage, mais on ne doit pas se contenter de moins. J'estime que pour notre tranquillité, il faut que nous parvenions à nous procurer

une provision pleine en grains vieux qui réponde à la consommation de neuf mois.

Cette opinion, il faut en convenir, présente notre situation actuelle sous un aspect vraiment alarmant. Nous savons sur bonne autorité, comme je l'ai dit, qu'avant la moisson de 1800, nous n'avions pas des grains pour plus de trois semaines : or il n'y a pas de raison de supposer que dès-lors nos provisions se soient accrues. Ce qui nous manque donc en magasin ne peut pas être estimé au-dessous de la somme énorme de 33 millions de quarters.

Au premier coup-d'œil on pourra croire cette quantité demandée trop forte. Ceux qui ne porteront pas leur attention sur le véritable état de la question, diront que la moitié ou le tiers d'une telle provision de grains suffiroit, si nous la possédions, pour amener les prix au taux qu'on peut desirer : et ils en concluront que ce qu'on posséderoit au-delà seroit superflu, et qu'en conséquence il ne convient pas à la nation de faire une si forte réserve.

Je ne conteste pas que le tiers de la provision que je demande, ou même moins, ne suffise pour réduire autant qu'il faut le prix des grains. Mais je nie que cette quantité fût suffisante pour produire les avantages per-

manens que j'ai en vue, c'est-à-dire, pour prévenir le retour des prix exorbitans au moindre bruit qui se répand de l'apparence d'une mauvaise récolte. Cette foible provision agiroit sur les prix comme a fait celle que nous nous sommes procurés annuellement par voie d'importation pendant le cours de ces dernières années. Elle suffiroit bien pour écarter le mal présent. Mais ne l'attaquant pas par la racine, elle en laisseroit subsister le germe, qui ne manqueroit pas de se développer à la première occasion, et tout aussi fréquemment qu'il a fait jusqu'ici.

Pour prévenir ces fâcheux retours, il n'y a qu'un seul moyen qu'on puisse estimer suffisant : c'est de bien convaincre le peuple entier qu'il n'y a aucune cause réelle d'alarme. Or rien ne peut produire cette persuasion, si ce n'est la certitude que nous possédons une abondante provision de ces moyens de subsistance dont la privation est si justement redoutée : certitude qu'on n'acquiert qu'en voyant ces articles se vendre avec facilité dans tous les districts du Royaume, et la vente s'en faire réguliérement et sans trouble.

Trente-trois millions de quarters sont trop si l'on n'a en vue que de faire du pain. Mais si l'on songe à tous les objets auxquels cette

provision doit s'appliquer, on cessera de la trouver disproportionnée aux besoins. Il faut se rappeler que ce n'est point à un petit nombre de districts que les grains doivent être réservés, mais qu'il faut qu'ils se répandent sur toutes les provinces, sur toutes les paroisses; qu'aucun village, qu'aucune famille du Royaume n'ait droit de se plaindre. Si l'on envisage la provision ainsi dispersée, on ne la jugera pas exagérée. Ce n'est pas seulement pour faire le pain, que le blé nous manque; mais la disette se fait sentir pour toute espèce de grains et dans tous les emplois variés qu'on en peut faire.

C'est précisément là ce qui a fait l'erreur commune à cet égard. On ne songe qu'au pain. Et l'on ne fait pas attention que les grains manquent également pour les chevaux, la drèche, l'amidon, et pour tout autre objet auquel ils sont nécessaires. En les comprenant tous, il est probable qu'on ne m'accusera point de porter trop haut la provision qui devroit être constamment en magasin.

Supposant donc qu'on tombe d'accord avec moi de ce point : le second qui appelle notre attention est le moyen d'obtenir une si grande provision de grains. Puisque le déficit est tel, qu'avec des efforts inouïs, et 15 millions sterl. de dépense, nous ne pouvons es-

pérer, dans le cours d'une année, d'en recevoir de l'étranger plus de la douzième partie (ce dont une expérience positive et toute récente nous a malheureusement donné la plus pleine assurance); mettre sa confiance en ce moyen de soulagement, seroit évidemment se livrer à la plus vaine espérance. C'est bien un moyen de diminuer jusqu'à un certain point les souffrances du moment; mais non de prévenir de nouvelles disettes, dont le retour est inévitable, même avec des circonstances aggravantes, si nous ne nous hâtons de recourir à quelque autre remède.

Tout ce que je dis là est, comme je l'ai déjà remarqué, en opposition directe avec l'opinion commune et, pour ainsi dire, universelle dans la Grande-Bretagne. Car on y croit généralement qu'avec suffisamment d'argent un pays ne peut manquer de blé, et qu'il saura toujours s'en procurer autant qu'il voudra. J'ai déjà fait voir combien cette opinion est destituée de fondement. Et le compte suivant que je crois suffisamment exact confirmera ce que j'ai dit. C'est un relevé de ce que tous les pays à grains d'Europe, d'Afrique et d'Amérique en ont exporté à d'autres contrées. Ce tableau, comparé aux foibles secours que nous avons pu en tirer dans notre détresse au prix d'énormes

sacrifices, frappera sans doute d'étonnement, et fera concevoir la folie d'un peuple qui se laisse entraîner à l'opinion que je combats. C'est à cette opinion, je n'en doute point, ou plutôt à cette grossière erreur, qu'il faut attribuer tous les maux que nous a causés, pendant bien des années, l'extrême rareté des grains. Car c'est elle qui a fait que nous nous sommes reposés sur les secours étrangers pour les premiers besoins de la vie, au lieu de nous appliquer à améliorer nos terres par la culture.

	Quarters.
La quantité moyenne annuelle de grains exportée par le nord de l'Europe, en y comprenant Hambourg, Brême, Dantzig, la Pologne et tous les pays à grains de l'Allemagne s'élève à	4,700 000
La Sicile et la Barbarie, en y joignant tous les bords de la Méditerranée, exportent par an, environ	1,200 000
Tout ce qu'exporte l'Amérique septentrionale en farines, froment, orge et toute espèce de grains, n'excède pas 1,000 000 de quarters. Cependant comme il paroît qu'une ou deux années cette exportation a été de près de 1,600 000, je prendrai la somme intermédiaire, comme la moyenne annuelle	1,300 000
Total . . .	7,200 000

Il y a eu certaines années où la quantité de grains exportée de la Sicile, de la Barbarie et des autres côtes de Méditerranée a

été plus grande d'une moitié en sus que celle que j'ai déterminée ici. Mais celle-ci est une bonne moyenne de l'exportation annuelle de ces contrées.

Si maintenant nous venons à réfléchir que tous les grains qu'exportent tous les pays où nous avons accès ne s'élèvent pas à la sixième partie de notre consommation; si nous déduisons de cette foible exportation la part considérable qu'en retiennent nécessairement l'Espagne, le Portugal, la Hollande et d'autres contrées : nous n'aurons plus lieu d'être surpris de la petite quantité que nous avons pû, avec tous nos efforts, nous procurer par cette voie, et des hauts prix qu'il nous en a fallu payer. Il est connu que, dans le cours d'une année, tout ce que nous avons pû obtenir pour nous de ces grains-là au prix de 15 millions sterl. ne passe pas 2,700 000 quarters, en y comprenant les farines d'Amérique et même le maïs ou la farine faite avec ce grain.

Le résultat général de ces diverses informations est donc que la Grande Bretagne a agi avec imprudence, et même avec folie, lorsqu'elle a commencé d'abandonner l'agriculture pour fournir aux autres contrées les produits de ses manufactures. Quoique, même encore à présent, nous nous dissimulions l'effet de

cette

cette funeste erreur, il n'a point échappé à l'attention de quelques étrangers doués de plus de discernement. Ils ont prédit les maux qui devoient en être la suite. Je citerai à ce sujet le propos d'un homme d'un caractère respectable, et d'autant mieux placé pour avoir toutes les informations requises, que sa famille a fait le commerce des grains pendant une suite de quelques générations. Son opinion à cet égard a donc beaucoup de poids. C'est de Mr. Voght de Hambourg que je veux parler.

Il y a environ sept ans qu'étant dans cette ville, dans un temps où les grains étoient chers, j'entendis soutenir qu'il étoit impossible qu'aucune disette de grains se fît sentir d'une manière fâcheuse en Angleterre : car, disoit-on, nous pouvons en tout temps en faire venir de l'étranger, en appliquant à cet emploi une très-petite partie de l'argent que nous retirons de nos manufactures. A ma grande surprise, presque toute la compagnie, où se trouvoient néanmoins plusieurs hommes capables et instruits, s'accorda à penser ainsi: jusqu'à-ce qu'enfin Mr. Voght démontra la fausseté de cette opinion. La sienne étoit qu'aucun pays ne pouvoit tirer de l'étranger assez de grains pour autoriser l'Angleterre à suivre ce système, et à se re-

poser ainsi sur d'autres que sur elle-même du soin de fournir une partie un peu considérable de sa consommation. Il termina ses observations par une assertion que la plupart de ceux qui l'écoutoient jugèrent un paradoxe; mais dont quelques autres n'ignoroient pas la justesse.

En portant, disoit-il, la population de la France, dont on venoit de s'occuper, à 24 millions d'ames : supposons qu'il y survienne une disette, qui exige qu'on pourvoie de grains seulement la huitième partie de ce nombre d'habitans : on peut affirmer que tout le surplus de grains que peuvent épargner tous les pays à blé d'Europe et d'Afrique ne suffiroit pas pour satisfaire à cette demande : et tous les vaisseaux que la France seroit en état d'équiper ne pourroient pas l'y transporter.

Le compte que je viens de présenter fait voir que cette assertion n'étoit point exagérée. En effet, puisque la consommation totale de la Grande-Bretagne s'élève à 48 millions de quarters, on en peut conclure que celle d'une population double, telle qu'est celle de la France, si elle étoit simplement proportionnelle, seroit de 96 millions. La huitième partie iroit donc à 12 millions de quarters; et ne pourroit être fournie par tous les pays à

grains de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique pris ensemble.

Il est vrai qu'en France on donne moins de grains aux chevaux qu'on ne fait en Angleterre. Ces animaux y sont moins nombreux, et n'y sont pas nourris avec autant d'abondance: toutefois il y a lieu de croire qu'en total la France, en proportion de sa population, consomme des grains autant que la Grande-Bretagne: car pour l'article du froment, il s'en consomme beaucoup plus. Dans la Grande-Bretagne la quantité moyenne de bon froment pour chaque personne est un seul quarter, en France on l'estime à-peu-près de deux quarters de notre mesure. Cela tient à la grande quantité de pain que mangent les Français.

J'ai tâché de prouver par des argumens solides, qu'il y a dans notre pays un déficit en grains qui ne s'élève pas à moins de 33 millions de quarters: que jusqu'à-ce que ce déficit soit comblé, nous resterons exposés à de fréquens retours de cherté; enfin qu'il n'est pas possible, même avec toutes nos richesses, de se procurer de l'étranger la quantité de grains nécessaire pour cet effet. Dans cet état des choses, la question qui se présente est celle-ci: Que faut-il donc faire pour nous mettre à l'abri de cette calamité?

Quelque grand que soit ce déficit, je crois qu'il est en notre pouvoir de le diminuer beaucoup, même dans le court espace d'une ou deux années, si les saisons ne nous sont pas trop défavorables, et de le combler entiérement en assez peu de temps. Il suffiroit pour cela de donner à notre propre agriculture les encouragemens qui lui sont dûs: et de faire ensorte par là qu'on mît en bon état de culture, pour être semée en grains chaque année, une quantité suffisante du sol national, ce qui jusqu'ici n'a pu se faire.

Il faut sans doute donner la preuve de ce que j'avance. Car dans des matières de cette importance, il ne suffit pas d'affirmer pour être crû. Et quelque probable que puisse paroître une proposition de cette nature, elle doit être d'autant plus solidement démontrée, qu'elle est en opposition directe avec l'opinion la plus généralement établie.

En effet, un grand nombre de personnes se persuade que celles de nos terres qui sont en labour, sont à-peu-près cultivées aussi bien qu'elles peuvent l'être; et qu'en conséquence on ne doit pas espérer de les améliorer d'une manière sensible, et d'accroître beaucoup leurs produits. Mais tant s'en faut qu'il en soit ainsi, que cette opinion ne peut absolument être soutenue que par ceux qui ne sont point en état d'en juger.

Personne ne rend plus justice que moi au mérite éminent de plusieurs de nos fermiers. Il y a des districts qui l'attestent d'une manière évidente. Ce sont ceux surtout où les fermiers sont opulens et occupent de grandes fermes. Mais il n'est pas moins certain qu'on ne peut pas dire trop de mal de la manière dont le reste des terres est traité dans toute l'étendue du Royaume. Et il faut manifestement en accuser la pauvreté de ceux qui les possèdent. La partie de nos terres arables qui est dirigée selon un système de culture régulier et raisonnable n'est qu'une foible portion du tout, au plus la neuvième ou la dixième partie. Le reste est en très-grande partie dirigé de la manière la plus mauvaise qu'on puisse imaginer. Ce sont des terres d'ordinaire qu'on laboure et qu'on sème en avoine et en orge pendant plusieurs années de suite, quelquefois en pois : et lorsque par cette culture le sol est épuisé, on le laisse en friches ou en jachères sans y semer rien du tout et il se couvre de mauvaises herbes. Alors on y fait pâturer les bêtes de la ferme pour le remettre en état de donner quelques misérables récoltes, tandis que le fermier travaille d'un autre côté à réduire le reste de ses terres au même état de dépérissement.

Que cet exposé soit fidèle, c'est ce dont

conviendront tous ceux qui ont connoissance des faits. Tel est l'état de notre agriculture partout où les fermiers sont pauvres. Il est en outre bien connu, et les fermiers ne le nient point, que les terres même les mieux tenues, sont susceptibles d'amélioration, et qu'en y appliquant plus de fonds, elles pourroient rendre le double de leur produit actuel. Les hommes versés dans cette matière en tomberont aisément d'accord. Plus de richesses consacrées à l'agriculture, des encouragemens aux fermiers, et surtout de longs baux, porteroient le produit national en grains et en bétail bien au-delà de cette limite.

On n'a point de cadastre ni de mesure exacte de l'étendue des terres de toute la Grande-Bretagne. Il n'y a pas là-dessus deux écrivains qui s'accordent. Les uns portent cette étendue à plus de 70 millions d'acres, dont 50 pour l'Angleterre et le pays de Galles, et plus de 20 pour l'Ecosse. D'autres réduisent l'Angleterre et le pays de Galles à 28 millions d'acres: il paroît que c'étoit l'opinion du Chev. W. Petty. Le Dr. Halley au contraire, auteur du même temps et d'une égale réputation, portoit ce nombre à 40 millions.

Toute cette confusion vient de ce qu'on n'a point de plan exact de tout le pays. Il n'y

a pas une carte ou mappe sur laquelle on puisse compter, si ce n'est pour un petit nombre de provinces. Et il n'y a pas lieu d'espérer que nous en voyions de long-temps, quoiqu'on ait travaillé quelque temps à un plan général. Car la dépense est très-considérable, et on y a pourvu par des fonds si peu proportionnés, que probablement l'entreprise sera arrêtée ou requerra pour être achevée un temps très-long.

Comme il seroit à-la-fois honorable et utile sous divers points de vue de répandre la lumière sur cet objet, on devroit le faire à tout prix. Pour cela il faudroit faire choixdes meilleurs ingénieurs et arpenteurs, et leur accorder un traitement proportionné à leur mérite: sans quoi le travail ne se fera pas comme il faut : il n'aura aucune autorité : et ce sera de l'argent perdu.

A défaut de documens plus authentiques, il faut s'en rapporter à l'estimation qu'on juge la plus raisonnable. C'est sur ce principe que je vais donner l'opinion que je me suis faite de toute l'étendue des terres du Royaume et de tout leur produit annuel.

D'après les informations les plus sûres que j'ai pu me procurer, je pense que cette étendue ne passe pas 64 millions d'acres. Je présume qu'on peut flotter entre 60 et 64 mil-

lions. Et en conséquence, je m'en tiendrai à la moyenne, c'est-à-dire, à 62 millions.

De ce nombre un million à-peu-près est en chemins, rivières ou canaux, villes ou villages. Un million en forêts, taillis, et jeunes plants : trois millions en rochers, montagnes inaccessibles, marais ou fondrières inutiles.

Une partie considérable des terres du Royaume est trop montagneuse pour le labourage, mais susceptible de beaucoup d'amélioration sous forme de pâturages, par les clôtures, saignées, arrosemens et autres moyens. J'en porterai l'étendue à 15 millions d'acres. Quant aux friches et aux communes on peut les porter à 6,500 000 acres.

Le dernier rapport qui en a été fait portoit ces dernières à 7,800 000 acres. Mais on a regardé cette estimation comme exagérée : d'ailleurs plusieurs communes d'Angleterre ont été nouvellement partagées. Ainsi je ne crois pas avoir porté ce nombre trop bas.

Toutes ces étendues réunies font 25,000 000 d'acres. Déduisant ce nombre de celui de 62 millions, à quoi j'ai évalué l'étendue totale des terres du Royaume ; il reste 35,500 000 acres pour d'autres emplois.

De cette étendue de terres, j'ai déjà eu occasion de remarquer qu'on peut compter 3,500 000 acres pour les vieux prés ou gazons ;

en y comprenant les parcs de la noblesse et des hommes riches de tout rang dans tout le Royaume. Reste donc enfin 32 millions d'acres pour la production des grains et autres articles.

J'ai eu recours aux meilleures autorités pour connoître l'emploi de cette étendue de terres arables, tels que les *Rapports sur l'agriculture des Provinces*, le *Tableau statistique de l'Ecosse*, et les divers ouvrages d'Arthur Young où se trouvent répandues tant d'informations importantes. J'y ai joint les autres documens qui ont été à ma portée. Et il m'a paru résulter de ces recherches, que de toutes ces terres il faut compter qu'il y a annuellement en assollemens réguliers un million d'acres, on en sème 1,400 000 en pommes de terre, raves ou turneps, choux, carottes, vesces ou lupins; environ 2,600 000 en trèfle ou autres herbes, destinées principalement à faire du foin; et environ 14 millions en grains, (comprenant sous cette dénomination ceux qu'on destine aux animaux, comme ceux qui sont à l'usage de l'homme,) c'est-à dire, en froment, orge, avoine, féves ou haricots, pois, et blé sarrasin. Il reste donc enfin 13 millions d'acres livrés à cette déplorable culture que j'ai décrite. Toute cette étendue de terres arables, après qu'on

en a exigé des récoltes jusqu'à complet épuisement, est laissée en friches pendant quelques années en attendant qu'on recommence à l'épuiser de nouveau.

Voyons maintenant en quel état est tenue cette partie des terres qui est annuellement semée en grains, au montant de 14 millions d'acres. On n'en peut compter qu'un quart comme étant traitée selon un bon système de culture (1). Or rien ne peut mettre dans un jour plus évident l'effet d'un bon traitement agricole, que la différence des récoltes faites sur les terres bien ou mal cultivées. La moyenne des dernières est tout au plus de 17 bushels par acre. Les autres donnent aisément sept quarters et demi, ou 60 bushels.

On voit de là, quelle grande quantité de grains un très-petit terrain peut produire; puisque près de la moitié de notre consommation, ou 22,500 000 quarters sont produits par 3 millions d'acres seulement, c'est-à-dire, par la neuvième partie de toutes les terres qui jusqu'ici ont été destinées au labourage. Si donc on mettoit en aussi bon état de culture 4 autres millions d'acres, on obtiendroit

(1) Ce qui suit fait voir que l'auteur estime cette partie à 3 millions d'acres, et par conséquent un peu moins que le quart des 14 millions cultivés en grains. (*Note du Trad.*)

de ces 7 millions d'acres seuls, plus de blé que nous n'en consommons. Et en outre il ne nous resteroit pas moins de 19 millions d'acres susceptibles d'être améliorés dans la suite, soit pour fournir à l'exportation des grains que d'autres pays s'accoutumeroient à recevoir de nous, soit dans le nôtre pour nourrir une population croissante que l'abondance des provisions ne manqueroit pas de faire naître.

Mais au lieu de ces brillans succès, tel est l'état imparfait de notre culture, que toutes les terres qu'on sème en blé en sus des 3 millions les plus productifs, (c'est-à-dire, 11 millions d'acres,) ne rapportent guères plus que ces trois millions là : ce qui tient sur tout à la petitesse des fermes et à la pauvreté des fermiers qui les met hors d'état d'entreprendre aucun amendement ou amélioration importante.

En conséquence, ces 11 millions d'acres ne donnent annuellement que 23,500 000 quarters, qui joints aux 22,500 000 produits par les terres bien cultivées, arrivent à la somme totale de 46 millions. Mais notre consommation en requiert 48. C'est donc 2 millions de quarters qui nous manquent année moyenne, et pour lesquels nous avons recours à l'importation. Mais dans les années de rareté

et de disette, il peut arriver que ce déficit croisse tellement qu'il devienne impossible, même au prix de toutes nos richesses, d'obtenir de quoi y suppléer. Et il paroît malheureusement que telle est notre situation présente. La seule ressource qui nous reste est donc de diminuer notre consommation, et de supporter avec courage une calamité qu'il n'est plus en notre pouvoir d'éviter.

Jusqu'à ces dernières années la quantité de grains importée dans le Royaume alloit de demi-million à 700,000 quarters. Mais depuis quatre ans et en particulier en comptant tout ce qui a été importé cette année, on trouvera, selon une estimation que je crois assez juste, que la moyenne de cette courte période a été d'un million et demi à deux millions.

Et il n'y a pas de raison de croire, dans l'état présent de notre agriculture, que ce déficit moyen, qui est la vraie cause d'une si grande importation, vienne jamais à diminuer. Si l'on sème beaucoup de grains, et que la saison soit favorable, la récolte sera sans doute abondante, et même bien au-delà de la moyenne que j'ai fixée : mais si l'on en juge par l'expérience de quarante ans, ce sera là un cas rare; et à tout prendre, le déficit moyen de toute espèce de grains, bien loin

de diminuer, croîtra, comme il a fait jusqu'ici, d'une manière alarmante.

Dans cette situation, que ferons-nous? — La réponse n'est pas difficile, et le remède est dans nos mains.

Au lieu de cultiver en grains une plus grande étendue de terres, en labourant nos landes et nos communes, comme tant de gens nous le conseillent ; faisons précisément le contraire, et soyons sûrs que nous en éprouverons les meilleurs effets.

Nous avons vu que notre consommation annuelle est de 40 millions de quarters, desquels 22,500 000 sont le produit de 3 millions d'acres: et que cela dépend essentiellement de ce que ces terres la sont dès longtemps en bon état de culture : que si l'on mettoit en pareil état seulement 4 millions d'acres, avec la somme totale de 7 millions d'acres bien cultivés, nous aurions rempli notre but et même au delà : car au lieu d'un déficit de 2 millions de quarters, nous aurions un produit excédent de 4 millions en sus de notre consommation annuelle. Cependant il est à remarquer qu'il faudra beaucoup de temps pour porter le produit de ces nouvelles cultures au même taux que les anciennes. Il faut donc avoir égard à cette circonstance dans nos calculs. En conséquence, je

proposerois de porter à 10 millions d'acres l'étendue des terres les mieux cultivées, et de les mettre dans le plus court délai au plus haut degré de produit. Si l'on prenoit ce parti, et si ensuite on mettoit en bon état quelques autres terres négligées à mesure que la population croissante en feroit sentir le besoin, nous cesserions d'être en proie à ces fréquentes disettes.

Il est à propos d'observer ici que la bonne culture non seulement tend à produire d'abondantes récoltes dans les bonnes années, mais encore à prévenir les effets des mauvaises, tant pour la qualité du grain que pour la quantité. Et c'est là un fait de la plus grande importance en agriculture. L'influence de cet art est telle, que, même dans les plus mauvaises années, les terres parfaitement cultivées donnent en abondance du bon grain; tandis que d'autres précisément de même qualité et sous tous les rapports pareilles, sinon qu'elles sont mal cultivées, ne donnent que du grain de qualité inférieure, et en rapportent rarement plus du tiers de leur produit ordinaire. C'est de là qu'il arrive que dans les années de disette, les fermiers dont les terres sont en bon état, s'enrichissent, parce qu'ils ont des denrées en abondance et que les prix en sont fort hauts: tandis que ceux

dont les terres sont mal administrées, n'ayant rien, ou n'ayant que peu de chose à porter au marché, ne sont point dédommagés par les hauts prix.

Ceux qui n'ont pas considéré ce sujet avec soin auront peine à comprendre cet effet de la différente culture tant en qualité qu'en quantité. Mais les fermiers n'éléveront là-dessus aucun doute. Ils savent fort bien que ce que je dis est vrai et nullement exagéré.

L'influence d'une bonne culture s'étend même bien au delà. Elle amende le climat, et le rend plus doux et plus salubre. Ce sont surtout les saignées des terres humides et noyées qui produisent cet effet. Et c'est là un article essentiel d'amélioration.

En un mot, les avantages de la culture perfectionnée sont tels, que dans tous les temps c'est une maxime reçue parmi les fermiers, qu'un seul acre bien cultivé rend plus que deux ou trois acres cultivés avec négligence. J'en ai dit la raison. Et je ne reviens là-dessus que pour donner plus de force aux argumens en faveur d'une opinion que j'ai à cœur d'établir. Cette opinion est celle-ci. Il est de notre intérêt national de diminuer l'étendue de nos terres à grains; et de faire ensorte qu'il n'y en aît jamais plus en ce genre de culture, que ce qui peut être mis

dans l'état le plus productif au moyen des fonds que nous pouvons y appliquer.

Loin donc qu'il y eût quelque avantage à labourer les landes et les communes, ce seroit, dans l'état actuel de notre agriculture, une opération très-nuisible. Car elle ajouteroit beaucoup à l'étendue de nos terres à grains, qui est déjà à-peu-près le triple de ce qu'elle devroit être.

Ce n'est pas que je condamne le projet de partager toutes les communes du Royaume : car jusqu'à-ce que ce partage soit effectué, elles ne peuvent être mises à aucun emploi vraiment avantageux. Mais ce qui seroit pour moi l'objet du plus profond regret, ce seroit que nous crussions accroître la masse des grains par une opération qui ne peut que la diminuer : car ces nouvelles terres mises au labourage augmenteroient toujours plus la disproportion déjà existante entre l'étendue des terres à grains et les fonds destinés à les faire valoir.

S'il est vrai que nous ayons déjà 27 millions d'acres de terres arables, et si d'un autre côté 10 millions d'acres en pleine culture suffisent non-seulement à notre consommation, mais à une exportation capable d'approvisionner de grains toutes les nations de l'Europe qui en demandent ; enfin si jusqu'ici

nous

nous n'avons jamais pu parvenir à bien cultiver plus de 3 millions d'acres, comme cela me paroît démontré ; je demande s'il est raisonnable d'augmenter l'étendue des terres que nous mettons au labour, et s'il y a lieu d'espérer que cette opération puisse accroître notre provision de grains? Bien loin de l'accroître, elle la diminueroit infailliblement en réduisant les fonds appliqués sur chaque terre au même genre de culture, fonds déjà beaucoup trop petits. On sent bien que cette conséquence est inévitable, à moins qu'on n'augmente le capital destiné à cet emploi. Le vœu qu'on forme à cet égard, est donc parfaitement semblable à celui de ces pauvres fermiers, qui manquant de moyens pour cultiver la moitié de leurs terres, forment chaque jour le desir d'accroître leur ferme. N'est il pas évident qu'ils entendroient mieux leurs intérêts, s'ils songeoient à la diminuer et à la réduire à l'étendue que leurs fonds leur permettent d'entretenir en bon état et d'améliorer chaque année.

Ceci me ramène aux petites fermes, et à leur pernicieuse influence. Elles diminuent la production du grain, parce que ceux qui les tiennent sont généralement trop pauvres pour bien cultiver et pour donner aux champs des engrais suffisans. Il seroit donc très-utile que

toutes ces petites fermes fussent réunies en un nombre convenable de grandes, dirigées par des hommes en état de les améliorer. Mais cette opération ne peut se faire que d'une manière graduelle. Car il seroit injuste et cruel tout à-la-fois, de changer brusquement le genre de vie et les habitudes dans lesquelles tant de personnes ont été élevées. Si donc en attendant nous voulons que ces terres s'améliorent, cela ne peut se faire qu'en y appliquant des fonds tirés du trésor national. Et cela paroîtra d'autant plus indispensable, que les petites fermes couvrent une portion très-considérable de nos terres arables, et que ceux qui les tiennent sont, comme je l'ai suffisamment prouvé, dans un tel état de pauvreté, qu'il est impossible d'attendre d'eux aucun travail d'amélioration.

Mais comment et sous quelle forme faut-il répandre ces secours? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. J'ai donné l'esquisse d'un plan pour cet effet (1) qui me paroît aller au but. Il est tel que, si on l'exécutoit, tous

(1) Ce plan consiste à appliquer annuellement avec intelligence à l'encouragement de l'agriculture une somme de 2 millions et demi sterling; savoir, un demi-million en primes, et le reste en avances aux fermiers. Tous les ouvriers dans ce plan pourroient avoir un petit jardin et devenir cultivateurs. *Voyez la Préface.*

ceux qui ont droit à obtenir des fonds en recevroient : et que ces libéralités se feroient de manière a exciter chez les fermiers une honorable émulation, qui se répandroit dans tout le Royaume.

Ce plan a l'avantage de présenter pour l'entreprendre des hommes capables de le faire, et versés dans ce genre d'affaires : ces administrateurs exercés, veilleroient dans chaque district à ce qu'il y eût toujours assez de grains, soit pour la subsistance, soit pour l'exportation ; sans que jamais il y en eût assez pour avilir les prix : et ils dirigeroient en conséquence les puissans encouragemens que la nation mettroit en leurs mains.

J'ajouterai un mot à ce sujet. Chaque année, chaque jour, que nous laissons perdre, ajoute à notre détresse. S'il survenoit une nouvelle année de disette, et que nous n'eussions formé aucun plan analogue à celui que j'ai proposé ; l'état de dénuement où nos greniers se trouvent réduits, donneroit lieu aux plus vives inquiétudes.

Nos moyens de subsistance étant si bornés, en supposant que les prix de la récolte actuelle soient bas, ou du moins modérés ; il conviendroit d'engager les fermiers, par l'appât de quelque bénéfice, à garder leurs grains plutôt que de les exporter. Pour cela, on

pourroit offrir une prime à ceux qui les vendroient dans l'intérieur du Royaume à une époque quelconque postérieure à la moisson de 1802, à un prix égal ou inférieur à celui qui seroit désigné par un acte du Parlement.

Les primes ou dons accordés par le Gouvernement pour encourager l'exportation ou l'importation de telle ou telle marchandise, sont d'ordinaire nuisibles. Mais il n'en est pas de même d'une prime accordée pour retenir les grains dans le Royaume. Au contraire, elle agiroit comme une espèce de prix proposé pour encourager une plus grande production, d'année en année. Je crois donc pouvoir demander que tant que durera la pénurie actuelle, on engage par ce moyen nos fermiers à mettre en réserve dans les saisons d'abondance une certaine partie de leurs grains, telle que le Parlement jugera nécessaire. L'effet de cette mesure seroit bien plus considérable que tout ce que peut produire l'importation. Nous savons quel est le prix exorbitant des grains importés. Il nous en a couté en grains de toutes sortes, (froment, orge, avoine, pois, et féves,) près de 15 millions sterling pour 2,700 000 quarters ; c'est-à-dire, 5 livres 11 shellings par quarter. Or je crois qu'avec le tiers de cette somme (en

accordant par quarter une prime de 1 livre 10 shellings pour le froment, 1 livre pour l'orge, les féves et les pois, et 15 shellings pour l'avoine,) on obtiendroit des fermiers la mise en réserve d'une quantité de grains presque double, ou de 5 millions de quarters.

En vertu de cette mesure, jusqu'à-ce qu'on eût organisé un plan plus efficace, nous assurerions dans les années abondantes, une réserve de grains suffisante, destinée à être vendue précisément au moment où le besoin s'en fait sentir : et cela sans envoyer notre argent à l'étranger.

On a souvent proposé des greniers publics pour la garde des grains qu'une nation doit mettre en réserve. Mais il y a toujours beaucoup de perte à l'achat des grains par le Gouvernement. Et d'ailleurs, il n'y a point de greniers dans le monde qui puissent remplacer les piles et les tas des fermiers. Sous cette dernière forme, avec les précautions ordinaires pour la conservation du grain et pour le préserver de la pluie, il est rare qu'il contracte de la moisissure, ou qu'il se gâte d'aucune manière. Ainsi, du moins jusqu'à l'époque où par un moyen quelconque nous nous serons mis dans un état d'abondance, je ne vois pas qu'il y ait aucune forme de magasin préférable à celle-là.

Quant au plan que j'ai tracé, c'est au Parlement sans doute qu'il appartient de juger de sa convenance : mais l'objet est d'une si grande importance pour le public qu'il ne peut manquer d'y prendre part. Ce plan intéresse en particulier nos manufactures, en offrant un moyen de réduire à des termes raïsonnables le prix du pain et de la viande. Si donc il leur coûte d'entrée quelque dépense, il les dédommagera dans la suite avec usure, en les mettant en état de vendre les articles de fabrique à meilleur marché, soit à l'étranger, soit aux marchés nationaux.

Il convient fort aux marchands et aux fabricans qu'on adopte quelque plan de cette nature. Comme c'est eux qui ont à la fois le plus de moyens et le plus d'énergie pour toute espèce d'entreprise ; s'ils entroient dans nos vues, elles ne tarderoient pas à se réaliser. S'ils n'en sentent pas l'importance, je crains bien qu'elles n'échouent.

Je finirai par une remarque qu'il ne faut point séparer d'un plan quelconque pour augmenter notre provision de grains. Personne ne peut douter de la convenance d'arrêter entiérement la distillation des grains, et l'usage du froment pour la poudre et l'amidon. J'entends du moins jusqu'à-ce que nous ayons en magasin toute la réserve que nous esti-

mons nécessaire. Car lorsque nous serons parvenus à cette époque désirable, cette consommation additionnelle, agissant comme une prime d'encouragement pour la culture au labourage, devroit être libre, hormis dans les années de rareté. Cependant il resteroit encore à savoir s'il conviendroit, comme on l'a fait jusqu'ici, de permettre sans limite, l'usage des esprits ou eaux-de-vie (1).

En supposant l'affirmative, il n'est pas douteux que la distillation des grains ne dût être encouragée lorsque nos magasins seroient pleinement approvisionnés. Pour cet effet, on devroit prohiber l'usage des autres liqueurs distillées. Le rhum même ne pourroit plus être importé, et il devroit être défendu de faire dans le Royaume des eaux-de-vie de sucre et de mélasse, si ce n'est dans les années où les grains seroient rares.

Cette défense, dira-t-on, nuiroit à nos colonies. Mais lorsqu'il s'agit d'un objet de nécessité pour la métropole : lorsqu'il est prouvé que dans l'état présent de son agriculture, elle n'est pas en état de fournir à ses habitans les moyens communs de subsistance ; aucune considération ne doit faire fléchir un devoir si impérieux. Les colonies ont droit à

(1) Voyez *Appendice* N°. 2.

être traitées avec une libéralité raisonnée. Mais, comme les nôtres ne nous fournissent que des objets de luxe, on ne doit pas les encourager par des moyens qui nuisent à l'amélioration de notre sol au point de le rendre incapable de nourrir notre population et celle des colonies elles-mêmes. C'est un des réglemens les plus sages de l'ancien Gouvernement de France, (et il est strictement maintenu par le nouveau) que celui qui défend d'y importer la moindre quantité de rhum. Par l'effet de ce réglement, toutes les eaux-de-vie consommées ou exportées sont produites dans le pays, et servent à encourager l'agriculture.

Mais quel que soit le parti qu'on prenne à quelque époque future, il est certainement de notre devoir de prévenir la grande consommation de grains que causent les distilleries et les fabriques de poudre et d'amidon. Quelques personnes à la vérité ont prétendu que ces divers emplois de grains ne formoient entr'eux tous qu'une quantité si petite, que ce n'étoit pas la peine de s'en occuper. Mais c'est sur bonnes autorités que j'affirme le contraire. Et l'on peut compter que cette seule épargne feroit beaucoup pour prévenir les retours fréquens de cherté.

Lorsqu'on fait le compte des grains con-

sommés par les distilleries, on ne fait le plus souvent attention qu'au marc ou à la drèche qu'elles emploient. Mais quoique en effet quelques distillateurs se bornent presque à la drèche d'orge, d'autres font principalement usage du grain en nature, surtout du froment, souvent aussi de l'avoine, des féves ou des pois.

Ce n'est que par là qu'on peut expliquer la quantité de bêtes qui se nourrissent ou s'engraissent des débris des distilleries. Elle est telle qu'elle suppose une consommation de grains cinq ou six fois plus grande qu'on n'a coutume de la supposer. A quoi il faut ajouter toutes les distilleries illicites. Cet article va si loin que dans l'Ecosse seule on porte le nombre des alambics qui ne paient point de droits au-delà de quatre mille.

En pesant toutes ces circonstances, on se convaincra que les grains qui passent aux distilleries forment un article important. Or il faut songer que pour chaque poinçon d'eau-de-vie à l'épreuve de la contenance de 120 gallons, il ne faut pas moins de 15 quarters de grains, dont une partie est du froment, c'est-à-dire, ce qui suffit à l'entretien de dix personnes pendant l'espace d'un an. En vérité, dans l'état où nous sommes réduits, on ne peut entendre de sang froid aucun argument

en faveur d'une telle dissipation. Lorsqu'on n'emploie à la distillation que de la bonne drèche, faite avec de l'excellent orge ; dix quarters ou même moins peuvent suffire pour 120 gallons d'eau-de-vie. Mais il n'en faut pas moins de 15 lorsqu'on y mêle par parties égales la drèche, le froment, l'orge, l'avoine et les féves. Or cette dernière pratique a été généralement adoptée pour sauver les droits sur la drèche.

Afin de diminuer le risque auquel on s'expose en ouvrant les distilleries immédiatement après la moisson, quelques personnes ont proposé d'en suspendre la permission, jusqu'a-ce qu'on puisse juger de l'apparence de la récolte prochaine : estimant que si elle s'annonce bien, il n'y a pas d'inconvénient à laisser la distillation libre.

Si nous avions en magasin notre réserve de grains bien complète, et si à cette époque l'usage des liqueurs distillées étoit permis sans restriction, la précaution qu'on indique seroit peut-être bonne à prendre dans les années de rareté. Mais en attendant ce moment là, ni ce moyen, ni aucun autre, ne peut nous satisfaire, ni produire, comme argument, aucune impression sur nous. Il ne faut pas que les Gouvernemens se prêtent en aucune façon à des mesures ou à des

plans essentiellement mauvais et transigent en quelque sorte avec le désordre ou l'erreur. C'est donner de l'encouragement au vice, et diminuer le respect du peuple pour ceux qui lui doivent l'exemple. Le meilleur plan qu'on puisse suivre est de ne point encourager l'usage des liqueurs distillées et de ne pas donner une seule permission pour la distillation du grain. Dans l'état où nous nous trouvons, au milieu des embarras que cause un déficit annuel de grains, les motifs d'une telle conduite sont évidens pour ceux qui sont instruits des circonstances et qui voudront y réfléchir.

On fait, il est vrai, de spécieuses objections. On dit, par exemple, que la distillation convertit en viande beaucoup de substances perdues, des grains foibles ou avariés, qui ne peuvent fournir de la drèche. Mais si les rebuts des distilleries peuvent servir à nourrir beaucoup de bestiaux, sans doute que le grain même dont ils proviennent auroit pû, avant la distillation, en nourrir un bien plus grand nombre.

Aucun de ces argumens, qu'on met en avant pour maintenir la distillation, ne peut soutenir l'examen. Ce qu'on nous dit sans cesse, qu'il est impossible d'empêcher le peuple de boire des liqueurs spiritueuses, qu'en

conséquence il convient mieux de les fournir de notre produit que de les laisser venir par un commerce interlope, ne mérite pas même une réponse.

Assurément il n'est pas difficile d'empêcher l'introduction en fraude d'un article aussi volumineux que les eaux-de-vie, si nous avons sérieusement à cœur de le faire. C'est une occupation pour nos marins désœuvrés, et on peut au besoin soutenir les petits bâtimens destinés à cet usage par des forces plus imposantes.

En rendant ainsi les eaux-de-vie rares et chères, comme l'a déjà fait jusqu'à un certain point la suspension de la distillation, on parviendroit à en faire perdre l'habitude et peu-à-peu le desir. Jamais aucun Ministre n'aura mieux mérité de sa patrie que celui qui, en proposant de sages lois, et les faisant strictement observer, parviendra à détruire entiérement l'usage de cette pernicieuse liqueur.

Je ne crois pas fort nécessaire d'ajouter que tout plan par lequel on a en vue de prévenir la consommation des liqueurs distillées, doit pourvoir à ce que le peuple puisse boire à un prix modéré de la bonne bière. Par la même raison, les droits sur le vin devroient être modérés. Si d'un côté on en usoit ainsi, et

de l'autre, si les eaux-de-vie devenoient très-difficiles à obtenir, on verroit bientôt cesser le desir de faire usage de celles-ci.

Espérons donc que, sans perdre de temps, le Gouvernement s'attachera à suivre un plan propre à remplir ces vues. Qu'on ne songe jamais à se procurer de l'argent par des moyens qui tendent à corrompre le peuple. Qu'on ne nous parle plus de la nécessité de maintenir le revenu par des taxes sur les eaux-de-vie fabriquées ou importées. Ce seroit déclarer que nous accordons à prix d'argent un droit et une permission légale de corrompre à-la-fois les mœurs et la santé de nos concitoyens.

APPENDICE.

No. 1.

L'année 1782 fut mauvaise, et en conséquence, l'année suivante il y eut disette et cherté de grains. Comme il me paroissoit dès lors que l'agriculture étoit en souffrance, et que cela venoit de ce que les hommes et l'argent lui étoient enlevés par les manufactures, prévoyant que cette cause aménerait de fréquentes disettes, je donnai un Mémoire au Gouvernement, où j'exposois les moyens qui me sembloient les plus propres à prévenir cette calamité.

Dans ce Mémoire, présenté en 1783, j'indiquois entr'autres, la marche qu'on pourroit suivre pour obtenir un tableau exact de la population de la Grande Bretagne, et pour dresser un plan général de tout le sol national, en distinguant les terres par leur culture, notant la quantité de chaque espèce de grains semée annuellement, le nombre des chevaux, et en un mot, toutes les informations utiles, qui peuvent servir de données dans les questions d'économie politique.

On accusa poliment la réception du Mémoire dont on on ne fit aucun usage. En 1800, la proposition d'un dénombrement ayant été faite à la Chambre des Communes, je saisis cette occasion de renouveler mes instances.

Voici la substance de ces deux Mémoires.

En faisant le dénombrement du peuple, il faut distinguer :

1. Les sexes et les âges. On peut faire trois classes de ceux-ci. La première, de la naissance à la puberté ; la seconde, entre quinze et soixante ans : la troisième, au-delà de soixante.

2. Les familles et les maisons.

3. Les professions : les pauvres soutenus par la taxe.

4. Le nombre et l'étendue des fermes : ce-

lui des chevaux et de chaque espèce de bétail: la quantité de laine produite par chaque ferme.

5. Le nombre d'acres mis annuellement au labourage : la quantité ordinaire que chaque ferme met en froment, orge, avoine, féves, assolemens divers, foin, pâtis, vergers, etc.

6. Il seroit très-utile de noter le taux moyen des récoltes dans chaque district.

7. Il est très-important de dresser un plan exact de toutes les terres du Royaume. La dépense en sera considérable: mais, pour un objet pareil, on ne doit pas la regretter.

8. Ce plan devra offrir non-seulement la mensuration exacte de chaque district, mais l'emploi de chaque portion en terres arables, prés, vieux prés ou gazons prêts pour être convertis en champs, marais, montagnes propres ou non à être labourées: les forêts, les taillis, les bois de construction. On pourroit y joindre même l'étendue des terres mises en jardins et lieux de plaisance.

Ces remarques donneroient un grand intérêt à l'opération entreprise, en la liant avec toutes les recherches de politique et d'agriculture. Si on les néglige, le simple dénombrement des personnes a peu d'avantage.

Comme ces recherches causent une sorte

d'inquiétude, il faut les confier à des employés responsables, qui sachent que si leur rapport est trouvé faux, ils perdront leur place et leur salaire; par exemple, aux percepteurs de la taxe des terres.

N°. 2.

A l'époque que je viens d'indiquer, c'est-à-dire, en 1783, puis en 1797, et enfin en décembre 1800, plusieurs Mémoires furent adressés au Gouvernement, sur les moyens de diminuer la consommation des grains en temps de cherté. On y ajoutoit quelques remarques sur la manière de suppléer au déficit produit par une mauvaise récolte, avec autant de promptitude que cela peut se faire dans le cours de l'année suivante.

Voici l'extrait de ces Mémoires.

1. En travaillant à prévenir la disette, il y a lieu de craindre qu'on n'ait trop compté sur la ressource de l'importation des grains. Je suis en état de faire voir que tout ce que nous pouvons nous en procurer par cette voie, n'équivaut pas au quart de ce qui nous manque; que le prix auquel nous nous le procurons sera exorbitant; et la difficulté de le transporter jusqu'ici presque insurmontable.

2. Il n'y a qu'un moyen de fournir des grains en suffisance à notre population actuelle,

tuelle, c'est de perfectionner l'agriculture. Jusqu'à-ce qu'on ait conçu un plan propre à atteindre ce but, on proposera divers moyens de soulager notre détresse : mais aucun ne peut avoir un succès assuré, si ce n'est ceux qui tendront à diminuer la consommation du grain.

3. En conséquence, dès que la disette se fait sentir, le peuple doit en user comme l'équipage d'un vaisseau forcé de se mettre à la petite ration. Et si l'on considère l'aisance dans laquelle on vit à cet égard dans la Grande-Bretagne, on verra qu'on peut sans souffrir, obtenir une forte épargne.

Avec les pommes de terre, le riz, et les végétaux de divers genres qui abondent presqu'en tout temps, on peut vivre long-temps sans pain, et n'en point éprouver d'inconvénient. On sait qu'une grande partie du genre humain ne connoît pas l'usage du pain. C'est le cas des pays où le riz fait la principale nourriture. Je pourrois même citer plusieurs exemples d'hommes accoutumés au pain, et en faisant leur premier aliment, qui en ont été privés tout-à-coup entiérement, et qui ont vécu nombre d'années sans en ressentir la moindre incommodité. Ceux qui se voient privés de cet aliment en craignent ordinairement les conséquences, mais il ne paroît pas

que ces craintes se soient jamais réalisées.

Cependant, sans imposer cette privation à notre peuple, voyons ce qui pourroit être épargné sans trop de peine.

1. Accordons à chaque individu quatre livres de pain par semaine, ou environ dix onces par jour: et je dis que cette légère réduction suffiroit pour produire une épargne fort supérieure à tout le blé que nous pourrons jamais importer. Si cette mesure avoit été adoptée dans les temps de disette les plus rigoureux, nous n'aurions jamais eu besoin de recourir à l'étranger pour y subvenir. Entre plusieurs argumens qui le prouvent, je me bornerai à en presser un seul.

Un quarter de froment par personne est le moins qu'on puisse compter pour la consommation annuelle, qui a lieu actuellement dans la Grande-Bretagne. Je présume qu'elle s'élève d'ordinaire un peu plus haut, et environ à 9 bushels. Toutefois tenons-nous en à un quarter. Un quarter de froment de vente, donne en farine de quoi faire 80 pains de quatre livres. C'est plus de 6 livres par semaine. Le tiers de cette consommation, mis en épargne et multiplié par 12 millions, montant présumé de notre population, donneroit dans l'année 4 millions de quarters: et en argent, au prix actuel, pas moins de 32

millions sterling. Qu'on réduise, si l'on veut, cette épargne à la moitié : elle seroit encore telle, que nous ne pourrions par aucun autre moyen nous en procurer l'équivalent.

L'effet d'une telle épargne seroit plus sûr, que tous les expédiens auxquels on a recours pour diminuer la cherté du blé. Mais pour en retirer le fruit, il faut en faire emploi sans délai, et prendre des moyens sûrs de l'obtenir. C'est au moment même où l'on s'apperçoit qu'une récolte est déficiente, ou du moins dès que les prix s'élèvent au-dessus de la limite que le Parlement juge raisonnable et suffisante, que cette mesure doit être mise en vigueur. Si on y mettoit de la suite et de l'énergie, elle auroit un effet considérable, et même permanent.

On peut l'exécuter de plus d'une manière. La meilleure probablement seroit de fixer à quatre livres par semaine, pour chaque individu, la quantité de pain de chaque famille, et cela par un acte du Parlement. Une simple publication, ne suffiroit pas pour assujettir à cette gêne les domestiques, et ceux qui vivent de la taxe des pauvres.

Quelques-uns sans doute y sont disposés, mais il faut toute la force de la loi pour contenir les autres. Les domestiques et les pauvres, sont accoutumés en Angleterre à une

telle dissipation de pain, même en temps de cherté, qu'il faut y mettre des bornes. Ils doivent avoir la même part, mais non une part plus forte, que tous les autres. Cependant il est de fait, qu'en temps de cherté, ils sont beaucoup mieux pourvûs de pain que les marchands et manufacturiers, et qu'aucune autre classe de personnes. Ainsi un acte qui prescriroit une égale distribution, ne feroit rien que de nécessaire et de juste.

Il est évident que la nécessité seule, peut rendre convenable un Réglement de cette nature. Mais la nécessité se faisant sentir, on ne peut rien faire de mieux, que de répartir par égales portions ce qu'on possède en pain, plutôt que de le laisser consommer par un petit nombre de personnes, tandis que d'autres en sont privées, comme il n'arrive que trop en temps de disette.

2. La pâtisserie, et les ragoûts où les cuisiniers emploient la farine, doivent être prohibés lorsque le blé est cher.

3. L'amidon et la poudre, doivent aussi être prohibés. Et comme l'épargne qui en résultera sera d'autant plus considérable, que la consommation habituelle de ces articles est plus grande ; il faut en d'autres temps en favoriser l'usage. Il faut donc supprimer les droits sur la poudre, et sur l'amidon. Ce

sera un encouragment pour l'agriculture. On cultivera plus de froment. Et ce sera une ressource pour la disette.

4. Dès que les grains deviennnent rares, la distillation des eaux-de-vie de grains doit être interdite. Cette seule mesure produiroit une épargne plus grande, qu'on ne le croit communément.

5. Il faut laisser en pleine liberté toutes les branches du commerce des grains. En conséquence, on révoquera tous les statuts destinés à le régler. Les marchands auront permission entière de transporter les grains d'un endroit du Royaume à un autre, comme ils l'estimeront convenable. L'effet immédiat de cette mesure, sera de donner à ce commerce une nouvelle vie. Il se présentera plus de marchands pour le faire, plus de capitaux pour l'entreprendre.

Les loix sur le monopole, sur les accapareurs et regratiers, seront également révoquées. Elles ont fait beaucoup plus de mal, que n'en auroient pu faire les abus, contre lesquels elles étoient dirigées. Elles augmentent la difficulté d'approvisionner les marchés, et font ainsi hausser les prix. Il y a même lieu de croire que c'est à ces loix, que sont dûs les troubles qu'occasionne la disette. Car la populace, qui voit le Gouvernement occupé

à surveiller d'un œil inquiet tous les mouvemens du commerce des grains, et à l'entraver de mille gênes, conçoit bientôt de l'ombrage; ces hommes aveugles et passionnés, soupçonnent ceux qui font ce commerce, d'intentions perfides, et de machinations pour entretenir la cherté. Dès lors, ils les considèrent comme leurs ennemis naturels, et saisissent la première occasion d'exercer des vengeances sur leurs personnes et sur leurs biens.

Réduit à ce triste état, le commerce des grains n'est plus d'aucun avantage, tandis que laissé à lui-même, ce seroit probablement le plus florissant du Royaume.

Il faut étendre plus loin ces principes, et débarrasser de toutes gênes réglementaires, les meûniers et les boulangers. Dès qu'on l'aura fait, ils feront mieux leurs affaires, et serviront mieux leurs pratiques.

6. En temps de rareté, les chevaux, à moins de travaux très-pénibles, ne doivent point être nourris d'avoine ou de féves. La cavalerie nationale, hormis le temps du service actuel et effectif, devroit être mise à la demi-ration. Le grain doit être réservé dans ces temps-là, aux chevaux employés aux travaux de l'agriculture, au charriage des marchandises, et aux voyages.

Tous les autres chevaux en été peuvent

être nourris d'herbe, et en hiver ou au printemps de foin, de paille, de pommes de terre, de panais, ou de carottes. Il est absolument inutile de leur donner de l'avoine ou des féves.

7. Dans les années de rareté, il faudroit donner avec libéralité des encouragemens aux fermiers pour obtenir l'année suivante beaucoup de récoltes hâtives, en particulier les espèces les plus hâtives d'avoine, de pommes de terre et de pois.

On parviendroit de la sorte à avoir d'abondans moyens de subsistance plus de deux mois avant l'époque ordinaire de la récolte. La dépense pour cet objet se réduiroit presque à quelques primes modiques, quoique suffisantes pour exciter l'émulation.

Avec 130,000 livres sterl. par an, on pourroit donner dans chaque comté ou province trois prix de 100 liv. pour celui qui porteroit le plutôt au marché la plus grande quantité d'avoine; autant pour les pommes de terres; et des primes de 50, 25 et 10 livres pour ceux qui en approcheroient le plus. Peut-être quelque partie de ces récompenses devroit-elle être destinée à encourager la culture des pois printaniers.

L'effet de ces prix et primes modiques seroit considérable, pourvu qu'on eût soin de les

annoncer d'abord après la moisson, de manière que les fermiers pussent s'arranger en conséquence pour la récolte de l'année suivante.

8. Des prix aux jardiniers produiroient un très-bon effet. Ils serviroient à accroître la quantité des légumes, ainsi que leur qualité, et à les rendre précoces. Cette profession mérite d'ailleurs d'être encouragée. Les jardiniers ont d'ordinaire reçu une bonne éducation. Leur art exige des soins et de l'industrie, et ils sont mal recompensés : car il en est peu qui puissent s'élever au-dessus de l'étroit nécessaire. Cela tient surtout aux dépenses qu'ils sont obligés de faire. On sait qu'ils font dans l'année deux, trois et jusqu'à quatre récoltes sur un même terrain. Mais l'engrais, le semis, le labour occasionnent tant de frais qu'à peu d'exceptions près, ils ont peine à entretenir leurs familles.

Ce n'est pas le cas d'envier à des hommes si utiles une petite libéralité en échange de cette profusion d'excellens végétaux dont ils couvrent nos tables, et qui ajoutent à nos jouissances. Une somme de 20000 liv. sterl. serviroit à les encourager et seroit amplement payée dès la première année par l'augmentation du produit. On pourroit la répartir en primes de 40 à 50 livres, qui produiroient les meilleurs effets.

Cette espèce d'encouragement pour les jardiniers est d'autant plus nécessaire que les gages des valets de ferme et des laboureurs ont augmenté plus que les leurs : tellement qu'un simple garçon de charrue est mieux payé et trouve plus aisément de l'emploi qu'un jardinier. Cela vient de ce qu'on garde moins ceux-ci, à raison de la taxe qu'on paie pour eux, et des frais qu'entraîne ce genre de culture.

J'insiste là-dessus parce qu'il est facile de voir que le jardinage ne fait pas les progrès qu'on avoit droit d'espérer. Si on ne l'encourage pas de quelque manière, nous serons privés en grande partie d'un luxe aussi utile qu'agréable.

No. 3.

Comme quelques-unes des opinions que j'ai avancées dans cet ouvrage, sont opposées à celles qu'on admet communément comme vraies, je me déterminai, avant de les publier, à soumettre les assertions qui pouvoient paroître le plus douteuses à l'examen d'hommes propres à en juger. Et en le faisant je résolus de communiquer au public le résultat de cette discussion, soit qu'elle fût ou non favorable à mes principes.

Afin de mettre de la précision et de la

facilité dans ce travail, je présentai à ces hommes experts mes doutes sous forme de questions. Ces questions et les réponses que j'ai obtenues vont être mises fidèlement sous les yeux du lecteur.

J'aurois desiré pouvoir nommer ceux à qui je me suis adressé de la sorte : d'autant mieux que ce sont des hommes d'un caractère respectable, et que j'en ai consulté un grand nombre répandus dans divers districts. Mais comme presque tous ont préféré que leurs noms ne fussent pas cités, j'ai promis à tous que je les passerois sous silence.

La raison de leur répugnance à cet égard ne tient pas à la nature des questions que je vais transcrire dans cette note, mais bien à celle de quelques autres questions liées à celles-ci, dont je ne tarderai pas d'occuper le public, et sur lesquelles la plupart des personnes dont il s'agit ne veulent pas faire connoître leurs sentimens. J'en ai consulté un très-grand nombre, mais je n'ai obtenu des réponses expliquées que de vingt-cinq seulement. Ce sont tous des hommes de provinces différentes, placés pour la plupart à des distances considérables les uns des autres : ensorte que leur opinion représente assez bien celle des hommes éclairés dans tout le Royaume.

Je crois devoir ajouter que tous ceux à qui je me suis adressé sont ou les meilleurs fermiers de leur district, ou des gentilshommes de campagne (1), ou des marchands et fabricans distingués par l'attention qu'ils ont donnée à l'agriculture.

Quest. 1. Pensez-vous que la cherté des grains, qui revient si fréquemment, soit due à une rareté ou disette réelle, ou à l'influence des fermiers et marchands de blé?

Rép. Tout ont répondu unanimément, que, selon leur opinion, la rareté de grains, pendant ces dernières années, a été bien réelle, et n'a point été produite par aucune influence des fermiers ou marchands de blé.

Q. 2. Est-il en la puissance des fermiers et autres employés à la vente du grain, d'en mettre en réserve d'assez grandes quantités pour que cette pratique ait beaucoup d'influence sur les prix auxquels il se vend aux marchés; et avez-vous connoissance que cela se soit jamais fait?

---

(1) On nomme ainsi en Angleterre les propriétaires de fonds vivant à la campagne librement de leurs rentes, et qui s'occupent à faire valoir leurs terres, soit qu'ils soient nobles ou roturiers. Cette expression suppose d'ailleurs de l'aisance ou même de la fortune. *(Note du Tr.)*

R. Aucun ne croit que les fermiers et marchands puissent avoir beaucoup d'influence sur le prix du grain. Tous ont entendu répéter que les fermiers et marchands de blé accumuloient des grains dans les années de disette : mais aucun n'a connoissance du moindre fait qui le prouve. Quelques-uns ajoutent qu'ils ne croient pas possible que jamais cette pratique puisse avoir lieu d'une manière nuisible, parce que ceux qui s'y livreroient courroient risque d'être mis en pièces par la populace.

Q. 3. Les fermiers tirent-ils plus de profit des récoltes abondantes ou des mauvaises récoltes de grains ?

R. Les fermiers desirent toujours une ample récolte de grains : et sont généralement mieux payés dans les années de grande abondance, quoique les prix soient bas.

Q. 4. Connoissez-vous quelque exemple d'une hausse dans les prix des grains, ou d'autres subsistances, qui aît été produite par le monopole, l'accaparement, ou l'influence des regratiers ?

R. On en parle souvent en conversation, mais nous n'en connoissons aucun exemple.

Q. 5. Croyez-vous que la nation éprouve quelques maux résultant de ce que les fermiers sont trop riches ?

R. Il faut être absolument étranger à la pratique de l'agriculture, pour croire que la richesse des fermiers puisse nuire. En général ils sont beaucoup trop pauvres.

Q. 6. Le secours que tirent des banques de province les fermiers, marchands, et manufacturiers, est-il utile ou nuisible à la nation? Ces banques tendent elles à hausser ou à baisser les prix des grains et de la viande? Quel seroit l'effet d'une opération par laquelle on limiteroit le nombre de ces banques, ou qui tendroit à les supprimer tout-à-fait?

R. Toute espece de banques, et plus particuliérement les banques de province, sont d'une grande utilité nationale: et il ne paroît pas que, d'aucune manière, elles aient jamais en ce pays, produit aucun mal. Comme elles mettent les cultivateurs en état d'améliorer leurs fermes, elles augmentent certainement la masse des grains et de tous les produits ruraux. Elles ne peuvent donc manquer de faire baisser les prix aux marchés. Si on les supprimoit, ou si seulement on en limitoit le nombre, l'agriculture en éprouveroit partout une funeste atteinte, et plusieurs manufactures florissantes, seroient à l'instant arrêtées.

Q. 7. Les fermes dans votre district, sont-elles trop grandes ou trop petites?

R. Quelques répondans trouvent que cer-

taines fermes en petit nombre sont trop grandes. Ce sont des fermes en pâturage. Ces grandes fermes leur paroissent tendre à diminuer la population. Mais aucun d'eux ne croit que jamais jusqu'ici les fermes arables aient pu nuire par trop d'étendue, lorsqu'on a employé des fonds suffisans pour les exploiter. Tous disent que les fermes sont rarement aussi grandes qu'elles devroient être ; et qu'en général, elles sont beaucoup trop petites.

Q. 8. En proportion de leur étendue, est-ce les grandes ou les petites fermes qui envoient au marché plus de grains et de bétail?

Quelle que soit votre opinion là-dessus, indiquez la cause du fait.

Vous êtes invité aussi à donner le produit moyen des grandes et des petites fermes dans votre district.

R. Il est rare que les petites fermes aient des grains ou du bétail gras pour la vente : c'est par les grandes fermes, que sont pourvûs presque tous les grands marchés du Royaume.

Cela paroît tenir à la pauvreté des petits fermiers, qui ne leur permet pas de se livrer à des travaux d'amélioration. En conséquence, leurs récoltes sont généralement chétives, et leur bétail mal nourri. D'où il arrive qu'ils n'ont rien à envoyer au marché.

Quelques-uns de ceux à qui cette question a été adressée, estimoient le produit moyen d'un acre en grains de toute espèce pour tout le Royaume, deux quarters et demi : d'autres trois quarters. Mais ils s'accordoient tous à penser que le produit moyen des petites fermes, c'est-à-dire, de celles qui ne passent pas trente ou quarante acres, ne s'élève pas au-dessus de deux quarters, tandis que celui des grandes fermes, c'est-à-dire, des fermes de 200 acres ou plus, s'élève à plus de cinq quarters.

Q. 9. Quelles sont les fermes arables qui ont la tendance la plus sûre à augmenter la population : les grandes, ou les petites ?

R. Puisque les grandes fermes sont celles qui produisent plus de grains et de bétail, en proportion de leur étendue, ce sont aussi nécessairement elles qui encouragent le plus la population. Il faut remarquer en outre, qu'elles emploient un plus grand nombre de personnes, qui toutes doivent vivre de leur produit.

Q. 10. Sans parler des landes et des communes : une grande partie des terres arables du Royaume, paroît avoir besoin d'amélioration. Plusieurs même sont, ou peu s'en faut, dans l'état de nature. Quelle est la cause de ce phénomène ? A présent que les grains et

la viande sont rares et chers, les propriétaires et les fermiers de ces terres improductives ne seroient ils pas indemnisés par ces hauts prix, des travaux qu'ils entreprendroient pour améliorer leur produit ? Croyez-vous qu'en améliorant aussi au plus haut point toutes les terres qui sont en si mauvais état, on pût se procurer de quoi fournir en suffisance des grains et de la viande à toute la population actuelle du Royaume ? Et comment croyez-vous qu'il faille s'y prendre, pour que cette amélioration s'effectue de la manière la plus facile ?

R. Tous déplorent l'état de l'agriculture dans la Grande-Bretagne, où, en exceptant un petit nombre de districts, elle n'a point suivi les progrès de la population. Tous l'attribuent aux mêmes causes, savoir, le manque d'argent qu'éprouvent les propriétaires des terres et les fermiers, et le terme trop court des baux à fermes. Plusieurs insistent sur le mal que font à l'agriculture, les dixmes et la taxe des pauvres. Mais tous s'accordent à considérer la pauvreté des fermiers, et les baux trop courts, comme les causes principales, qui font que tant de terres sont encore à améliorer.

Tous pensent qu'avec de longs baux et des fonds suffisans entre les mains des fermiers, les

les terres tenues jusqu'ici en labourage seroient bientôt mises en état de donner une si grande abondance de grains et d'autres subsistances, qu'il y auroit de quoi nourrir le double de notre population. Aucun n'a émis son opinion sur l'étendue de notre population. Ils n'imaginent pas qu'on pût obtenir de l'argent pour l'appliquer à l'amélioration de l'agriculture : mais tous sont d'avis que si on pouvoit le faire, le produit de chaque ferme dans tout le Royaume, pourroit être porté au double de son produit actuel. Presque tous croient même que la totalité du produit national, tant en grains qu'en viande, pourroit aisément être porté au triple de ce qu'il a jamais été jusqu'ici.

Q. 11. En admettant que toutes les terres du Royaume puissent être améliorées, et rendues plus productives moyennant un secours en argent : pensez-vous que les profits qui en résulteroient, pussent justifier une dépense aussi considérable ?

R. Comme l'argent, dépensé avec intelligence pour l'amélioration de la terre, a rarement manqué de donner un profit suffisant ; il y a lieu de croire qu'il en seroit de même en ce cas. Aussi long-temps que la nation sera forcée d'importer de grandes quantités de grains et d'autres articles de consomma

tion, l'avantage d'obtenir ces approvisionnemens par des améliorations d'agriculture, seroit très-considérable : probablement, le bénéfice de cette opération, surpasseroit tous ceux du commerce que nous faisons avec l'étranger. Car on doit réfléchir que ce n'est pas seulement des grains, que nous sommes forcés d'importer en grande quantité, mais plusieurs autres articles de subsistance, tels que la viande, la volaille, le beurre, le fromage, le riz, et bien d'autres.

Q. 12. Si le Parlement jugeoit que c'est une mesure sage, d'avancer des fonds nationaux l'argent nécessaire pour cela, comment pensez-vous que cette avance dût se faire ? Croyez-vous qu'il fût utile de proposer des prix considérables pour le perfectionnement de l'agriculture ? Savoir, pour la production de la plus grande quantité du meilleur grain, pour l'amélioration de toutes les races d'animaux utiles à l'agriculture, et pour tout autre objet lié à cet art ? Si l'on joignoit à ces motifs d'émulation, le prêt sans intérêt pour un certain nombre d'années, de sommes suffisantes pour opérer annuellement l'amélioration d'une grande étendue de terre dans chaque province, pensez-vous qu'il en résultât un grand bénéfice ?

Vous êtes invité à donner votre opinion sur

l'établissement d'un Conseil d'agriculture dans chaque Comté, composé des fermiers et gentilhommes de campagne, les plus respectables de leurs districts respectifs, et chargé de la distribution des prix et des prêts, destinés à accélérer les améliorations desirées.

R. Quel que soit le moyen par lequel on se procurera assez d'argent pour améliorer les terres, il en résultera d'importans avantages. Des prix distribués avec intelligence, joints au prêt sans intérêt, pour un nombre suffisant d'années, de fortes sommes, produiroient les meilleurs effets. Il y a lieu de croire que la meilleure manière de mettre à exécution un plan de cette nature, est de s'aider des Conseils d'agriculture qu'on pourroit établir dans chaque Comté. Jusqu'ici aucun plan n'a offert plus d'apparence de succès. Des Sociétés d'agriculture, et des fonds suffisans, donneroient lieu d'espérer des progrès dans cet art, et des améliorations importantes.

Telle est la substance d'une correspondance fort étendue à laquelle mes questions ont donné lieu. Ces questions ayant été adressées à plusieurs individus, qui n'avoient entr'eux aucune relation ni aucune correspondance, on comprend que leurs réponses n'ont pu manquer d'offrir beaucoup de variété dans la forme. Mais j'ai rendu un compte

fidèle du fond et du sens de leur pensée. Et comme ce sont tous des hommes capables, d'un caractère respectable, et instruits par l'expérience, j'ai les plus fortes raisons de croire qu'en exposant leur opinion, je fais connoître celle du plus grand nombre des hommes de sens qui se trouvent dans tout le Royaume.

TABLE.

PRÉFACE. . . . . Pag. 1
DE LA DISETTE. 1
ART. 1. Est-elle due à l'influence de la saison ? . . 6
2. Est-elle feinte ? 7
3. Est-elle favorisée par les fermiers ? 14
4. Est-elle due à la trop grande richesse des fermiers ? 18
5. Est-elle produite par les pratiques des accapareurs ? 34
6. Est-elle causée par l'exportation ? 59
7. La trop grande étendue des fermes est-elle une cause de disette ? 67
8. La multitude des banques de province nuit-elle à cet égard ? 83
9. Est-ce à la quantité des terres en friches et des communes incultes qu'il faut attribuer ce fléau ? 104
10. Est-ce au trop grand nombre des prés-gazons qu'il faut s'en prendre ? 106
11. La guerre est-elle la cause de cette disette ? 110
Vraie cause de la disette. — Consommation nationale. — Déficit. — Insuffisance de l'importation. — Produit de toutes les terres arables. — Plan d'amélioration. 114
Appendice, contenant quelques notes finales et pièces détachées auxquelles le texte renvoie. . . 173

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HC
63
B4

Bell, Benjamin
De la disette